

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

61^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du jeudi 5 novembre 2020

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. SYLVAIN WASERMAN

1. Projet de loi de finances pour 2021 (p. 8945)

SECONDE PARTIE (SUITE) (p. 8945)

Immigration, asile et intégration (*suite*) (p. 8945)

M. Jean-Christophe Lagarde

M. Bertrand Pancher

M. Alexis Corbière

M. Stéphane Peu

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté

Mme Emmanuelle Ménard

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée

Mission « Immigration, asile et intégration » (état B) (p. 8950)

Amendement n° 243

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

Amendements n°s 248, 244

M. Jean-Noël Barrot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Amendements n°s 1413, 2295, 2285, 1026, 2315, 1027

Rappels au règlement (p. 8961)

Mme Émilie Bonnivard

Mme Emmanuelle Ménard

Mission « Immigration, asile et intégration » (état B) (*suite*) (p. 8961)

Après l'article 54 (p. 8963)

Amendements n°s 1028, 2100, 738, 739, 741, 2239

Suspension et reprise de la séance (p. 8964)

Travail et emploi (p. 8965)

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Thibault Bazin, suppléant M. Gérard Cherpion, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales

M. Stéphane Viry

Mme Michèle de Vaucouleurs

M. Boris Vallaud

Mme Annie Chapelier

Mme Valérie Six

M. Jean-Hugues Ratenon

M. Stéphane Peu

Mme Christine Cloarec-Le Nabour

M. Bertrand Pancher

Mme Élisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion

M. François Ruffin

Mme Élisabeth Borne, ministre

M. Dominique Da Silva

Mme Élisabeth Borne, ministre

Mission « Travail et emploi » (état B) (p. 8976)

Amendements n°s 2228, 2224, 2229, 1847, 2422, 2374, 2233, 1057

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 8984)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. SYLVAIN WASERMAN

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

Seconde partie (suite)

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2021 (n^{os} 3360, 3399).

Immigration, asile et intégration *(suite)*

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a entamé l'examen des crédits relatifs à l'immigration, l'asile et l'intégration (n^o 3399, annexe 28 ; n^o 3403, tome VII ; n^o 3404, tome II). Elle a commencé d'entendre les porte-parole des groupes.

Je rappelle que ces derniers s'expriment pour une durée de cinq minutes.

La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde.

M. Jean-Christophe Lagarde. Lorsqu'on ouvre le bleu budgétaire de la mission « Immigration, asile et intégration », une chose est frappante : près de 70 % des crédits sont dédiés à l'immigration et à l'asile, et seulement 20 % aux politiques d'intégration. Or, dans les faits, tout démontre l'inadaptation de cette répartition. Nous constatons chaque jour des faillites énormes dans la gestion des flux migratoires. À l'impossibilité, ou en tout cas à la très grande difficulté de nous accorder avec nos voisins européens, s'ajoute l'inefficacité de la procédure de Dublin, qu'il conviendrait de réformer. Conséquemment, la lutte contre les filières d'immigration irrégulière n'est manifestement pas une réussite – et c'est une litote.

De même, s'agissant des expulsions des étrangers en situation irrégulière, nous sommes en échec. Il existe un complet décalage entre les obligations prononcées de quitter le territoire français et les reconduites à la frontière : 151 181 mesures d'éloignement ont été prononcées en 2019, mais seulement 23 746 mesures d'éloignement ont été exécutées, c'est-à-dire un taux d'exécution de 15 %.

Au regard des crédits dédiés à l'intégration, on constate que non seulement nous ne savons pas expulser, c'est-à-dire avoir des accords avec les pays concernés pour les réadmissions,

mais qu'en plus, nous ne sommes pas en mesure d'intégrer correctement ceux qui restent sur le territoire national avec notre assentiment. Votre budget augmente à peine de 0,4 % en la matière, alors même que les besoins sont criants, dans mon département, comme dans tant d'autres. Au moment où la crise sanitaire rend l'intégration économiquement et socialement plus difficile, le budget n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Un double échec s'annonce. Madame la ministre déléguée chargée de la citoyenneté, votre dossier de presse indique que vous souhaitez préserver les acquis de la politique d'intégration. Or, ces acquis restent encore à construire. Il faudrait être beaucoup plus actifs pour permettre une intégration correcte des étrangers que nous acceptons sur notre territoire, qu'il s'agisse notamment de l'apprentissage de la langue – il a fait des progrès, mais ceux-ci sont encore insuffisants –, ou de l'acquisition des notions, des valeurs et de ce que nous avons en partage sur le territoire français. Nombre des étrangers parfois montrés du doigt par les extrêmes ne connaissent en réalité pas les règles de fonctionnement de la société française ; ils reproduisent les leurs, parce que nous ne nous sommes pas donné les moyens de les leur apprendre.

Dans votre budget, 250 millions d'euros sont consacrés à l'accueil des primo-arrivants, quand les crédits dédiés à l'intégration se montent à un peu plus de 50 millions d'euros. Voilà encore un décalage, qui induit une faiblesse. Ce montant n'est pas suffisant pour construire des politiques réussies, à même de bien accueillir les étrangers. Il s'agit pourtant d'un enjeu majeur.

Depuis des années, le groupe UDI et indépendants formule des propositions. La première vise à aménager une scolarisation rapide et adaptée des enfants dès leur arrivée, que leurs parents aient ou non vocation à rester. On constate, dans des écoles comme celles de ma commune, que des enfants sont scolarisés en maternelle pendant trois ans, sans parler français. Ils sont pourtant acceptés en cours. Dans certaines écoles, ils sont majoritaires, plaçant les enseignants dans la détresse, car ils ne savent pas comment leur transmettre le savoir. De la même façon, les parents ne sont pas suffisamment accompagnés : l'alphabétisation est souvent le fait des politiques communales. Il y a donc des trous dans la raquette, qui doivent être comblés au plus vite.

Nous souhaitons également que chacun puisse travailler dès qu'il arrive sur le territoire français, comme nous l'avions proposé à Gérard Collomb, lorsqu'il était ministre de l'intérieur. Il nous semble absurde qu'un demandeur d'asile n'ait pas le droit de travailler pendant huit, neuf, dix, douze, ou quinze mois, en attendant la décision des autorités.

M. Bertrand Pancher. Eh oui !

M. Jean-Christophe Lagarde. Soit il restera, et il vaut mieux qu'il ait commencé à travailler et ne soit pas à la charge de la société française, soit il n'a pas vocation à rester à terme mais, de toute façon, en attendant que la décision soit rendue, il serait utile à notre pays, plutôt que d'être à sa charge.

Enfin, je souhaite soutenir une idée que je défends dans cet hémicycle, depuis maintenant dix-huit ans. Pour bien accueillir, il faut savoir être cohérent. Ainsi de quelqu'un qui s'est vu délivrer une carte de dix ans, qui sera renouvelée ad vitam æternam : lors de sa demande de renouvellement, nous devrions lui proposer la naturalisation, sous réserve qu'il ait effectivement accompli le parcours d'intégration, ce qui est censé être le cas s'il a une carte de dix ans. En effet, ce serait lui adresser le message qu'il est le bienvenu, s'il souhaite partager nos valeurs et vivre dans notre pays. Dans le même temps, il nous paraît nécessaire de lutter contre les régularisations abusives, qui finissent toujours par survenir. C'est avec ce double mouvement d'accueil et d'intégration dans la nationalité, pour ceux que nous avons décidé d'accepter sur notre sol, et de refus et de reconduite à la frontière, pour ceux que nous n'avons pas décidé d'accueillir, que nous parviendrons à construire une politique migratoire satisfaisante. *(M. Bertrand Pancher applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. Bertrand Pancher.

M. Bertrand Pancher. Ce n'est pas en construisant des murs encore plus hauts que nous répondrons correctement à la question migratoire, mais en renforçant nos politiques européennes, la coopération avec les pays d'origine, et en régularisant enfin la situation de 100 à 200 000 étrangers – ceux que l'on n'expulsera jamais : les mamans seules avec des enfants, les familles installées en France depuis plus de cinq ans, et ceux qui travaillent depuis longtemps et dont notre économie ne peut pas se passer. *(Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale, applaudit.)*

La mission « Immigration, asile et intégration » connaît une hausse de 2 % de ses crédits par rapport à 2020. Cette évolution est principalement due à l'actualisation des besoins, comme en matière d'allocation unique aux demandeurs d'asile, et à la création nécessaire de places en centres provisoires d'hébergement. Les crédits du programme 303 « Immigration et asile » augmentent de 2,5 %, avec trois objectifs : optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile, réduire les délais de traitement des demandes d'asile et améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière. S'agissant du premier objectif, force est de constater que nous courons toujours après les règles que nous nous sommes fixées, en raison d'un manque de moyens, notamment dans les préfectures.

Or, les délais actuels sont inhumains. La réduction à six mois en moyenne des délais de traitement des demandes d'asile par l'OFPPA – Office français de protection des réfugiés et apatrides –, puis par la Cour nationale du droit d'asile, peut apparaître comme un progrès. Toutefois, nous voulons dénoncer avec force qu'entre le dépôt de leur demande et la décision définitive, les personnes réfugiées ne disposent d'aucun droit, notamment celui de travailler, de sorte qu'elles sont incapables de subvenir à leurs besoins, d'autant que les hébergements manquent – sauf à travailler dans l'illégalité et à se faire exploiter, rejoignant ainsi le cortège des victimes des procédures de Dublin. Utilisons le mot : il s'agit d'une forme moderne d'esclavage. Tant de migrants vivent une privation des droits fondamentaux, comme celui d'être protégés par la justice, de peur d'être identifiés ou expulsés ; que de témoignages de violences, de drames ; que de larmes et de vies définitivement brisées !

S'agissant de la lutte contre l'immigration irrégulière, les flux ont diminué en raison de la pandémie. Les centres de rétention ne sont pas pleinement occupés, et les retours sont limités à certains pays. Les délais de rétention sont évidemment affectés par les difficultés de retour, de nombreux pays refusant par ailleurs d'accueillir leurs ressortissants en raison de la pandémie.

Le budget du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » est stable, trop stable, comme l'a excellemment dit le président Lagarde. Chaque année, environ 100 000 étrangers issus des pays extra-européens arrivent en France régulièrement ; ils souhaitent s'y installer durablement, et signent leur contrat d'intégration républicaine.

Vous l'avez compris, une simple lecture du budget ne permet pas d'appréhender toutes les dimensions de l'asile et de l'immigration. Il manque toujours la dimension humaine, que nous donnent à mesurer les parcours harassants que doivent emprunter celles et ceux qui s'inscrivent pourtant dans le cadre légal que nous avons défini. Ce budget, ce n'est pas nouveau, tend à faire de la politique d'asile et d'immigration un instrument de la politique migratoire qui comporte un volet de dépenses publiques, en particulier le dispositif d'allocation pour demandeurs d'asile. Nous sommes ainsi sommés d'infléchir certaines politiques publiques pour rendre la France moins attractive et réduire le nombre d'étrangers qui arrivent dans notre pays, quelle qu'en soit la cause. Telle n'est pas la réalité de l'immigration, et nous le savons tous. Ériger des murs sur le fondement de dispositifs plus contraignants n'est pas la solution.

La politique du « en même temps » nous est présentée comme un appel à plus d'humanité et de fermeté. Cela voudrait dire par exemple moins de rétention, mais dans de meilleures conditions ; moins de rétention, parce que la France reste l'État membre de l'Union européenne qui enferme le plus, avec des délais de rétention encore trop long. Certes, le projet de loi de finances pour 2021 prévoit des hausses de dépenses d'investissements immobiliers, notamment en crédits de paiement, et des places supplémentaires en centres de rétention administrative pour les années 2018-2021. Sur le papier, tout cela est encourageant, mais, dans la réalité, nous savons pertinemment que ces crédits sont insuffisants, d'année en année. Faire preuve de plus d'humanité et de fermeté supposerait aussi que nous renforçons les capacités d'hébergement des demandeurs d'asile. Seulement 50 % d'entre eux sont hébergés. Le Président de la République voulait être le président qui ne laisserait plus personne dormir dans la rue, avant la fin de la première année du quinquennat. Ce sont eux qui sont hébergés dans la rue ; cela suppose de créer chaque année des capacités d'hébergement supplémentaires. Ils sont l'insupportable illustration de notre incapacité à conduire une politique d'hébergement à la hauteur, et posent de réels problèmes de légalité, de sécurité et d'hygiène.

Pour conclure, madame la ministre déléguée, la philosophie de votre budget paraît éloignée de ce que doit être une véritable politique d'immigration, d'asile et d'intégration. Au-delà de toute instrumentalisation de la question, de quelque bord que ce soit, nous estimons que les efforts budgétaires doivent être à la hauteur des défis imposés. Faute de trouver que les chiffres soient en adéquation avec les objectifs, le groupe Libertés et territoires ne votera pas les crédits de cette mission budgétaire.

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Alexis Corbière. Le sujet est passionnel et, depuis plusieurs décennies, il traverse ainsi les débats politiques de notre pays. Son caractère passionnel, avouons-le, marque déjà la victoire idéologique de l'extrême droite, comme le fait que nous ne puissions l'évoquer, sans qu'immédiatement soient plaquées sur la discussion des représentations qui, selon moi, égratignent l'identité même de notre pays.

Non, la législation française n'est pas tellement favorable aux immigrés qu'elle explique l'immigration. Bien sûr, la France est un grand pays et mène des politiques publiques, mais non, elle n'est pas un pays de cocagne, où les arrivants trouvent une situation si clémente, qu'il faudrait affaiblir ces politiques pour faire cesser ce qu'on nomme un « appel d'air ». Je voulais commencer par ce constat.

En 2019, à l'issue du grand débat, le Président de la République a affirmé qu'il fallait rebâtir « un patriotisme inclusif » ; la question de l'immigration avait notamment été posée. Au-delà de cette déclaration, les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » connaissent certes une augmentation affichée de 2 %. En réalité, si l'on tient compte de l'inflation, elle n'est que de 1,2 %. C'est insuffisant, et c'est bien inférieur à l'augmentation de 6 % prévue dans le PLF – projet de loi de finances – pour 2020. Certes, on nous annonce une augmentation des créations de places d'hébergement, mais aucune place n'avait été créée l'année dernière. Autrement dit, il y a une augmentation par rapport à une année nettement insuffisante.

Comme élu de la Seine-Saint-Denis, je voudrais insister sur un point. Il existe un scandale, à propos duquel j'ai déjà demandé la création d'une enquête parlementaire, concernant l'accueil des demandeurs d'asile en Seine-Saint-Denis. On le sait, la presse en a beaucoup parlé. La saturation des conditions d'accueil à la préfecture a engendré l'émergence d'un marché noir, où des rendez-vous se vendent entre 200 et 1 000 euros.

M. Jean-Christophe Lagarde. C'est exact !

M. Alexis Corbière. Cette réalité existe, M. le préfet de la Seine-Saint-Denis, qui est un homme lucide, la connaît, alors qu'elle est proprement intolérable. Il suffit de se rendre à Bobigny, au pied de la préfecture pour constater que chaque matin, des femmes et des hommes attendent depuis des heures, un sac de couchage sous le bras – car ils ont dormi sur place pour essayer, souvent en vain, d'obtenir un rendez-vous. C'est ainsi que se développe un business scandaleux basé non seulement sur la misère mais aussi sur la dégradation du service public.

M. Jean-Christophe Lagarde. Exactement ! C'est presque un marché boursier.

M. Stéphane Peu. C'est vrai.

M. Alexis Corbière. C'est presque un marché boursier, nous dit M. Lagarde. C'est en tout cas une réalité qui ne peut plus durer. Pourtant elle dure. Que faire ? Augmenter l'accueil et améliorer les conditions de cet accueil. Ce budget le permet-il ? Non. Dès lors, la situation va perdurer.

Pouvons-nous être fiers de notre politique d'intégration, quand la première demande que formule un migrant – que l'on examine sa situation – n'est même pas satisfaite ? Dans la loi de finances de 2019, nous avons voulu instaurer un

délai moyen de traitement de chaque dossier par l'OFPRA de 60 jours. Il est aujourd'hui de 166 jours. Voilà la réalité que ce budget ne changera pas.

Il y a aussi un problème avec les foyers qui sont particulièrement dégradés. En tant qu'élu de Montreuil, je rappelle que le taux d'occupation de celui de Rochebrune, qui accueille des travailleurs migrants, surtout maliens, dépasse 200 % dans une indifférence générale. Ce budget contribuera-t-il à améliorer la situation ? Non.

Tout cela n'est pas sans conséquences sur la situation sanitaire. On le sait, les migrants sont particulièrement touchés par le virus. En mars et en avril derniers, les décès des personnes nées à l'étranger ont augmenté de 48 % par rapport à 2019, et ceux des personnes nées en France, de 22 %.

Chers collègues qui m'avez précédé à la tribune, soyons lucides : depuis trente ans, nous avons voté seize lois sur l'immigration. Aucune n'a apporté de réponse pertinente au problème auquel nous sommes confrontés, conséquence du grand désordre du monde, des guerres, des dérèglements climatiques, des traités de libre-échange qui ont fait exploser ou imploser des économies et des régions entières. Ce sont ces problèmes qu'il faut résoudre, avant de pouvoir mettre un terme au grand déplacement de la planète et à ces grandes migrations qui sont terribles pour les hommes et les femmes qui les subissent. En attendant, nous devons mettre en place une politique d'accueil digne de la République.

M. le président. La parole est à M. Stéphane Peu.

M. Stéphane Peu. Par rapport à la loi de finances initiale de 2020, le budget pour 2021 de la mission « Immigration, asile et intégration » augmente de 2 % afin de remplir les objectifs, que nous jugeons contestables, de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie. En matière d'asile, rappelons que le principal problème est non celui du délai d'instruction des dossiers, qui a diminué durant ces dernières années, mais du délai d'enregistrement de la demande d'asile. La réduction des délais de la procédure constitue un objectif partagé par l'ensemble des acteurs de l'asile. Encore faut-il que les autorités veillent à ce que l'instruction des dossiers s'inscrive dans une temporalité adaptée.

Je souligne une nouvelle fois qu'en dépit de la création de places, le dispositif national d'accueil pour demandeurs d'asile demeure marqué par un important sous-dimensionnement. Or les autorités françaises ont le devoir d'offrir un dispositif d'accueil aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. De fait, elles sont tenues pour responsables de la défaillance du dispositif national d'accueil, ce qui explique que notre pays ait été condamné, le 2 juillet 2020, par la Cour européenne des droits de l'homme.

De même, à l'occasion de sa décision du 10 juillet 2020, le défenseur des droits constate pour le déplorer que « plus de la moitié des demandeurs d'asile ne sont pas hébergés par l'OFII – Office français de l'immigration et de l'intégration – et sont par conséquent contraints de faire appel au dispositif d'hébergement d'urgence, lui-même saturé, se reportant à des réseaux solidaires ou sur des habitats informels où ils sont par ailleurs exposés à des expulsions à répétition ». L'hébergement des demandeurs d'asile est pourtant un enjeu majeur.

Voilà des années que nous tolérons aux abords de la capitale un immense campement de réfugiés et de demandeurs d'asile. Ceux-ci se sont d'abord installés porte de la Chapelle, puis, après des évacuations successives, à la porte d'Aubervilliers, puis à la porte de la Villette. Aujourd'hui, ils sont plus de mille à être regroupés au pied du stade de France. C'est ainsi que des personnes se retrouvent pour ainsi dire stockées, contraintes de vivre sous des tentes, dans des conditions parfaitement abjectes,...

M. Alexis Corbière. C'est vrai !

M. Stéphane Peu. ...en l'absence de toute précaution sanitaire, formant en cette période – vous l'imaginez – un cluster de covid-19 explosif. Comment comprendre que, dans un pays comme le nôtre, on ne soit pas capable de mettre un terme à cette situation inhumaine ? De semaine en semaine, les ministres nous assurent que l'évacuation et la mise à l'abri sont imminentes. Pourtant, de semaine en semaine, ce campement ne cesse de grossir.

Qu'en est-il des mesures d'éloignement ? La création de nouvelles places en centre de rétention administrative devrait également se poursuivre en 2021. Pour autant, dans ces CRA, le taux d'occupation augmente et les conditions de rétention se dégradent. De nombreuses associations dénoncent une détérioration des droits des étrangers enfermés dans l'attente d'une éventuelle expulsion. Elles regrettent en outre les insuffisances de la prise en charge de personnes malades en rétention. Ce point est d'ailleurs évoqué dans le rapport pour avis de Mme Élodie Jacquier-Laforge.

Alors que le Gouvernement et sa majorité persistent – j'avoue ne pas comprendre leur insistance – dans leur refus d'interdire le placement des enfants étrangers en CRA, j'observe avec inquiétude qu'en France, la rétention des mineurs augmente, en dépit des multiples condamnations prononcées par la Cour européenne des droits de l'homme. En 2019, 136 familles, dont 279 enfants, ont fait l'objet d'une rétention en métropole, et plus de 3 000 à Mayotte. Plus de 150 enfants, parfois des nourrissons, ont ainsi été privés de liberté et maintenus en zone d'attente. Mes chers collègues, je vous demande d'avoir en tête les conséquences dramatiques qu'un tel enfermement fait peser sur leur intégrité physique et psychologique. La Contrôleure générale des lieux de privation de liberté et le Défenseur des droits, ainsi que de nombreuses associations de défense des droits de l'homme nous ont pourtant maintes fois alertés sur ce sujet, comme sur la pratique de certaines préfectures qui recourent à ces enfermements pour faciliter la reconduite des familles à la frontière. En toute logique, je m'associe à leur demande : qu'on interdise purement et simplement la présence d'enfants dans les CRA !

Vous l'aurez compris, nous ne partageons pas les orientations du Gouvernement en matière de politique d'asile et d'immigration, car elles sont guidées par l'air du temps et le vent mauvais de l'époque. C'est pourquoi nous ne voterons pas les crédits de la mission. *(Mme George Pau-Langevin applaudit.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté.

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée chargée de la citoyenneté.* Les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » sont fortement mobilisés pour répondre à une politique migratoire que nous voulons à la fois maîtrisée et équilibrée. Cet équilibre repose à la fois, dans la droite ligne de la politique menée par le Président de la République

depuis 2017, sur l'humanité dans l'accueil et l'intégration, et sur la fermeté à l'égard de celles et ceux qui entrent irrégulièrement sur le territoire national ou qui s'y maintiennent, bien que déboutés de leur demande d'asile.

La France est une terre d'asile, c'est son honneur que de se définir ainsi et la République est généreuse, mais celle-ci doit également être respectée dans ses décisions. Parce que les questions d'immigration, d'asile, d'intégration constituent une des priorités du ministère de l'intérieur, le projet de loi de finances pour 2021 autorise une augmentation de ces crédits de 36,8 millions d'euros, soit plus de 2 % par rapport à la LFI – loi de finances initiale – pour 2020.

Je concentrerai mon intervention sur cet aspect budgétaire, puisque c'est le sujet qui nous réunit aujourd'hui. En complément du montant que je viens de citer, les crédits du programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » viennent abonder les efforts budgétaires de notre mission, à hauteur de 26,6 millions en crédits de paiement. Vous le voyez, il s'agit d'un effort conséquent, qui vise à nous donner les moyens d'agir plus et mieux grâce aux deux programmes de la mission : le programme 303 « Immigration et asile », et le programme 104 « Accès à la nationalité française ».

Avant d'entrer dans les détails, je souligne que le ministre de l'intérieur et moi-même nous sommes beaucoup inspirés des travaux de M. Jean-Noël Barrot, que je salue.

Le programme 303 illustre la volonté résolue du Gouvernement de mieux accueillir et de mieux lutter contre l'immigration irrégulière.

Mieux accueillir, d'abord : les principales dépenses de ce programme en matière d'asile du programme portent sur l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile. Elles se traduisent donc par une augmentation significative du budget consacrée à l'ADA – allocation pour les demandeurs d'asile –, qui enregistre une hausse de 11,5 millions d'euros par rapport à la LFI de 2020, ce qui porte ce budget à 459,4 millions. Je souligne l'effort budgétaire engagé par toute la nation pour l'accueil des demandeurs d'asile en France.

Bien que, par définition, la demande d'asile ne puisse pas être chiffrée à l'avance, nous avons pris le parti de retenir les chiffres de l'année 2019, pendant laquelle le nombre de demandes a été élevé, tout en anticipant une potentielle réduction progressive des délais de traitement de la demande d'asile, qui ferait mécaniquement baisser la dépense. Par ailleurs, c'est aussi pour lutter contre le marché noir des places devant les préfectures, déjà évoqué, que le ministre de l'intérieur a souhaité geler la suppression des postes dans toutes les préfectures et que nous travaillons à la dématérialisation des procédures.

Les actions menées en matière d'hébergement auront elles aussi un effet sur le budget consacré à l'ADA. Elles portent sur la fluidité du parc d'hébergement : il s'agit de sortir des hébergements les déboutés qui s'y maintiennent indûment, d'instaurer une gestion régionale des places et de réduire la vacance frictionnelle à cet égard. À ces actions s'ajoutent des moyens financiers importants. Le point fort du PLF pour 2021 en matière d'hébergement est la création de 6 000 places supplémentaires : 4 000 places au titre de la mission et 2 000 places au titre de la mission « Plan de relance ». Il s'agit des places en CADA ou centres d'accueil

des demandeurs d'asile – 3 000 places –, en CAES ou centres d'accueil et d'examen de situation – 1 500 places – et en dispositif de préparation au retour – 1 500 places.

Pour financer le parc et les capacités totales en CADA, en CAES et en HUDA – hébergement d'urgence des demandeurs d'asile –, une dotation de 726,5 millions d'euros est prévue. S'y ajoutent 18,5 millions au titre de la mission « Plan de relance », pour 2 000 places créées spécifiquement grâce au plan de relance.

J'ai mentionné précédemment l'amélioration des délais de traitement de la demande d'asile. Vous l'avez votée dans cet hémicycle, et c'est une priorité de notre action que de la mettre en œuvre. Cela permet d'accueillir dignement ceux qui ont besoin de la protection de la France et, a contrario, de répondre rapidement à celles et ceux qui n'ont pas vocation à rester sur le territoire national. Cette réduction du délai de traitement des demandes d'asile aura un impact sur le montant de l'ADA, mais aussi sur la fluidité de l'hébergement. Cela passe par un effort en termes de moyens, notamment en direction de l'OFPPA. C'est pourquoi la subvention qui lui est accordée au titre du PLF pour 2021, de 92,8 millions d'euros, progresse par rapport à 2020 et accompagne les 200 ETP – équivalents temps plein – supplémentaires octroyés à l'OFPPA.

Mieux lutter contre l'immigration irrégulière, ensuite. En déplacement aujourd'hui dans la zone frontalière du Perthus, dans les Pyrénées-Orientales, avec le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin, le Président de la République a annoncé un doublement des forces de sécurité déployées aux frontières à cet égard.

L'investissement immobilier des centres de rétention administrative témoigne, là encore, de la volonté du Gouvernement. Trop souvent, le manque de places en CRA a fait obstacle à l'éloignement. C'est pourquoi 29,4 millions d'euros seront consacrés au financement de la tranche 2021 du plan d'extension des CRA, notamment aux opérations d'Olivet, de Bordeaux et du nouveau CRA de Lyon, qui sera livré fin 2021. À ces montants s'ajoute 1,4 million de crédits de paiement au titre de la mission « Plan de relance » pour la rénovation des CRA existants. Je rappelle qu'en 2019, on a procédé à 23 746 éloignements, contre 16 000 en 2010.

Les préfets ont été invités à créer des LRA – locaux de rétention administrative –, en attendant la création de nouvelles places ou en complément. Voilà qui illustre notre volonté, que nous assumons parfaitement, d'expulser par exemple les étrangers radicalisés ou ceux qui représentent une menace pour l'ordre public. Les frais d'éloignement des étrangers en situation irrégulière, tels que budgétisés, montrent la volonté du Gouvernement de retrouver des niveaux d'éloignement comparables à ceux d'avant la crise sanitaire. Ce poste de dépense couvre notamment les questions de billetterie centrale, le coût des aéronefs et des affrètements dédiés, à hauteur du montant de 2020, soit 24,5 millions d'euros.

J'en viens au programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française ».

Depuis plus de deux, à la demande du Président de la République, le Gouvernement procède à une refonte de la politique d'intégration. L'État se donne les moyens de mener une politique ambitieuse grâce aux différentes mesures arrêtées, le 5 juin 2018, par le comité interministériel à

l'intégration, et grâce à ce budget dédié, qui a été maintenu à un haut niveau et progressera de 2 millions d'euros en 2021.

J'ai souhaité accélérer la naturalisation des travailleurs étrangers qui se sont retrouvés en première ligne pendant le confinement. Nous avons déjà reçu à ce titre, par l'intermédiaire des préfets, plus de 600 demandes de naturalisation. Voilà selon moi une illustration éloquentes de la ligne très claire qui est la nôtre : la République doit intégrer pleinement celles et ceux qui ont démontré leur engagement pour la nation.

Parmi les autres actions prioritaires, je tiens à mentionner celles qui concernent la maîtrise de la langue française, la formation civique visant au partage des valeurs de la République et à la participation à la vie en société, l'accès à l'emploi, la prise en charge de certaines situations particulières, notamment celle des réfugiés. Ces actions sont mises en œuvre principalement par l'OFII, mais aussi par des porteurs de projets et des opérateurs. En 2021, les crédits d'intervention de l'OFII s'élèveront à 11 millions d'euros, montant identique à celui qui était inscrit en loi de finances initiale pour 2020.

Les crédits dédiés aux actions d'intégration des primo-arrivants augmenteront de 9 %. Ils sont destinés au financement d'actions dans les territoires, en particulier l'accompagnement global vers l'emploi et vers l'intégration.

Les crédits consacrés à l'accompagnement des réfugiés resteront prioritairement mobilisés pour le financement des centres provisoires d'hébergement, qui offrent 8 710 places. C'est dans ces centres que sont logées, par exemple, les familles yézidiennes que le Président de la République s'est engagé à accueillir en France après qu'elles ont été victimes d'un génocide perpétré par Daech.

Ces actions sont complétées par les actions d'accompagnement spécifique, dont les crédits progresseront de 1,1 million d'euros. L'une des meilleures illustrations de cet accompagnement est le programme dit HOPE, hébergement, orientation et parcours vers l'emploi. Mais d'autres initiatives prises dans de nombreux territoires – j'ai l'occasion de m'y rendre avec certains d'entre vous – méritent d'être soutenues.

Le ministère de l'intérieur accompagne en outre, dans le cadre d'un plan pluriannuel, la rénovation et la modernisation de 690 foyers de travailleurs migrants, qui accueillent 100 000 travailleurs immigrés. En 2021, le budget correspondant sera maintenu, à hauteur de 8,14 millions d'euros, afin de conserver à ces hébergements leur caractère digne.

Pour conclure, je réaffirme la volonté claire du ministre de l'intérieur et la mienne d'être justes dans notre action en faveur de celles et ceux qui rejoignent notre pays et, surtout, de faire en sorte que les nombreuses actions menées par le ministère de l'intérieur et ses services sur l'ensemble du territoire soient mieux comprises et, je l'espère, soutenues par le plus grand nombre. *(Applaudissements sur les bancs des commissions.)*

M. le président. Nous en venons aux questions.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. Aujourd'hui encore, malgré une actualité mortifère, certains préfèrent nier le lien entre immigration et terrorisme. Si tous les migrants ne sont pas des terroristes – c'est heureux –, de trop nombreux terro-

ristes qui ont commis des attentats chez nous, en France, sont des migrants ou des personnes issues de l'immigration. C'est un fait.

Rappelons ce qui s'est produit au cours de cette seule année.

Le 4 avril 2020, à Romans-sur-Isère, un homme a tué au couteau deux passants et en a blessé cinq autres en criant « Allah akbar ». Il était réfugié soudanais.

Le 25 septembre 2020, à Paris, un homme a blessé deux personnes à l'arme blanche devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo*. Il était entré dans notre pays en tant que Pakistanais et mineur isolé ; il avait en réalité 25 ans.

Le 16 octobre 2020, à Conflans-Sainte-Honorine, un homme a décapité Samuel Paty aux abords du collège où celui-ci enseignait. Il était de nationalité russe, d'origine tchétchène, et bénéficiait du statut de réfugié.

Le 29 octobre 2020, à Nice, un homme a tué trois personnes dans la basilique Notre-Dame-de-l'Assomption. Il était tunisien.

Et cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.

C'est vrai, le ton a changé avec l'arrivée de M. Darmanin au ministère de l'intérieur. Mais qu'en est-il des actes ? Et qu'en est-il, au passage, du débat annuel à ce sujet promis par le Président de la République ? Il est passé aux oubliettes !

C'est vrai, vous avez fait expulser en un mois seize personnes radicalisées et annoncé qu'une centaine d'autres étaient retenues dans des centres de rétention administrative.

Mais que faites-vous pour traiter le mal à la racine ? Que faites-vous pour contrôler réellement l'immigration ? Que faites-vous pour reconduire à la frontière les faux demandeurs d'asile ? Que faites-vous pour renvoyer les faux mineurs non accompagnés ? Que faites-vous pour en finir avec la pompe aspirante que constitue l'AME, l'aide médicale d'État ? En un mot, madame la ministre déléguée, que faites-vous pour protéger les Français ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Je vais tenter de répondre, madame Ménard, à toutes les questions que vous avez soulevées.

Je suis tout aussi mal à l'aise lorsque j'entends dire que tous les migrants seraient des terroristes...

Mme Émilie Bonivard. Personne n'a dit ça !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. ...que lorsque j'entends dire que tous les hommes seraient des violeurs. Je ne crois pas que l'on puisse partir d'un tel principe. Je tiens à vous rappeler que vingt-deux des trente derniers attentats commis sur le sol français l'ont été par des citoyens français. Selon moi, vous ne rendez pas service au débat en le réduisant et en le caricaturant comme vous le faites.

Quant au débat sur l'immigration, nul ne cherche à l'esquiver : il aura bien lieu, en décembre prochain au Parlement, comme prévu initialement ; vous pourrez bien évidemment y prendre part. Il sera centré sur la négociation du pacte européen sur la migration et l'asile.

S'agissant de l'AME, de même, l'idéologie aveugle et nuit à l'efficacité. Si l'on renonçait à l'AME, des étrangers en situation de précarité ne pourraient plus avoir accès aux soins ni se soigner. Pensez-vous, madame Ménard, que les virus, les microbes et les maladies se préoccupent de la carte d'identité des intéressés avant de passer d'une personne à l'autre ?

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Mission « Immigration, asile et intégration » (état B)

M. le président. J'appelle les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », inscrits à l'état B.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n° 243.

Mme Emmanuelle Ménard. Le Gouvernement prévoit d'augmenter de 2 % les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » en 2021, non pas pour lutter contre une immigration hors de contrôle, mais, entre autres, pour financer la création de 4 000 nouvelles places d'hébergement des demandeurs d'asile, à hauteur de 37 millions d'euros. Autrement dit, les moyens supplémentaires seront essentiellement alloués à la création de ces places d'hébergement.

Vous choisissez d'accorder la priorité aux demandeurs d'asile plutôt que d'affecter des moyens à la lutte contre l'immigration irrégulière. En 2020, le délai de réponse moyen de l'OFPRA s'est établi à plus de neuf mois, contre cinq mois et demi en 2019, alors que sa réduction était déjà affichée comme une priorité.

La France n'est plus en mesure d'accueillir un nombre toujours croissant de personnes étrangères. Étant donné la situation économique de notre pays, deux options raisonnables s'offrent à nous : soit réaffecter à la lutte contre l'immigration irrégulière une partie des fonds alloués à l'accueil de nouveaux migrants ; soit réduire purement et simplement les fonds attribués à l'accueil des migrants afin de réaliser des économies. Il serait irresponsable d'être généreux avec de l'argent dont nous ne disposons pas ou qu'il serait préférable d'injecter dans notre économie réelle.

Je vous avoue que la première solution a ma préférence. Il convient en effet de renforcer la lutte contre l'immigration illégale, qui mobilise un nombre important d'acteurs pour différentes missions : sécurité des frontières, octroi des visas, interpellations, lutte contre les filières de passeurs, exécution des mesures d'éloignement. Or les moyens affectés à cette lutte sont dérisoires, puisqu'ils ne représentent que 9,9 % du programme « Immigration et asile ». Il est essentiel d'agir sur tous ces leviers pour que nous puissions mieux accueillir et mieux intégrer les populations immigrées qui résident légalement sur notre territoire.

M. le président. La parole est à Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour donner l'avis de la commission.

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Votre analyse me semble contre-productive, madame Ménard. Pour reprendre les termes utilisés tout à l'heure par M. Panher, ériger des murs toujours plus haut n'est pas une solution en soi. Il faut conduire une politique globale, à l'échelle européenne, comme l'a rappelé Mme la ministre déléguée. Le pacte sur la migration et l'asile en cours

d'examen va dans le bon sens. Il faut en outre mener une politique de coopération avec les pays d'origine. Tel est, pour l'essentiel, mon point de vue.

Votre amendement n° 243 vise à retirer 400 millions d'euros à l'action 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme 303. Quant à votre amendement suivant, le n° 248, il tend à en retrancher 100 millions. Je donnerai mon avis sur les deux amendements, l'argumentation étant la même.

L'un et l'autre amendements conduiraient à réduire de manière très importante les crédits de l'action 02, dont le montant pour 2021 a été fixé à 1,28 milliard d'euros au total. Le premier vise à supprimer un montant presque équivalent aux crédits de l'ADA, alors que cette allocation est essentielle et correspond à une obligation imposée à la France par la directive européenne de 2013 relative à l'accueil des personnes demandant la protection internationale. Le second tend à supprimer un montant équivalent au financement de l'OFPR. Dès lors, l'un comme l'autre se traduirait tout simplement par davantage de camps insalubres, davantage de précarité pour une population déjà fragile et, probablement, davantage de difficultés sanitaires.

Ces deux amendements n'ont pas été examinés par la commission. Je leur donne, à titre personnel, un avis défavorable. (*Mme Aina Kuric applaudit.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Mme la rapporteure spéciale vient de l'expliquer brillamment, si l'on ferme des places d'hébergement, cela se traduira par davantage de personnes dans la rue et davantage de camps insalubres, ce qui serait contraire aux objectifs fixés.

Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit près de 1,3 milliard d'euros en crédits de paiement pour l'action 02. Il s'agit du budget nécessaire pour que la France satisfasse à son obligation de verser une allocation aux demandeurs d'asile – afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins minimaux – et leur assure des conditions matérielles dignes pendant la période d'instruction de leur demande d'asile – sachant que nous travaillons à réduire ce délai.

Quant aux crédits dédiés à la lutte contre l'immigration irrégulière, leur niveau sera porté de 122 millions d'euros en 2020 à 127,9 millions en 2021. Cette augmentation importante reflète l'ambition du Gouvernement de conduire une politique déterminée en la matière.

La suppression de crédits que vous proposez ne peut recevoir qu'un avis défavorable de la part du Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Pacôme Rupin.

M. Pacôme Rupin. Il n'y a pas à choisir, madame Ménard, entre l'accueil des demandeurs d'asile et la lutte contre l'immigration irrégulière. Je tiens à vous rappeler que la France a des obligations : en tant qu'État de droit, elle doit s'efforcer d'accueillir le mieux possible les demandeurs d'asile. Certains ont relevé, à raison, que nous courions, depuis plus de cinq ans, derrière l'afflux de demandeurs d'asile et que nombre d'entre eux se retrouvaient dans des hébergements d'urgence, faute de places dans les CADA. Le budget prévu permettra de continuer à créer des places dans les CADA – ce qui ne se fait pas en un claquement de doigt ; cela prend du temps, à l'instar de la construction de prisons.

Nous pouvons très bien satisfaire à nos obligations tout en luttant fermement contre l'immigration irrégulière ; cessons d'opposer les deux objectifs. Notre pays a des obligations qui découlent de traités qu'il a signés.

M. Fabien Di Filippo. Il a aussi des obligations en matière de reconduite à la frontière !

M. le président. La parole est à M. Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Je souhaite apporter une précision. La France a effectivement signé des traités dont découlent des obligations, et tout le monde convient ici que nous devons fournir un accompagnement aux demandeurs d'asile, en particulier en matière d'hébergement. Mais, en réalité, notre pays a fait le choix délibéré de continuer à examiner des demandes d'asile qu'il ne devrait pas examiner, si ce n'est dans le cadre d'une procédure accélérée. En 2019, un tiers des 151 000 demandes d'asile présentées en France provenait de demandeurs d'asile qui avaient déjà été déboutés dans un autre pays d'Europe. Précisons que la plupart d'entre eux bénéficiaient de l'ADA. Manifestement, ils ne satisfaisaient pas aux critères requis, puisque la France est membre d'un espace commun – même s'il a été décidé aujourd'hui de rétablir temporairement des contrôles aux frontières intérieures de l'Union.

En outre, la France a fait le choix d'attribuer aux demandeurs d'asile une allocation dont le montant est supérieur d'un tiers à celui qui est accordé en Allemagne – respectivement 421 euros contre 300 euros en moyenne –, sachant que ce montant est relevé lorsque notre pays ne propose pas d'hébergement. Par ailleurs, nous augmentons le nombre de places d'hébergement.

Nous pouvons essayer de réduire le délai de traitement des demandes d'asile, mais encore faut-il qu'il y ait une volonté en ce sens. Or celle-ci fait manifestement défaut : avant la pandémie, je le rappelle, le délai en question s'établissait en moyenne à cinq mois et demi.

(*L'amendement n° 243 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n° 248.

Mme Emmanuelle Ménard. Chaque année, lorsque l'on touche aux crédits des missions, quelles qu'elles soient – ce n'est pas propre à la mission « Immigration, asile et intégration » –, vous nous faites le même mauvais procès. En l'occurrence, vous me reprochez d'opposer la lutte contre l'immigration illégale et irrégulière et l'exercice du droit d'asile, en me disant : « Ce n'est pas bien ce que vous faites, ce n'est pas gentil ! »

M. Pacôme Rupin. C'est pourtant bien ce que vous proposez !

Mme Emmanuelle Ménard. Or vous savez très bien que l'exercice budgétaire nous impose d'agir ainsi. Nous ne pouvons augmenter les crédits d'un programme qu'en diminuant ceux d'un autre programme de la même mission. Je préférerais pouvoir faire autrement et ne pas opposer les choses, mais ce n'est pas possible. Ne soyez donc pas autant de mauvaise foi !

S'agissant de l'amendement n° 248, vous m'avez déjà répondu, madame la rapporteure spéciale, mais je souhaite tout de même présenter mes arguments. La France n'a

malheureusement plus les moyens financiers, ni matériels, d'accueillir toujours plus de demandeurs d'asile. Il y a moins d'un an, le Président de la République lui-même expliquait que « la France ne peut pas accueillir tout le monde si elle veut accueillir bien ».

Il n'y a donc pas les gentils d'un côté et les méchants de l'autre. Nous sommes tous d'accord pour dire que le droit d'asile est l'une des richesses de notre civilisation, mais qu'il a été largement dévoyé. Il convient de revenir à un accueil raisonnable et conforme à notre capacité d'accueil réelle ; y renoncer, c'est faire croire aux personnes que nous accueillons que nous pouvons les secourir dignement, alors que ce n'est pas le cas.

À cet égard, je vous renvoie à la tribune publiée hier par des exilés du campement de Saint-Denis – M. Peu en parlait tout à l'heure. Que disent les auteurs de cette tribune intitulée « Nous qui dormons sous vos ponts ? » « Nous sommes plus de 1 500 à vivre sous les ponts à Saint-Denis dans des conditions innommables. »

M. Pacôme Rupin. Eh bien voilà !

Mme Emmanuelle Ménard. « Nous ne pouvons pas décrire à quel point nos conditions de vie sont horribles. Sur le campement, nous n'avons pas de nourriture, pas de douche. [...] Nous avons froid. » Si ce sont les conditions d'accueil que vous souhaitez offrir aux personnes qui arrivent en France, je ne suis pas d'accord ! Voilà quelle est la réalité de notre accueil. Cessons de fermer les yeux ! Il faut accueillir moins, mais il faut accueillir mieux.

M. le président. Il me semble, madame la rapporteure spéciale, que vous avez rendu un avis défavorable sur cet amendement lors de la discussion du précédent.

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. Oui, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Vous ne pouvez, madame la députée, dire que l'exercice budgétaire est ainsi fait et, en même temps, dénier à chacun le droit de vous répondre dans le cadre de ce même exercice. Je me souviens qu'il y a un ou deux ans, dans ce même hémicycle, lors de l'examen budgétaire, vous proposiez de supprimer purement et simplement les crédits relatifs aux droits des femmes pour les allouer à l'aide alimentaire. Nous voyons donc qu'il s'agit de votre méthode politique, de votre ligne. Vous en avez parfaitement le droit ; c'est l'exercice démocratique. Mais nous voyons aussi que vous opposez toujours les mêmes sujets entre eux, à l'instar de l'asile ou des droits des femmes. Je le répète, vous en avez le droit, tout comme nous avons le droit de donner un avis défavorable à vos amendements. C'est d'ailleurs ce que nous faisons !

(L'amendement n° 248 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n° 244.

Mme Emmanuelle Ménard. Rassurez-vous, madame la ministre déléguée, contrairement à certains, je ne dénie à personne le droit de parler dans cet hémicycle.

Selon un sondage de l'IFOP – Institut français d'opinion public – de 2018, les trois quarts des Français considèrent que l'immigration coûte plus à la France qu'elle ne lui rapporte, tandis que sept Français sur dix estiment que

notre pays n'a plus les moyens d'accueillir des immigrés. L'impact sur les comptes publics est perçu comme négatif par 64 % des personnes ayant répondu au sondage. Une nette majorité des Français interrogés – 60 % – considèrent que l'accueil d'étrangers n'est plus possible compte tenu des différences de valeurs et des problèmes de cohabitation. Une part quasi-identique des sondés estime que les personnes immigrées ont une incidence négative sur l'identité française et la cohésion de la société. Malheureusement, les événements récents ont donné raison aux Français qui ont répondu à ce sondage.

De plus, ces craintes côtoient, chez 61 % des personnes interrogées, des craintes quant à l'impact défavorable de l'immigration sur le respect de la laïcité. À un degré moindre, et cela devrait vous intéresser, madame la ministre déléguée, les sondés étaient 49 % à penser que l'immigration a une incidence négative sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et 41 % qu'il en est de même pour ce qui concerne le respect des minorités, comme les homosexuels ou les juifs.

Enfin, le lien entre insécurité et immigration était établi par une majorité du panel. Deux tiers des Français interrogés considéraient en effet que l'immigration a un effet négatif en matière de sécurité, voire, pour 53 % d'eux, qu'elle maximise le risque terroriste.

Ainsi, madame la ministre déléguée, il est plus que temps de lutter contre l'immigration irrégulière et l'immigration de masse et de se diriger, à l'instar d'autres pays pas moins démocratiques que la France, vers une immigration choisie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Noël Barrot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour donner l'avis de la commission.

M. Jean-Noël Barrot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Si consulter les sondages de l'IFOP est une bonne chose, je vous invite également, chère collègue, à lire les rapports parlementaires. S'agissant du coût de l'immigration dans notre pays, je vous renvoie à cet égard à l'excellent rapport d'information dont Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis pour les crédits que nous examinons, est l'un des auteurs. Peut-être voudra-t-il les commenter, mais les conclusions de ce rapport d'information sont plus modérées que celles du sondage auquel vous faites référence.

M. Fabien Di Filippo. Pierre-Henri Dumont est souvent trop modéré...

M. Jean-Noël Barrot, rapporteur spécial. En ce qui concerne la lutte contre l'immigration irrégulière, il convient de noter que les moyens qui y ont été consacrés ont davantage augmenté au cours de ce quinquennat que lors des deux précédents. Il en va de même des reconduites à la frontière. En 2019, il y en a eu environ 19 000 en métropole et environ 15 000 en outre-mer. Jamais par le passé de tels niveaux n'avaient été atteints.

Enfin, si je comprends que l'exercice budgétaire vous incite à ponctionner certaines lignes pour en alimenter d'autres, en l'occurrence vous proposez de retirer des crédits à l'action 11 « Accueil des étrangers primo-arrivants » du programme 104, dont dépend le financement de l'OFII, lequel a la responsabilité des reconduites à la frontière.

Pour toutes ces raisons, je rends, à titre personnel, un avis défavorable sur cet amendement qui n'a pas été examiné par la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Il sera le même que celui de M. le rapporteur spécial.

Je ne puis laisser entendre ou sous-entendre que l'immigration ne serait pas une richesse pour la France et qu'elle serait, par principe, un phénomène triste, négatif et défavorable qu'il conviendrait de combattre. La France a aussi été enrichie par les vagues successives de personnes immigrées qui ont énormément apporté à la culture ainsi qu'à la vie politique de notre pays. De Marie Curie à Nicolas Sarkozy, de Zinédine Zidane à Léon Gambetta, d'Omar Sy à Yannick Noah, les immigrés ont enrichi la France et la République française. Dans cet hémicycle où figure justement l'appellation « République française », je ne puis donc laisser dire que l'immigration fait intrinsèquement du tort à la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Mme George Pau-Langevin applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis. Puisque j'y ai été invité par Jean-Noël Barrot, je donnerai quelques précisions sur le rapport d'information que j'ai commis avec ma collègue Stéphanie Do, et dans lequel nous évaluons les différents coûts de l'immigration en France.

S'agissant du coût de l'immigration sur les finances publiques, thème de votre amendement, le solde est en France, contrairement à ce qui se passe dans presque tous les pays de l'OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques –, légèrement négatif, il se situe entre - 0,2 et - 0,5 % du PIB. Notre rapport l'explique par une raison simple : contrairement à la plupart des pays de l'OCDE, la France ne fait pas l'objet d'une forte immigration pour des motifs professionnels – seulement 13 % des admissions –, mais d'une forte immigration pour des motifs familiaux – 43 % des admissions. Par conséquent, la création de richesses des personnes immigrées est nettement moins importante que leur poids en matière de dépenses sociales. C'est une réalité : l'immigration de ces dernières années a un coût supérieur pour les finances publiques françaises que dans les autres pays de l'OCDE.

Le rapport d'information tend donc à prouver qu'il est nécessaire de se tourner vers une immigration résolument plus choisie que ce que nous faisons actuellement. Cette conclusion va d'ailleurs dans le sens de certains amendements que le groupe Les Républicains auquel j'appartiens a déposé depuis trois ans, mais qui ont malheureusement été rejetés.

(L'amendement n° 244 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Fabien Di Filippo, pour soutenir l'amendement n° 1413.

M. Fabien Di Filippo. J'espère vivement que cet amendement nous permettra de sortir du dialogue de sourds dans lequel nous sommes. Notre volonté n'est pas d'opposer ceux qui seraient pour l'immigration et ceux qui seraient contre, mais de nous interroger sur la gestion de l'immigration. À quel niveau souhaitons-nous placer le curseur des arrivées ?

Cet amendement vise à déplacer 50 millions d'euros de l'action 11 « Accueil des primo-arrivants », figurant au programme 104 « Intégration et accès à la nationalité

française », au profit de l'action 03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 « Immigration et asile ». Vous avez souligné tout à l'heure que les crédits de l'action 03 seront en hausse de 5 millions d'euros en 2021, montant à peine supérieur à l'inflation. Or si nous souhaitons accroître le nombre de reconduites à la frontière, cela passera nécessairement par l'augmentation substantielle des crédits de cette action.

Au fond, ce que nous voulons vous dire, est qu'accueillir trop revient à accueillir mal. Votre politique n'est pas équilibrée. Depuis trois ans, vous vous prévaluez d'une formule, « humanité et fermeté », qui sonne bien d'un point de vue marketing, mais nous voyons bien que tous les problèmes migratoires se sont amplifiés depuis la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, qu'avait défendue Gérard Collomb. Ce texte est un échec.

Et si Emmanuel Macron, aujourd'hui même à l'occasion d'un déplacement dans les Pyrénées-Orientales, affirme que les règles des accords de Schengen doivent changer, nous vous alertons sur cette nécessité depuis trois ans.

Combien de personnes pouvons-nous accueillir et intégrer dans de bonnes conditions en 2020, compte tenu du contexte économique, social, sanitaire et sécuritaire que nous connaissons ? Une fois que cette question sera tranchée, nous pourrions éventuellement parler du reste.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. Comme l'a rappelé Jean-Noël Barrot, les moyens consacrés à la lutte contre l'immigration irrégulière ont fortement augmenté au cours de ces dernières années. Ils s'élevaient à 86 millions d'euros en 2017, contre près de 130 millions d'euros en 2021. Je suis donc en désaccord avec vous lorsque vous dites que rien n'est fait ou que nous sommes dans l'échec. Au contraire, j'estime que notre action est forte et vous avez raison de rappeler que le Président de la République est lui-même mobilisé sur cet enjeu important.

Alors que notre pays est divisé et qu'il existe de fortes tensions dans de nombreux domaines, j'estime également qu'il faut faire attention aux chiffres que nous évoquons et à leur possible manipulation. Dans l'exposé sommaire de votre amendement, vous indiquez ainsi que nous avons octroyé 275 000 titres de séjour en 2019 et qu'il s'agit d'un chiffre déraisonnable et inadapté au regard des capacités de la France. Comme le rappelle la Cour des comptes dans un récent rapport, j'insisterai plutôt sur le fait que la France accorde, en définitive, très peu de titres de séjour en comparaison de sa population : 3,72 pour 100 000 habitants pour être précis. La France est un grand pays et il convient de rapporter les chiffres à la démographie. La Suède, elle, accorde près de 15 titres pour 100 000 habitants, l'Allemagne plus de 12 et l'Espagne près de 8. Avec les États-Unis, la France fait donc partie des pays occidentaux qui en délivrent le moins.

Relativisons donc les choses, car pour avoir le débat apaisé que vous appelez de vos vœux dans votre introduction, il convient d'objectiver les chiffres et de les croiser. Une analyse partagée pourra alors émerger et déterminer les politiques les plus adaptées possibles.

La commission n'ayant pas examiné cet amendement, je rends un avis défavorable à titre personnel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Comme l'a dit Pacôme Rupin, ce n'est pas un choix que nous avons à faire entre, d'une part, accueillir les personnes et travailler sur leurs parcours d'intégration et, d'autre part, lutter contre l'immigration irrégulière. Depuis 2017, nous faisons les deux. Les choses sont-elles parfaites ? Non. Sommes-nous dans une situation comparable à celle que nous connaissons depuis plusieurs dizaines d'années ? Oui. Depuis 2017, le Président de la République, le Gouvernement et la majorité parlementaire agissent-ils résolument et de manière équilibrée sur ces deux volets ? Absolument.

Or votre amendement nous invite à retirer de l'argent à l'accueil des primo-arrivants. Laissez-moi vous dire ce qui se passera s'il est adopté : nous ne pourrions plus dispenser de cours de français aux personnes immigrées qui arrivent pour la première fois en France,...

Mme Natalia Pouzyreff. Eh oui !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. ... nous ne pourrions plus présenter, lors de formations, la conception française de la laïcité et la défendre ; nous ne pourrions plus offrir de parcours d'intégration au cours desquels nous formons et tâchons de partager les valeurs de la République ; nous n'interviendrons plus sur l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore sur la question de la polygamie. Voilà ce que vous proposez d'arrêter.

Comment pouvez-vous donc à la fois prôner l'assimilation et la fin des programmes d'accueil des primo-arrivants ? L'assimilation ne se produit pas par magie, mais grâce à un travail résolu mené par les services de l'État et les associations avec les primo-arrivants. Ce ne serait pas aider l'assimilation que d'arrêter les programmes qui leur sont dédiés. L'avis du Gouvernement est donc évidemment défavorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

Mme Émilie Bonnavard. J'ai écouté attentivement votre intervention, madame la ministre déléguée, et je suis stupéfaite par l'anachronisme de ce budget au regard de la réalité que connaît notre pays. Avouons que nous sommes en faillite totale pour ce qui concerne le contrôle de l'immigration illégale et la capacité à intégrer correctement les demandeurs d'asile ! Vous dites que le budget affecté au contrôle de l'immigration est suffisant, mais seulement 10 % du budget total de la mission est dévolu au contrôle de l'immigration illégale, contre 90 % à la gestion des demandeurs d'asile.

M. Pacôme Rupin. Ça n'a rien à voir !

Mme Émilie Bonnavard. Concernant ces derniers, nous devons sortir de l'aveuglement et abandonner des débats politiques qui ne servent personne, et surtout pas la démocratie : en 2019, sur 59 000 demandeurs d'asile déboutés, seuls 18 000 ont été reconduits à la frontière. Je parle bien ici des déboutés ; il ne s'agit pas de remettre en cause le principe fondamental du droit d'asile, auquel nous sommes très attachés – je souhaiterais d'ailleurs que l'on arrête de nous faire dire le contraire, car c'est assez insupportable.

M. Pacôme Rupin. Nous ne vous faisons rien dire ; vous le faites très bien vous-mêmes !

Mme Émilie Bonnavard. Selon la Cour des comptes, 92 % des obligations de quitter le territoire français notifiées aux demandeurs d'asile déboutés ne sont pas exécutées. Ce sont les chiffres. Nous sommes en faillite pour ce qui est de notre capacité à contrôler l'immigration illégale.

Par ailleurs, je reviens sur votre intervention, madame la ministre déléguée. Notre collègue Emmanuelle Ménard a très clairement dit que tous les terroristes n'étaient pas des immigrés. Réduire des propos tenus dans l'hémicycle, comme vous l'avez fait, c'est voiler la réalité ; c'est mauvais pour le contrôle de l'immigration illégale et des personnes terroristes en son sein. Les dernières actions terroristes ont été commises par des personnes arrivées illégalement sur le sol français. Il faut être clair sur ces sujets.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis.

M. Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis. Je tiens à saluer l'excellent amendement de mon collègue Di Filippo ; je ne suis pas sûr que tous les rapporteurs diront la même chose d'un amendement venu des bancs des Républicains, mais je suis heureux de pouvoir le faire aujourd'hui.

J'ai entendu dire il y a quelques minutes que le budget alloué aux reconductions à la frontière était en hausse. C'est vrai, il est en hausse de 1,8 million d'euros ; mais, à y regarder dans le détail, il n'est en hausse que sur un seul poste : le coût du kérosène, pour augmenter les rotations du Beechcraft qui renvoie les migrants vers les Balkans et les Carpates. Il s'agit de personnes qui viennent de Roumanie, qui n'ont en réalité rien à faire en France et dont la demande d'asile a été rejetée, ou bien de migrants venus d'Albanie ou de Géorgie arrivés dans l'Union européenne parce que le Gouvernement a décidé, de concert avec les autres pays de l'Union, de libéraliser les visas – c'est-à-dire, en réalité, de faciliter le détournement du dépôt de la demande d'asile dans notre pays. Évidemment, vous êtes obligés d'augmenter le budget des rotations aériennes vers les Balkans et les Carpates : c'est la conséquence directe de la libéralisation des visas.

Ainsi, malgré la hausse du budget de la lutte contre l'immigration irrégulière, zéro euro supplémentaire est affecté aux frais de billetterie qui permettraient concrètement de renvoyer les migrants vers le Maghreb, l'Afrique subsaharienne ou l'Asie. Mais, puisque vous ne faites pas d'effort sur les laissez-passer consulaires – vous n'en avez demandé que 6 000 pour plus de 60 000 personnes déboutées de leur demande d'asile –, et que les taux de retour de ceux demandés aux pays du Moyen-Orient, d'Afrique subsaharienne et d'Asie sont proches de 0 % ; puisque vous n'utilisez pas l'arme diplomatique, vous n'avez pas besoin d'augmenter les frais de billetterie.

M. Fabien Di Filippo. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Alexis Corbière. Je partage l'opinion de Mme la ministre déléguée. Il est assez piquant que mes collègues du groupe Les Républicains répètent qu'il y a dans le pays des étrangers qui ne respectent pas nos lois, qui ne s'intègrent pas, tout en s'en prenant à un budget dont la première matérialisation concrète est l'apprentissage du français. Cela me semble inacceptable au regard des politiques beaucoup plus audacieuses menées par d'autres pays – je pense au Canada, mais pas seulement – pour permettre de mieux diffuser le premier facteur de lien entre les êtres humains, à savoir la langue commune. C'est d'ailleurs l'une des faiblesses

de la France. Vous devriez, vous qui aimez la France, aimer que l'on enseigne le français et vouloir que ceux qui arrivent sur le territoire national parlent notre langue et en comprennent les lois. C'est une condition *sine qua non*. En voulant supprimer ce budget de 50 millions d'euros, vous montrez qu'en réalité, vous ne souhaitez pas d'immigration.

Mme Émilie Bonnavard. Mais c'est à cause de la contrainte budgétaire !

M. Alexis Corbière. Enfin, je voudrais revenir sur le sophisme de Mme Ménard : « Oui, tous les immigrés ne sont pas des terroristes, mais j'observe que quelques terroristes sont des immigrés. » Et vous terminez votre intervention sur l'aide médicale d'État. On pourrait continuer les sophismes de ce genre.

Mme Émilie Bonnavard. Ce n'est pas un sophisme, c'est la réalité !

M. Alexis Corbière. Tous les hommes ne sont pas des pédophiles, mais la plupart des pédophiles sont des hommes ; tous les gens qui boivent ne sont pas des alcooliques, mais les alcooliques sont des gens qui boivent... Ce serait absurde.

Mme Émilie Bonnavard. Ce n'est pas un sophisme ! C'est vous le sophiste.

M. le président. S'il vous plaît, chère collègue.

M. Alexis Corbière. En faisant cela, vous démontrez une réalité que vous voulez souiller, une réalité humaine qui est aussi la marque de notre pays : le fait que des gens du monde entier viennent ici... (*Mme Emmanuelle Ménard s'exclame*)

M. le président. S'il vous plaît, madame Ménard.

M. Alexis Corbière. ...que nous faisons France de tout bois, et que nous devons continuer de le faire par des politiques publiques.

M. le président. La parole est à M. Jean-Noël Barrot, rapporteur spécial.

M. Jean-Noël Barrot, rapporteur spécial. Je souhaite apporter quelques éléments de réponse à notre collègue Bonnavard s'agissant des moyens alloués à la lutte contre l'immigration irrégulière et à la politique de reconduite à la frontière. Premièrement, ces moyens ont baissé quand votre parti était au pouvoir, entre 2007 et 2012, et ils ont augmenté durant le quinquennat en cours. Deuxièmement, vous dites qu'ils ne représentent que 10 % du budget ; en regardant le bleu budgétaire, on peut effectivement avoir l'impression que seuls 10 % des moyens de la mission « Immigration, asile et intégration » sont consacrés à cette politique. Néanmoins, je vous renvoie à un autre excellent rapport, le mien, lequel a essayé de chiffrer précisément le coût d'une reconduite à la frontière. Savez-vous, mes chers collègues, combien cela coûte d'expulser un étranger en situation irrégulière ?

M. Fabien Di Filippo. Moins cher que de le garder !

M. Jean-Noël Barrot, rapporteur spécial. Cela coûte 14 000 euros. Pourquoi ? Car non seulement l'on sollicite les administrations concernées par la mission dont nous discutons les crédits aujourd'hui, mais l'on doit aussi solliciter d'autres acteurs comme la justice ou les forces de l'ordre, si bien qu'une fois reconstitué, le coût intégral de la politique de reconduite à la frontière est de 500 millions d'euros, soit environ 30 % des crédits de la mission et non 10 %.

Évidemment, il existe une forme de reconduite à la frontière beaucoup moins onéreuse pour les finances publiques : ce sont les retours aidés. Je me félicite de l'ouverture de 1 500 places de préparation au retour volontaire décidées par Mme la ministre déléguée et je suis surpris de ne pas trouver dans vos amendements des incitations à aller plus loin, puisqu'un retour volontaire coûte 2 500 euros au lieu de 14 000.

Cela étant dit, la reconduite aux frontières n'est pas une question d'argent – cela se saurait –, elle est principalement une question diplomatique. Sur ce point, notre collègue Pierre-Henri Dumont a raison de rappeler que, du fait de la crise sanitaire, le taux de délivrance des laissez-passer consulaires a baissé en 2020. Toutefois, ce taux a augmenté ces dernières années grâce à l'investissement de la France, mais aussi à celui de l'Europe ; l'explication qu'a donnée Pierre-Henri Dumont fait d'ailleurs la démonstration éclatante que c'est en allant vers une politique harmonisée et commune de l'asile que nous réussirons à obtenir dans de meilleures conditions des laissez-passer consulaires de la part des pays d'origine.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Je souhaite moi aussi apporter quelques éléments de réponse. Premièrement, s'agissant des laissez-passer consulaires, le Gouvernement mène une action diplomatique résolue. C'est dans le but de convaincre plusieurs pays de « reprendre » leurs ressortissants que le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a entamé une tournée diplomatique – au Maroc, en Algérie, en Tunisie, à Malte et ailleurs – pour mener de pays à pays ce travail de diplomatie, en lien avec le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian – travail qui n'avait pas été fait précédemment.

Deuxièmement, puisque les députés Les Républicains et Mme Ménard nous interpellent ensemble sur les éloignements du territoire, je répète que 16 326 personnes avaient été éloignées en 2010, contre 23 746 en 2019. Le Gouvernement n'a donc pas de leçons à recevoir en la matière.

Mme Émilie Bonnavard. Pour combien d'entrées ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. C'est plus en 2019 qu'en 2010, y compris sur le ratio. Il est facile de donner des leçons à coup de « y'a qu'à, faut qu'on » ! Dans la réalité, le Gouvernement agit. (*Mme Émilie Bonnavard proteste.*) C'est moi qui ai la parole, madame la députée.

Troisièmement, le contrôle des frontières ne relève pas du budget que nous sommes en train de discuter. Nous nous égarons ! Cette mission n'inclut pas les effectifs des forces de l'ordre mobilisées pour le contrôle des frontières. Le Président de la République a d'ailleurs annoncé il y a quelques heures, lors de son déplacement avec le ministre de l'intérieur, que 4 800 policiers, gendarmes et militaires supplémentaires de l'opération Sentinelle seraient déployés pour assurer le contrôle aux frontières, en priorité aux frontières avec l'Italie et l'Espagne, puisque ce sont celles qui posent problème à l'heure actuelle. Le Gouvernement mène des actions concrètes, et ce budget en est l'une des illustrations.

(*L'amendement n° 1413 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n° 2295.

Mme Emmanuelle Ménard. Je voudrais commencer par une simple anecdote. Le mois dernier, un passeur a été pris en flagrant délit au Perthuis, où se trouve cet après-midi le Président de la République, car il avait fait passer la frontière à plusieurs clandestins. Il a été jugé en comparution immédiate et il a écopé d'un simple rappel à la loi. Vous me direz que je n'ai pas à dicter leur décision aux juges, et vous aurez entièrement raison ; nous sommes tous ici respectueux de la séparation des pouvoirs. Mais ce fait est significatif de l'état d'esprit qui préside à la lutte que vous menez contre l'immigration illégale.

L'amendement concerne les mineurs non accompagnés, dont nous n'avons pas encore beaucoup parlé. Beaucoup d'entre eux sont majeurs et très peu viennent de pays en guerre. Leur arrivée est organisée par des filières, y compris par des mafias. Nous sommes très loin du pauvre orphelin chassé par les conflits. Ce n'est pas un site complotiste qui le dit, mais un rapport du Sénat datant de 2017 : il ressort des auditions menées par le Sénat que, dans la grande majorité des cas, les jeunes se disant MNA – mineurs non accompagnés – se présentent directement aux services d'aide sociale à l'enfance des départements, y compris dans des départements ruraux éloignés des routes migratoires classiques, ce qui fait dire que le système d'accueil des mineurs a été perverti. Ces arrivées s'inscrivent dans une logique de périples organisés depuis les pays d'origine par de véritables filières qui connaissent très bien le fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance en France. En outre, il apparaît qu'une partie importante des personnes se présentant comme MNA sont finalement évaluées comme majeures.

Quand nous déciderons-nous à prendre à bras-le-corps la question des mineurs non accompagnés, comme celle des faux demandeurs d'asile ? Comme l'a dit mon collègue Di Filippo, plus de 90 % des faux demandeurs d'asile déboutés ne sont pas rattrapés à la frontière.

M. le président. Je vous demande de conclure, chère collègue.

Mme Emmanuelle Ménard. Je salue l'effort diplomatique de M. Darmanin auprès des pays concernés, mais il n'est pas suffisant.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. Le sujet des mineurs non accompagnés est essentiel et, si nous en parlons peu dans le cadre de cette mission, c'est parce qu'il relève de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », dont je suis également rapporteure spéciale.

Je partage votre avis sur un point : c'est la nécessité de lutter contre les filières d'immigration spécifique, qui sont une réalité. Des enfants de 12 ou 13 ans, de plus en plus nombreux, risquent leur vie en traversant la Méditerranée dans des conditions effroyables à cause de ces filières. Vous avez cité M. Darmanin ; je sais que le Gouvernement est mobilisé pour lutter contre elles, en lien avec les pays d'origine. C'est la clé du problème. La lutte se joue également à l'échelle européenne, car c'est aux frontières européennes qu'il faut prévenir cette immigration.

Je profite de l'examen de cet amendement pour présenter une des propositions que j'ai formulées dans le rapport sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

Contrairement à vous, je pense que nous devons faire davantage pour les mineurs ou jeunes majeurs non accompagnés présents dans notre pays, en consacrant des moyens supplémentaires à leur accueil et à leur accompagnement.

Ils sont trop nombreux à se retrouver à la rue. C'est le cas de certains mineurs, – parfois extrêmement jeunes –, à cause des actions en justice menées par les départements pour contester leur minorité, mais aussi de ceux dont l'évaluation a établi la majorité – puisque ces cas existent réellement.

On le sait tous, ces jeunes sont présents dans les rues de nos villes, oisifs et sans accompagnement, partout en France, quel que soit le département.

Il nous manque un dispositif pour accompagner et accueillir aussi bien ceux qui peuvent légitimement être autorisés à rester, obtenir l'asile et une protection internationale, que ceux qui devront quitter notre territoire pour retourner dans leur pays d'origine.

Madame la ministre déléguée, l'accompagnement des jeunes, dès lors qu'ils ont été évalués majeurs, ne relève pas des départements mais de l'État. On ne peut les laisser à la rue, sans solutions, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui.

Avis défavorable. (*Mme Cathy Racon-Bouzon applaudit.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Pour toutes les raisons évoquées précédemment, je suis défavorable à la proposition de retirer des crédits au programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », qui finance tous les dispositifs pour les primo-arrivants que j'ai évoqués précédemment.

Madame Ménard, quel que soit par ailleurs votre discours sur les mineurs non accompagnés, c'est bien là l'objet de votre amendement.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Danielle Brulebois.

Mme Danielle Brulebois. Les mineurs non accompagnés posent souvent problème aux conseils départementaux, qui se plaignent de leur nombre et de la charge épouvantable qu'ils constituent.

Or je constate que leur nombre diminue et que la situation est bien régulée.

Soyez rassurée, madame la rapporteure spéciale : les mineurs non accompagnés apprennent le français très vite et font beaucoup d'efforts. Les associations et les bénévoles sont nombreux à s'investir pour les aider.

Ils s'intègrent très bien, je le constate en particulier dans les filières délaissées par nos jeunes, comme le bâtiment et les travaux publics, l'hôtellerie et la restauration. Ce sont des élèves studieux qui ne posent pas de problème.

Supprimer les crédits alloués aux cours de français serait à mon sens une grave erreur car l'intégration passe d'abord par la langue.

M. le président. Chers collègues, ce n'est pas le jour d'un grand débat sur ce sujet. Avant que nous passions au vote, je donnerai la parole à Mme Ménard, à Mme Essayan qui ne s'est pas encore exprimée cet après-midi, et à M. Dumont.

Monsieur le rapporteur pour avis, vous êtes au banc des commissions, mais je me permets de vous inviter à être le plus bref possible.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. Je serai très brève ; personne ici n'a proposé de supprimer les cours de français. Nous sommes tous ici, y compris sur les bancs de droite, très attachés à la langue française. C'est pourquoi nous proposons régulièrement de mettre l'accent sur son apprentissage, plutôt que sur celui d'autres langues. Dans les ELCO – enseignements de langue et de culture d'origine –, désormais supprimés, ou les EILE – enseignements internationaux de langues étrangères –, par exemple, il me semble que l'on ferait mieux d'apprendre le français aux jeunes étrangers plutôt que leur langue d'origine.

Par ailleurs, je ne sais pas d'où vous tenez que le nombre de mineurs non accompagnés diminue en France ; tous les chiffres montrent le contraire, madame Brulebois.

M. Pacôme Rupin. Ça dépend des départements !

Mme Emmanuelle Ménard. Enfin, madame la ministre déléguée, je serais ravie que les règles de recevabilité financière des amendements changent. Il faudrait autoriser les députés à ouvrir des crédits supplémentaires, sans avoir à les gager pour respecter l'équilibre budgétaire de chaque mission. Je serais ravie, ainsi, de pouvoir ajouter des crédits, notamment en faveur de la lutte contre l'immigration illégale.

M. le président. La parole est à Mme Nadia Essayan.

Mme Nadia Essayan. Il est évident que nous débattons d'un sujet qui divise politiquement. Pour les députés du groupe mouvement démocrate MoDem et démocrates apparentés la fraternité se construit aussi par le fait de parler ensemble. Il est donc très important de permettre aux personnes que nous avons décidé d'accueillir, d'apprendre notre langue pour s'intégrer le mieux possible.

Mme Émilie Bonnivard. Nous aussi !

Mme Nadia Essayan. C'est ainsi que l'on évitera de « fabriquer » des personnes qui restent « à côté », frustrées de ne pas pouvoir être des nôtres et d'être empêchées d'apporter à la France tous leurs talents.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis. On nous sert le même argument à chaque fois que nous voulons augmenter les crédits d'un programme : nous réduisons ceux d'un autre programme de la même mission, donc nous serions opposés à ce dernier. Je trouve ce discours facile, et injuste, car nous n'avons pas d'autres solutions. Nous nous contentons d'appliquer une règle de recevabilité financière des amendements d'origine parlementaire : ceux qui augmentent les crédits d'un programme ne sont examinés que s'ils réduisent du même montant les crédits d'un autre programme de la même mission. Cela rend la manœuvre peu aisée lorsque nous avons affaire, comme c'est le cas aujourd'hui, à une mission qui ne comporte que deux programmes, et cela ne signifie pas forcément que l'on souhaite réduire les crédits destinés à telle ou telle action.

Évitez donc de répéter cet argument à chaque discussion budgétaire. Madame la ministre déléguée, vous savez pertinemment que le gage est le seul moyen dont disposent les députés, en particulier ceux de l'opposition, pour rendre leurs amendements recevables.

Le Gouvernement peut toujours le lever, s'il partage l'objectif de l'amendement, permettant le maintien de crédits qui n'ont été gagés que pour respecter l'équilibre prévu par la LOLF – loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

J'en viens aux MNA et aux jeunes majeurs. Il faut poser la question de leur sort – ce que vous avez fait brillamment, madame la rapporteure spéciale – mais aussi traiter du fichier qui leur est consacré. On sait qu'une expérimentation de fichier national a été lancée, mais certains départements refusent toujours de les inscrire.

Même si un MNA a été reconnu comme majeur dans un département, une telle évaluation peut être ignorée quelques kilomètres plus loin, dans le département voisin. C'est une question extrêmement importante : des réseaux de passeurs très organisés, structurés, en tirent parti et envoient les jeunes de département en département.

Il faudrait imaginer un système pour contraindre les départements à participer à ce fichier national afin de mettre un terme à ces dérives.

Le problème se pose aussi concernant les tests osseux. Mon collègue Di Filippo a eu ce matin des propos très justes à la tribune : il faut établir une présomption de majorité, dès lors qu'ils sont refusés.

Enfin, le fait que des jeunes majeurs oisifs se retrouvent dans les rues n'est pas une fatalité. Ceux qui ne disposent pas de titre de séjour et sont donc clandestins doivent être renvoyés dans leur pays.

M. Fabien Di Filippo. Eh oui, mais pour cela, il faut des moyens !

M. Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis. Comme je l'ai dit ce matin, en réalité, aujourd'hui en France, pour ces jeunes, l'alternative n'est pas entre être protégé et être renvoyé, mais entre être protégé et devenir clandestin.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. C'est la dernière fois que je reviens sur la question, parce qu'il me semble y avoir déjà répondu tout à l'heure.

Dans les débats budgétaires, chaque parlementaire est libre de défendre des amendements ; personne ne le conteste.

Ces amendements reflètent des choix politiques. Ainsi, c'est bien un choix politique, de la part du Rassemblement national ou de Mme Ménard – avec manifestement le soutien des députés du groupe Les Républicains –, que de proposer de retirer des crédits consacrés à l'accueil des étrangers, et, oui, aux cours de Français. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR. – Mme Emmanuelle Ménard s'exclame également.*)

Vous avez beau dire que théoriquement vous êtes favorables à ces enseignements, si vous proposez de supprimer leur financement, c'est que vous êtes contre ! (*Mme Emmanuelle Ménard proteste.*) C'est un défaut manifeste de cohérence entre vos paroles et vos actes.

M. Pierre-Henri Dumont, *rapporteur pour avis*. La « trumpisation » est en marche!

(*L'amendement n° 2295 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Fabien Di Filippo, pour soutenir l'amendement n° 2285.

M. Fabien Di Filippo. Manifestement, j'ai eu tort de croire que sur ces questions, on pouvait, comme je le souhaitais, sortir du dialogue de sourds et des procès d'intention avec la gauche, qu'elle soit marcheuse ou insoumise.

Nous avons essayé de vous expliquer qu'il fallait bien prendre les crédits quelque part au sein de la mission.

Pour ma part, je serais favorable à ce qu'il soit possible de gager sur les crédits d'une autre mission – je pense par exemple à ceux de l'aide médicale d'État...

M. Pacôme Rupin. Nous y voilà! Comme par hasard!

M. Fabien Di Filippo. ...ou sur ceux du même programme – en l'espèce, je pensais aux crédits destinés à la création de places supplémentaires pour les demandeurs d'asile.

M. Pacôme Rupin. C'est bien ce que nous disions!

M. Fabien Di Filippo. Vous travestissez mon propos en déclarant que je ne veux pas de cours de français pour les étrangers. Mais pas du tout! Je veux qu'ils aient lieu, mais pour moins de personnes, parce qu'il faut accueillir moins, pour accueillir mieux, et concentrer nos efforts sur certains. Si vous évitiez de travestir en permanence nos propos, et que vous nous jugiez en vous en tenant à nos intentions, celles que nous exprimons au micro, ce serait déjà pas mal.

Vous parliez de 2007. Mais n'oubliez pas qu'alors, nous expulsions deux fois plus qu'aujourd'hui en proportion du nombre de personnes entrant en France. La performance et l'effort étaient bien plus louables, et la politique plus réaliste.

Depuis que vous êtes au pouvoir, le nombre de titres de séjour a augmenté de 43 %. Nous déposons donc des amendements pour rééquilibrer les crédits entre les enveloppes consacrées à l'accueil des primo-arrivants, notamment des demandeurs d'asile, et celles dédiées aux reconductions à la frontière.

Si vous voulez éviter que les dépenses ne dérapent complètement, il faudra adopter des principes de fermeté pour réduire le nombre de ceux qui arrivent en France pour des motifs de confort, ou sociaux, sans véritablement y avoir un projet de vie ni vouloir participer à notre projet de société.

Cela passera forcément par des mesures très fortes concernant notre système social. Ces propos, nous pouvons les tenir très tranquillement, et parfaitement les assumer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Jean-Noël Barrot, *rapporteur spécial*. L'amendement n'a pas été examiné en commission. S'agissant d'un amendement à 450 000 euros, si vous me passez l'expression, on aurait presque envie de vous donner raison, monsieur Di Filippo, puisque son adoption ne bousculerait pas les équilibres de la mission.

Toutefois, je donne un avis défavorable, à titre personnel. Vous dites qu'il faut « accueillir moins pour accueillir mieux ». Si l'on peut comprendre un tel projet concernant

l'immigration, pour le droit d'asile, ce n'est pas possible. En effet, si le droit d'asile est l'honneur de la France, un trésor national, c'est précisément parce qu'il est inconditionnel.

Cela n'empêche pas de constater que le système d'accueil des demandeurs d'asile est dysfonctionnel, parce que, depuis 2015, les délais se sont allongés à mesure que la crise perdurait; parce que, depuis de très nombreuses années, nous avons du mal à reconduire à la frontière ceux qui sont déboutés; parce que, pendant tout ce temps, nous avons oublié de nous occuper de l'intégration des personnes protégées, notamment des bénéficiaires du droit d'asile.

L'objectif au cœur de la mission « Immigration, asile et intégration » est de réparer notre droit d'asile. Des efforts considérables ont été déployés depuis trois ans pour régler trois problèmes: celui des délais de traitement des demandes d'asile, celui des reconduites à la frontière et celui de l'intégration.

Plutôt que de déclarer qu'il faut « plus » ou « moins » d'immigration, il faut selon nous préserver le caractère inconditionnel du droit d'asile – il s'agit d'un principe auquel nous tenons –, et éviter son dévoiement en réglant les problèmes les uns après les autres.

Enfin – et ce n'est pas vraiment un détail – dans l'exposé sommaire de votre amendement, vous écrivez que « 30 000 immigrés illégaux sont régularisés tous les ans: cet accès à la nationalité française ne devrait plus être possible [...] ». Il faut être attentif à ne pas tout mélanger: la régularisation et l'accès à la nationalité sont deux questions différentes.

C'est l'occasion de saluer la décision prise par Mme la ministre déléguée de naturaliser un certain nombre de médecins, aides-soignants et agents de sécurité étrangers qui se sont engagés au service de la République. En leur accordant la naturalisation, la République se montre égale à elle-même.

M. Fabien Di Filippo. Cela s'appelle l'immigration choisie!

M. Jean-Noël Barrot, *rapporteur spécial*. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée*. Même avis que le rapporteur spécial.

M. le président. La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

Mme Émilie Bonnavard. Je rejoins mon collègue Di Filippo: nos débats doivent rester honnêtes, et il faut éviter, pour reprendre l'expression de notre collègue Corbière, la mauvaise foi et les sophismes. Or vous en donnez ici un exemple éclatant.

Chaque fois que vous êtes en difficulté ou en faillite sur ce sujet, qui est complexe certes, vous nous renvoyez à 2010: mais la situation, bien qu'imparfaite, était fort différente à cette époque! Et, sophisme encore, vous reconduisez, par rapport au flux entrant, deux fois moins de déboutés du droit d'asile que nous le faisons il y a dix ans. Plutôt que d'user de sophismes, nous devrions nous parler sans mauvaise foi.

S'agissant de l'apprentissage du français, madame la ministre déléguée, ce n'est pas à la hauteur du débat de mettre Les Républicains en défaut, alors qu'ils sont pour l'intégration et l'assimilation. Vous connaissez les contraintes

budgétaires et celles de la présentation des amendements : il est insupportable que vous reveniez à chaque fois sur ce point. Ce n'est pas digne de la hauteur que nous devons maintenir dans nos discussions sur le sujet.

Enfin, il ne faut pas confondre sophisme et syllogisme, monsieur Corbière : je suis petite-fille d'immigrés et jamais je ne me permettrais de dire que tous les immigrés sont des terroristes, mais il faut aussi regarder la réalité de ce que nous vivons depuis cinq ans dans notre pays.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Pancher.

M. Bertrand Pancher. Il ne faut pas confondre flux et stock, même si ces mots sont inadaptés s'agissant de migrants qui ne sont pas des marchandises. Je vous remercie, monsieur le rapporteur spécial, de clairement différencier l'asile de l'immigration : quand on parle d'asile, ce sont la France, pays des droits de l'homme, et nos valeurs qui résonnent, alors que l'immigration implique de consacrer des moyens à son contrôle.

Le stock, ce sont les personnes qui ne seront jamais expulsées – vous le savez bien, qu'elles ne le seront jamais. Personne n'expulsera une femme avec des enfants installée en France depuis quelques années : même si vous arriviez demain au pouvoir, peut-être dans une coalition avec nous, chers collègues du groupe Les Républicains, jamais nous n'expulserions des personnes qui vivent depuis quatre, cinq, dix ans parfois, dans notre pays. Il faut le dire.

Sans parler des problèmes engendrés par la procédure de Dublin : tant qu'ils ne seront pas réglés, il y aura certaines personnes qui seront sur notre territoire et dont il faudra s'occuper.

Je ne suis pas fier d'être Français quand je vois tant de personnes dormir dans la rue, dans des conditions scandaleuses, ou quand je reçois, sur mes réseaux sociaux, des témoignages de situations absolument honteuses. La France semble être devenue le pays de l'esclavage, certaines personnes sont exploitées, battues, sans pouvoir porter plainte ! Telle est la réalité !

Essayons de prendre de la hauteur : il faut des moyens pour lutter contre l'immigration illégale, et des moyens encore plus importants pour intégrer les personnes qui ne seront jamais expulsées de notre territoire.

(L'amendement n° 2285 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière, pour soutenir l'amendement n° 1026.

M. Alexis Corbière. Nous avons tous des convictions assez fermes sur ce sujet. Nous ne sommes pas opposés à l'ouverture d'une réflexion sur les politiques d'immigration, et le premier objectif devrait être d'éviter que des personnes en viennent à se déraciner et à s'arracher de leur pays. En attendant, les politiques et les surenchères montrent leur peu d'efficacité. Il faut éviter le cercle vicieux, dénoncé par la Cour des comptes, de l'accumulation de dossiers, due à nos mauvaises capacités d'accueil, qui plonge certaines personnes dans l'irrégularité et la précarité, ce qui ne fait qu'envenimer la situation.

Nous proposons d'allouer des moyens supplémentaires à l'OFPRA, afin d'accueillir dignement les personnes et de traiter les dossiers et les demandes dans les meilleurs délais pour clarifier la situation de nombreuses personnes présentes sur le territoire national.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. La commission a émis un avis défavorable sur votre amendement, qui traite d'un sujet crucial : l'hébergement et la dignité de l'accueil, qui m'importent, comme à beaucoup d'entre nous, au plus haut point. Veuillez m'excuser, je me suis trompée d'amendement, je vous parlais du suivant...

Dans le n° 1026, vous proposez d'augmenter les moyens de l'OFPRA, alors qu'ils ont beaucoup progressé ces dernières années : le budget de l'Office était de 65 millions d'euros il y a trois ans et s'élève à 90 millions en 2020 et en 2021. De nombreux recrutements ont été effectués. En 2021, l'OFPRA attend un peu plus de 130 000 demandes d'asile, alors qu'il devrait pouvoir rendre 170 000 décisions. Les délais d'instruction devraient donc se réduire, même si je reste prudente à cause du contexte sanitaire. L'effort consenti depuis trois ans va porter ses fruits et réduire les délais d'instruction. L'avis de la commission est défavorable.

(L'amendement n° 1026, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière, pour soutenir l'amendement n° 2315.

M. Alexis Corbière. Nous souhaitons augmenter le budget de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile. Il est nécessaire de mettre fin aux nombreux exemples dramatiques qui ont été évoqués dans nos échanges, quelle que soit notre opinion sur les politiques d'immigration. Il n'est pas tolérable que la précarité et la dégradation des conditions sanitaires se diffusent dans notre pays, indépendamment du délai nécessaire à l'examen des dossiers des demandeurs. Tel est l'objet de l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. Personne ne peut se satisfaire du fait que des étrangers se retrouvent à la rue, pas plus que des Français d'ailleurs : c'est inacceptable. Les moyens consacrés à l'hébergement ont très fortement augmenté, puisque le nombre de places est passé d'un peu plus de 50 000 en 2015 à un peu plus de 100 000 en 2021, soit un doublement.

L'effort est important donc, mais il y a encore des gens à la rue. Les raisons en sont multiples, mais elles sont liées à une embolisation de notre système et à la difficulté pour les réfugiés, qui sont protégés et autorisés à rester dans notre pays, de trouver un logement. Nous sommes tous en relation régulière avec les maires de nos territoires et nous devons leur demander de réserver des logements sociaux dans les communes à l'accueil des réfugiés, afin de libérer des places d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile.

En l'état, je suis d'accord avec vous pour reconnaître la difficulté de la situation, mais les nouvelles places prévues en 2021 vont atténuer les choses. Il faut aussi que l'ensemble des acteurs consentent un effort important : les maires et les collectivités doivent réserver des logements aux réfugiés pour fluidifier les parcours et l'accès au logement.

La commission n'a pas examiné l'amendement, auquel je donne, à titre personnel, un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée*. Le PLF prévoit la création de 4 000 places d'hébergement supplémentaires pour les demandeurs d'asile, dont 3 000 en centre d'accueil pour demandeurs d'asile et 1 000 en centre d'accueil et d'examen de la situation. Le plan de relance accroît le parc de 500 places dans les CAES. En outre, la création de 1 500 places dans les dispositifs de préparation au retour – DPAR – contribue à réduire la présence induite des déboutés de l'asile dans le parc de l'HUDA et à y accueillir davantage de demandeurs d'asile.

Au total, la capacité du parc d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile a augmenté de plus de 30 % depuis 2017. Elle sera de 51 826 places autorisées au 31 décembre 2020 et demeurera inchangée l'année prochaine. L'avis est défavorable.

(L'amendement n° 2315 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière, pour soutenir l'amendement n° 1027.

M. Alexis Corbière. Par cet amendement, nous proposons de créer un programme « Sauvetage des naufragés en Méditerranée » pour financer l'affrètement par l'État français d'un navire qui porterait secours en Méditerranée aux navires en détresse, pour un montant de 13,7 millions d'euros en 2021.

Là encore, quelle que soit notre opinion sur les migrations et sur l'immigration, chacun d'entre nous est indigné par la situation des gens qui tentent de traverser la Méditerranée sur des embarcations de fortune. En 2019, 1 300 personnes sont mortes dans ces tentatives. Nous sommes tous fiers que notre pays ait aboli la peine de mort et nous pourrions essayer d'éviter que des gens perdent la vie uniquement parce qu'ils tentent de fuir la misère. Il s'agit de s'en donner les moyens, comme le propose l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Noël Barrot, *rapporteur spécial*. La commission a rejeté cet amendement.

Vous avez raison de dire que la Méditerranée est devenue un cimetière et que nous ne pouvons pas rester sourds aux appels de détresse lancés par les migrants qui traversent la Méditerranée au péril de leur vie.

Nous ne pouvons pas dire que la France n'a rien fait. Depuis deux ans, notre pays a pris en charge 700 personnes ayant traversé la Méditerranée. Dans ses eaux territoriales situées dans la Manche, la France participe activement au sauvetage des personnes dont la vie est en péril. Je veux rendre hommage aux policiers qui, il y a une dizaine de jours, ont sauté dans la mer pour porter secours, dans nos eaux territoriales de la Manche, à des migrants dont la vie était en danger.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée*. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Fabien Di Filippo.

M. Fabien Di Filippo. Notre logique est diamétralement opposée à celle d'un amendement comme celui-là. En affrétant nous-mêmes des bateaux pour ramener des migrants dans nos ports, nous ne ferions qu'encourager l'activité des passeurs et leur faciliter la tâche. Il existe des voies légales d'immigration, avec des dossiers qui peuvent être déposés

dans les pays d'origine. En faisant la voiture-balai dans la Méditerranée, nous ne ferions que réduire les charges et augmenter les bénéfices des passeurs, donc encourager leur activité criminelle.

La solution est d'être suffisamment ferme pour décourager toute tentative de traversée de la Méditerranée. Bien sûr que cela paraît utopique : nous n'arriverons jamais à empêcher toutes les traversées ni toute l'immigration clandestine. Mais nous devons mener une action suffisamment forte pour décourager le plus possible ces tentatives, car derrière ces gens se cachent des réseaux esclavagistes très puissants, ou en tout cas qui soutirent des sommes d'argent élevées à des personnes qu'ils laissent ensuite mourir au milieu de la Méditerranée – le constat sur ce point est partagé.

Si nous participions à ce jeu, en affrétant un navire comme vous le proposez, nous ne ferions que valider ce schéma et encourager toute la jeunesse africaine à se lancer dans les parcours de la mort.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Pancher.

M. Bertrand Pancher. Je remercie le groupe La France insoumise d'avoir déposé ce très bel amendement. Laisser des gens se noyer près de nos plages est totalement inhumain. Je n'arrive toujours pas à comprendre que l'Union européenne, avec la France et les pays avancés dans ce devoir d'humanité, ne puisse pas mobiliser un minimum de moyens, aux côtés des organisations dont je voudrais saluer le combat quotidien.

Monsieur Di Filippo, je ne peux pas admettre vos propos. Enfin, quand on voit quelqu'un se noyer, on va le chercher ! D'après vous, il faut le laisser se noyer, sans quoi tout le monde arrivera chez nous... Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? On donne davantage de moyens pour s'occuper des animaux qui traînent dans la rue que pour les migrants qui se noient ! Pas que dans la Méditerranée d'ailleurs, mais dans la Manche aussi.

On ne rend pas service à la démocratie en opposant un traitement humain de ces personnes à la nécessité d'une politique de migration très ferme. Par pitié, n'opposons pas tout cela, parce que sinon nous nous jetons dans les bras des populistes.

M. le président. La parole est à Mme Aina Kuric, dont le groupe ne s'est pas encore exprimé. Mais s'il vous plaît, soyons brefs.

Mme Aina Kuric. Pouvons-nous éviter de dire que tout demandeur d'asile est a priori un faux demandeur d'asile, que tout mineur non accompagné est a priori un faux mineur, que sauver les migrants en mer revient à encourager les passeurs ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, FI, GDR, LT et sur quelques bancs du groupe LaREM.*) À un moment donné, il faut prendre ses responsabilités. Nous en avons parlé, une réponse européenne est nécessaire : au mois de décembre se tiendra un débat sur le pacte des migrations, que nous attendons depuis longtemps. Pendant ce temps, des gens sont en train de mourir, quand ils ne sont pas déjà au fond de la Méditerranée. Il est véritablement temps d'agir et de prendre nos responsabilités. Pour ce faire, des moyens doivent être alloués. La France doit agir aussi au niveau national si nous voulons impulser la dynamique défendue notamment par le groupe Renaissance au Parlement européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT et quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud. Je me serais senti mal à l'aise de ne pas répondre à M. Di Filippo, qui suggère en filigrane qu'au fond, la noyade est une politique migratoire, de dissuasion. C'est absolument inadmissible d'entendre ça, c'est inhumain. Oui, il faut que la France prenne sa part de responsabilité. Nous avons laissé d'autres États européens – l'Italie, la Grèce – assumer seuls une responsabilité qui était européenne. La France n'a pas pris sa part. L'Union européenne n'a pas fait ce qu'il fallait.

Cela a été dit, il ne faut pas faire peser le soupçon sur tous ceux qui sont contraints de fuir leur pays. Vous savez, on a des milliers de raisons de rester chez soi et très peu de partir ! Nous soutiendrons évidemment la proposition figurant dans l'amendement : c'est le choix de l'humanité.

M. Fabien Di Filippo. Ça ne m'étonne pas de vous.

M. le président. La parole est à Mme Nadia Essayan.

Mme Nadia Essayan. Moi non plus, je ne peux pas entendre que la noyade est un bon moyen de réguler notre immigration. (*Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

Mme Émilie Bonnavard. Personne n'a dit ça ! C'est insupportable !

Mme Nadia Essayan. J'ai entendu qu'il faudrait ne pas agir en Méditerranée, ne pas sauver les personnes en souffrance et en détresse. C'est compliqué à entendre, dans l'hémicycle. (*Les exclamations persistent sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. S'il vous plaît, chers collègues, du calme !

Mme Nadia Essayan. Malheureusement, je n'ai pas pu participer au déplacement du groupe d'études « Conditions d'accueil des migrants », qui a rencontré l'association SOS Méditerranée et constaté les difficultés qu'elle connaissait. Personnellement, je suis favorable à un engagement de crédits pour aider les migrants tant qu'il n'y a pas de réponse européenne.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à Mme Émilie Bonnavard, pour un rappel au règlement.

Mme Émilie Bonnavard. Il est relatif au bon déroulement des débats. C'est absolument insupportable : personne n'a dit dans l'hémicycle, et certainement pas sur les bancs du groupe LR, que la noyade était une politique migratoire. C'est une insulte que vous nous faites, à moi et à mes collègues, comme députés de la nation ! Très honnêtement, c'est insupportable.

Mme Nadia Essayan. C'est ce qu'a dit votre collègue !

Mme Émilie Bonnavard. Non, ce n'est absolument pas ce qu'il a dit. Je comprends ce que dit M. Alexis Corbière, mais la réponse que nous souhaitons apporter n'est pas la même.

M. le président. Merci madame Bonnavard, votre position est très claire.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour un autre rappel au règlement.

Mme Emmanuelle Ménard. Fondé sur l'article 48 du règlement, parce que depuis le début de cette discussion, sur un sujet aussi important que l'immigration, tous nos propos sont déformés. J'ai dit très clairement tout à l'heure que tous les migrants n'étaient pas des terroristes ; Mme la ministre a répondu en disant : « vous avez dit que tous les migrants étaient des terroristes. » M. Di Filippo s'exprime sur l'impératif de gérer les bateaux qui traversent la Méditerranée et vous dites qu'il aurait qualifié la noyade de politique migratoire. Ce n'est pas possible de continuer comme ça !

M. le président. Merci, chère collègue, ne refaisons pas le débat lors d'un rappel au règlement.

Mission « Immigration, asile et intégration » (état B) (suite)

M. le président. La parole est à Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale.

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. J'entends les rappels au règlement, mais lorsque vous utilisez les termes de « voiture-balai » de l'immigration, monsieur Di Filippo, ils nous heurtent naturellement tous.

M. Fabien Di Filippo. En quoi ?

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. C'est faire peu de cas de ceux qui malheureusement périssent en mer. Le courroux des uns et des autres est malheureusement compréhensible lorsque de tels propos sont tenus dans l'hémicycle.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Je reviens sur quelques éléments de fond. Tout d'abord, une réponse européenne est apportée à ces problématiques. En entendant certains propos, on pourrait avoir le sentiment que laisser des bateaux faire naufrage et leurs passagers se noyer est un choix délibéré. C'est à chaque fois un terrible drame. Je voudrais rendre hommage à l'ensemble des forces de l'ordre qui, encore récemment, ont sauvé les vies de migrants en train de se noyer au large de Calais.

M. Bertrand Panher. Il y a aussi des ONG.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Il est fondamental de saluer le travail des associations mobilisées, mais aussi des forces de l'ordre, qui sont très régulièrement amenées à effectuer ce type d'intervention.

Ensuite, je rappelle la règle européenne : un bateau en détresse peut accoster dans le port le plus proche et le plus sûr. Cette règle est appliquée à chaque fois.

Enfin, un principe de responsabilité et de solidarité entre les pays européens doit s'appliquer : la France doit accueillir autant de migrants que l'Allemagne. Il y a un engagement de solidarité, de partage et de répartition des migrants entre les pays de l'Union européenne. Voilà concrètement comment cela se passe. Il est important, dans ce débat passionné – ce qui est normal, nous avons tous des positions à faire valoir – de rappeler la réalité, notamment celle du travail des services de l'État.

(*L'amendement n° 1027 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière, pour soutenir l'amendement n° 1028.

M. Alexis Corbière. Dans le respect des positions de chacun, et sans vouloir envenimer la discussion avec les collègues du groupe LR, cet amendement s'inscrit dans la même logique que les précédents. Monsieur Di Filippo, vous êtes un homme très structuré et je respecte votre opinion : pour vous, une politique d'accueil trop favorable fera venir davantage de migrants. Pour ma part, je ne le crois pas. Je ne pense pas que la qualité de je ne sais trop quelle prestation sociale amène des femmes et des hommes à quitter leur pays et à risquer leur vie.

Cet amendement fait suite aux trois précédents : il vise à augmenter les crédits annuels de l'allocation pour les demandeurs d'asile, dont la sous-dotation a été pointée par beaucoup d'institutions, notamment la Cour des comptes. Ce manque de moyens, même si quelques améliorations ont été apportées, pèse sur les conditions d'accueil, sur les capacités à faire face à la détérioration de l'état de santé des demandeurs d'asile, sur la présentation de leur dossier. Je ne sais pas si l'amendement mérite un aussi long débat que le précédent, mais en tout cas notre cohérence s'affronte à votre cohérence, admettons-le. Je ne crois pas, même si nous avons parfois le verbe vif, que nous ayons déformé votre position. Je défends une logique, vous en défendez une autre, et la vie tranche.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Noël Barrot, rapporteur spécial. Je quitte le terrain politique au profit du budgétaire. Bien qu'il ait été rejeté en commission, c'est un très bon amendement. Pourquoi ? Parce qu'il prend acte de ce qui s'est passé depuis une dizaine d'années : le budget de l'aide pour les demandeurs d'asile est systématiquement sur-exécuté. Autrement dit, le Gouvernement a systématiquement raté sa prévision, n'a pas prévu suffisamment de crédits pour couvrir les besoins en matière d'aide aux demandeurs d'asile.

Avec Stella Dupont, nous avons essayé au printemps dernier de comprendre l'origine de cette situation, afin d'éviter que le Gouvernement fasse à nouveau la même erreur pour l'année 2021. Ce n'est pas uniquement pour des raisons de sincérité ou d'insincérité budgétaire, c'est aussi parce que bien souvent, pour essayer de compenser la sur-exécution de l'aide pour les demandeurs d'asile, on puise dans le budget de l'intégration, ce qui n'est évidemment pas acceptable. Avec Stella Dupont donc, nous avons obtenu des réponses nous permettant de penser que peut-être, pour la première fois depuis dix ans, nous n'aurons pas de sur-exécution de l'ADA. La prévision du Gouvernement est pleinement satisfaisante. C'est la raison pour laquelle cet amendement a reçu un avis défavorable de la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Avis défavorable également.

M. le président. La parole est à M. Fabien Di Filippo.

M. Fabien Di Filippo. Je tenais à dire à M. Corbière que j'appréciais son intervention et que lui-même n'a jamais caricaturé mes propos. Nous assumons parfaitement nos désaccords et nous les vivons sereinement. Le groupe FI souhaite accorder plus de moyens à l'accueil des immigrés ; c'est tout à fait louable. Nous souhaitons quant à nous en accueillir moins, ce qui est tout aussi louable dans la situation actuelle. Comme vous l'avez dit, monsieur Corbière, au final ce sont les Français qui tranchent. Ce que nous n'apprécions

pas, c'est que nos propos soient déformés, ou que l'on évite de nous répondre sur le fond en nous prêtant des propos que nous n'avons pas tenus.

S'agissant de l'ADA, vous avez raison : alors que la dotation est en constante augmentation, le budget est pourtant largement dépassé chaque année. Les revalorisations de l'ADA continuent à être supérieures à celles des prestations familiales ; cela peut nous heurter. Il faut le dire, il y a des situations – pas toutes, bien sûr – dans lesquelles l'argent versé dans le cadre de l'ADA retourne au pays d'origine. Bien sûr, les migrants vivent dans des conditions très difficiles, subsistent dans des tentes et se nourrissent de très peu, ou d'une économie parallèle. Reste qu'ils parviennent, sur les 400 euros perçus dans le mois en cumulant différentes aides, à n'en utiliser que 200 ; les 200 euros restants sont renvoyés par le biais de Western Union dans le pays d'origine, le Lesotho par exemple, où ils peuvent faire vivre plusieurs familles.

Il faut donc sortir de l'hypocrisie concernant l'ADA. Je sais bien que cela fera pousser des cris d'orfraie sur certains bancs, notamment de la majorité, mais tant que vous n'interdirez pas les transferts d'argent aux allocataires de ces aides – c'était une bonne idée de M. Pierre-Henri Dumont –, tant qu'un système de remplacement, basé par exemple sur des bons, ne sera pas instauré, il y aura ce type de dérives.

M. Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis. Très bien !

(L'amendement n° 1028 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure spéciale, pour soutenir l'amendement n° 2100.

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. Pour apporter une précision de M. Di Filippo sur les transferts d'argent vers les pays d'origine, la carte ADA empêche aujourd'hui de tels transferts. Tout cela n'a donc plus lieu, malheureusement de mon point de vue, car je considère que c'est une erreur.

Depuis mai 2018, l'OFII gère une plateforme téléphonique multilingue de pré-accueil permettant d'assurer l'accès des demandeurs d'asile aux structures de premier accueil en Île-de-France. Cette plateforme a permis de supprimer des files d'attente dans les rues, mais elle a fait naître d'autres difficultés. Initialement gratuit, son accès est payant depuis août 2018 et les demandeurs d'asile peinent à la joindre et s'acquittent de frais téléphoniques élevés.

Le 25 novembre 2019, le tribunal administratif de Paris a enjoint à l'OFII de reprendre la négociation avec l'ARCEP – Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse – afin d'assurer cette gratuité. L'OFII a engagé les démarches, mais sa demande d'attribution d'un numéro gratuit a été rejetée en juin 2020. La gratuité de cet accès a été estimée par l'OFII à 1,6 million. L'amendement d'appel que nous vous proposons, mon collègue rapporteur spécial et moi, ne couvre d'un tiers de ce montant mais nous souhaitons défendre ce sujet dans l'hémicycle et en débattre avec Mme la ministre déléguée. Il n'a pas été examiné par la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. J'entends votre proposition et je la rejoins sur le fond, mais un certain nombre de considérations techniques s'imposent à nous. Le numéro de la plateforme que les étrangers doivent appeler, en Île-de-France, pour entamer une procédure de demande

d'asile était initialement un numéro vert, entièrement gratuit ; en revanche, en tant que numéro spécial, il n'était pas accessible, pour des raisons techniques, à certains opérateurs prisés à l'étranger, notamment Lycamobile, Lebara ou Syma. En août 2018, ce numéro est donc devenu un numéro standard : son coût est celui d'un appel local.

À la suite de l'injonction du tribunal administratif de Paris, l'OFII a repris sa négociation avec l'ARCEP en vue d'obtenir un numéro gratuit. Toutefois, le 18 juin, la commission compétente a refusé la création d'un numéro d'urgence du même type que le 15, le 18 ou le 112, ce qui en aurait assuré à la fois la gratuité et la compatibilité avec l'ensemble des opérateurs téléphoniques présents en France. L'obstacle à la mise en place d'un numéro d'appel gratuit ne réside donc pas dans le coût de celui-ci : encore une fois, il est d'ordre technique. Par conséquent, la réallocation de crédits budgétaires que vous proposez ne se justifie pas.

Néanmoins, l'objectif des parlementaires d'en arriver à une plateforme d'appel gratuite est partagé sans réserve par le Gouvernement ; c'est pourquoi j'ai engagé des démarches, avec l'OFII, auprès des autorités compétentes. Je suis résolue à ce que cet objectif soit atteint dans les meilleurs délais. Je propose à la représentation nationale, particulièrement aux rapporteurs spéciaux, de fixer un délai à la fin de l'année, afin que nous fassions le point sur les avancées du travail de l'OFII en vue de supprimer les freins, non pas budgétaires, mais techniques, à la gratuité de ce numéro.

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. Merci, madame la ministre déléguée : nous retirons cet amendement et nous reparlerons de ce sujet en fin d'année.

(L'amendement n° 2100 est retiré.)

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud, pour soutenir l'amendement n° 738.

M. Boris Vallaud. Cet amendement vise à créer 1 000 places supplémentaires dans les centres provisoires d'hébergement – CPH – pour réfugiés, partant du constat que si le PLF pour 2021 prévoit déjà la création de 6 000 places, aucune disposition en ce sens ne figurait en revanche au sein de la loi de finances pour 2020. Il faut donc combler le retard accumulé, qui devient criant. Aussi, nous proposons d'affecter à l'action 11 du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » 10 millions d'euros prélevés sur le programme 303.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Noël Barrot, rapporteur spécial. Cet amendement a été rejeté en commission. Le projet de loi de finances ne prévoit pas de créer davantage de places en CPH pour les réfugiés, car un effort considérable a été fourni en la matière depuis 2017. L'accent est désormais mis sur l'accès au droit commun, c'est-à-dire au logement et singulièrement au logement social. De premiers résultats ont été obtenus : 18 000 logements ont été mobilisés en deux ans, permettant à près de 40 000 réfugiés de sortir du dispositif national d'accueil. C'est bien sur ce point que doit porter notre effort, afin que les réfugiés puissent se retrouver le plus rapidement possible, dans toutes les dimensions de leur vie économique et sociale, dans le droit commun. Avis défavorable.

Mme Nadia Essayan. Très bien !

(L'amendement n° 738, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. Sur les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », je suis saisi par le groupe La République en marche d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Boris Vallaud, pour soutenir l'amendement n° 739.

M. Boris Vallaud. Je rebondis sur les propos du rapporteur spécial : nous proposons cette fois de renforcer encore de 5 millions d'euros le budget consacré à l'accompagnement des réfugiés, que la loi de finances pour 2020 avait sensiblement accru tandis qu'il stagne dans le projet de loi de finances pour 2021. Afin de poursuivre l'effort que vous venez de décrire, cet amendement vise à augmenter les moyens correspondants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. Sur le fond, cet amendement est intéressant. J'émettrai toutefois un avis défavorable, pour deux raisons. D'une part, des efforts importants ont effectivement été réalisés : près de 20 % d'augmentation des crédits en 2020. D'autre part, comme Jean-Noël Barrot et moi l'analysons dans notre rapport d'information sur l'intégration professionnelle des réfugiés et des demandeurs d'asile, le problème que pose ce programme 104 ne réside pas tant dans l'inscription budgétaire, dans des crédits qui seraient insuffisants, que dans l'exécution. L'engagement de ces nouveaux marchés, la mise en œuvre de ces nouvelles politiques, a pris du temps. Nous l'avons constaté, nous le regrettons, et nous demandons aujourd'hui au Gouvernement de bien veiller à ce que les crédits inscrits soient consommés. Reste qu'il s'agit là d'une question de sous-exécution et non de manque de fonds.

(L'amendement n° 739, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration ».

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	78
Nombre de suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour l'adoption	68
contre	8

(Les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » sont adoptés.)

Après l'article 54

M. le président. J'appelle maintenant les amendements portant article additionnel après l'article 54, rattachés à la mission « Immigration, asile et intégration ».

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 741 de la commission.

M. Jean-Noël Barrot, rapporteur spécial. Madame la ministre déléguée, vous avez dit tout à l'heure quelque chose de fondamental : la République doit être généreuse, mais aussi se faire respecter. Tous les demandeurs d'asile sont-ils des fraudeurs ? Non, évidemment. Existe-t-il des fraudes ou des tentatives de fraude ? Stella Dupont et moi-même ne le savons pas. Toujours est-il que nous voulons prémunir notre droit d'asile, et l'ADA, contre cette possibilité.

Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le CESEDA, permet à l'OFPPRA et à la Cour nationale du droit d'asile – CNDA – de recevoir des informations de l'autorité judiciaire afin d'instruire certains dossiers. Nous avons proposé à la commission, avec une réserve, d'autoriser l'OFII, qui assure la gestion de l'aide aux demandeurs d'asile, à bénéficier de ces mêmes informations en vue de faciliter la détection d'éventuelles fraudes ou tentatives de fraude à l'ADA.

Notre réserve procédait de la remarque, faite par Cendra Motin, que l'OFII et l'OFPPRA n'avaient pas forcément le même statut, si bien que ce qui était autorisé au second ne pouvait peut-être pas, en droit, l'être au premier. Nous avons fait des recherches. Voici ce qui en ressort : l'OFII et l'OFPPRA sont des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'intérieur ; l'OFPPRA n'est ni une juridiction, ni une autorité administrative indépendante, quoique bénéficiant d'une relative indépendance fonctionnelle. L'article L. 721-2 du CESEDA dispose qu'il « exerce en toute impartialité » ses missions « et ne reçoit, dans leur accomplissement, aucune instruction ». Cet article n'empêche cependant pas l'OFPPRA de signer, comme l'OFII, un contrat d'objectifs et de performance avec son ministère de tutelle. Ce lien avec l'exécutif se retrouve jusque dans les adresses électroniques de l'OFPPRA, qui se terminent en « .gouv.fr », de même que celles de l'OFII.

Je le répète : sans être un établissement public comme un autre, l'OFPPRA reste un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'intérieur. Cet amendement de la commission des finances vise à permettre à un autre établissement public administratif sous tutelle du même ministère, l'OFII, de recevoir les mêmes informations que l'OFPPRA, ni plus ni moins.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Le présent amendement vise à autoriser la communication à l'OFII, par l'autorité judiciaire, d'éléments susceptibles de démontrer le caractère frauduleux d'une demande d'asile. Vous proposez donc d'insérer un nouvel alinéa à l'article L. 713-6 du CESEDA, qui prévoit déjà la transmission de telles informations à l'OFPPRA et à la CNDA.

Le Gouvernement partage la volonté des rapporteurs spéciaux de lutter contre la fraude. Monsieur Barrot, madame Dupont, je voudrais une nouvelle fois saluer votre travail sur ces questions, qui a joué et continue de jouer un rôle considérable dans l'action du Gouvernement. Néanmoins, cette disposition reste juridiquement discutable, voire contestable, dans la mesure où elle donne la possibilité à l'OFII d'accéder à des données extérieures aux champs légaux de ses missions. Nous souscrivons à l'objectif ; nous émettons

des doutes concernant la stabilité juridique du dispositif. Par conséquent, nous nous en remettons à la sagesse de l'Assemblée nationale.

(L'amendement n° 741 est adopté.)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Henri Dumont, pour soutenir l'amendement n° 2239.

M. Pierre-Henri Dumont, rapporteur pour avis. Il s'agit d'une demande de rapport – en réalité, plutôt une demande de précisions – au sujet de l'OFPPRA. Cela a déjà été dit à plusieurs reprises, la loi de finances pour 2020 avait prévu la création de 200 ETPT – équivalents temps plein travaillés – mais seulement 150 ont été recrutés, dont beaucoup en cours d'année. C'est pourquoi je suis surpris de constater que la dotation de l'OFPPRA croît de nouveau, mais légèrement, de 1,2 million d'euros je crois, soit 1,3 % : cela couvre uniquement les augmentations de salaire et ne permet pas de nouvelles embauches.

Qu'en est-il donc des 50 ETPT – en réalité 48, car deux ont été transférés – non encore créés ? Les crédits dont nous dotons l'OFPPRA étaient-ils excessifs pour 2020, ou sont-ils insuffisants pour 2021, puisqu'il faudra payer 48 ETPT de plus que l'année précédente ? Nous l'avons répété tout au long de ce débat : plus l'OFPPRA emploie d'agents, plus les demandes d'asile sont traitées rapidement et moins nous engorgeons ce système, aujourd'hui complètement détourné de sa finalité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stella Dupont, rapporteure spéciale. En définitive, vous incriminez la manière dont les crédits de l'OFPPRA sont budgétés. À ma connaissance, les crédits pour 2021, calqués sur ceux de 2020, intègrent également ces 200 ETPT supplémentaires : contrairement à vous, je ne m'étonne donc pas qu'il n'y ait pas d'écart en la matière entre la loi de finances pour 2020 et le PLF pour 2021. Nous conservons la même masse d'ETPT, comme Mme la ministre déléguée nous le confirmera certainement.

Par ailleurs, dans le cadre du Printemps de l'évaluation, nous avons consacré cette année à l'exécution 2019 un travail sans concession, mené avec beaucoup d'exigence et de rigueur : nous serons également au rendez-vous en 2020 pour analyser finement l'exécution des crédits de l'OFPPRA. La commission n'ayant pas examiné votre amendement, j'émetts à titre personnel un avis défavorable.

(L'amendement n° 2239, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration ».

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

Travail et emploi

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits relatifs au travail et à l'emploi (n° 3399, annexe 43 ; n° 3488, tome III.)

La parole est à Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Quand j'ai entamé mon mandat en 2017 et que j'ai été nommée commissaire aux finances, j'étais fière de devenir rapporteure spéciale du budget « Travail et emploi ». En effet, le travail et l'emploi constituaient un enjeu majeur du quinquennat, après avoir été un axe important de la campagne électorale.

Il fallait réduire le taux de chômage : notre ambition était de descendre sous le seuil de 7 % de chômeurs à la fin du quinquennat. Le taux de chômage s'établissait alors à 9,3 %. Une stratégie, une politique de l'emploi a donc fixée. Qu'avons-nous fait exactement ? Nous avons d'abord lancé le PIC – plan d'investissement dans les compétences –, doté de 15 milliards d'euros et faisant l'objet d'une contractualisation avec les régions, nécessaire pour sa réussite. Nous avons aussi réformé la formation professionnelle pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi. Nous avons dynamisé l'ensemble des outils de l'insertion par l'activité économique – IAE – dans l'ensemble des structures – entreprises d'insertion, associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises adaptées – en changeant la méthode et les objectifs. Alors qu'auparavant un salarié entrant dans une entreprise adaptée y restait pour toute sa carrière, nous avons souhaité, grâce à l'accompagnement et à la formation, lui donner une chance d'intégrer une entreprise dite classique.

Pour les jeunes, nous avons réformé l'apprentissage. Et quelle réforme ! Nous avons rendu l'apprentissage aux filières professionnelles : ça, c'est une réussite ! Le nombre d'apprentis a crû de 16 % en 2019 et le nombre de contrats dépassera fin 2020, en dépit de la crise, les 350 000. Nous avons aussi accéléré le déploiement de la garantie jeunes, orchestré avec brio par les missions locales, qui apportent des réponses différentes. Nous avons transformé les contrats aidés en parcours emploi compétences – PEC. Ce fut une réussite, je l'affirme, car nous avons atteint un taux de concrétisation satisfaisant grâce à un accompagnement renforcé : nous avons recentré le dispositif sur la personne recrutée et non plus sur l'employeur.

Tout cela, mes chers collègues, nous a conduits à un taux de chômage qui s'établissait, au premier trimestre 2020, à 7,6 % – c'est la réalité, n'en déplaise aux incrédules. La politique de l'emploi menée était un vrai succès. Puis la crise du covid-19 est arrivée : une crise sanitaire, économique et sociale, qui n'est pas terminée. Je suis toujours fière, dans ce contexte, d'être rapporteure spéciale de ce budget. En effet, l'addition des crédits de la mission, qui s'élèvent à 13,38 milliards d'euros, et du budget de France relance, soit 13 milliards, démontre que tous les moyens sont mis en œuvre pour lutter encore davantage contre le chômage. Toutes les lignes de crédits sont dotées, tous les outils au service de l'emploi sont renforcés. Mes chers collègues, nous allons y arriver, je vous le dis !

Ainsi, lorsque j'irai visiter une agence Pôle emploi dans mon département du Tarn, ou ailleurs, je pourrai annoncer aux agents une augmentation des effectifs pour poursuivre le déploiement du « pack démarrage », qui permet de relancer les entreprises n'ayant pas trouvé de salarié après trente jours, mais aussi d'accompagner, en leur consacrant deux vraies demi-journées, tous ceux qui entrent dans le dispositif. Un accompagnement précoce facilite en effet la sortie du chômage. Ces effectifs supplémentaires se traduiront aussi en nouveaux postes pour les services de back office, où l'augmentation du chômage alourdira la charge de travail. Enfin, ils permettront de renforcer l'accompagnement des personnes qui restent très éloignées de l'emploi.

Dans les mêmes locaux, j'irai rencontrer la très dynamique directrice de la mission locale, avec qui je travaille régulièrement. Je suis en effet chaque année marraine de deux jeunes que j'accompagne pour me rendre compte de la façon dont ils vivent leur parcours. La directrice devra certainement pousser les murs pour accueillir davantage de jeunes ; ce sera pour elle un sacré challenge à relever !

Ce sera aussi le cas des structures d'insertion par l'activité économique qui, lorsque je les ai auditionnées, ne voulaient pas croire à cette hausse inédite de budget. Je connais les responsables de ces structures ; j'ai pu mesurer leur enthousiasme, et je sais que ces crédits supplémentaires constituent pour eux un enjeu important. Pour accompagner les structures de l'IAE dans cette croissance, je proposerai un amendement visant à financer leur ingénierie au travers du FDI – fonds départemental d'insertion. À Graulhet, toujours dans le Tarn, les porteurs de projets qui travaillent depuis dix-huit mois pourront se porter candidats au dispositif « territoires zéro chômeur de longue durée », grâce à la proposition de loi adoptée ici à l'unanimité.

À ces dispositifs s'ajoutent aussi les maisons de l'emploi, qui font preuve de dynamisme et que nous accompagnerons une fois de plus cette année, tout comme les écoles de production. Il existe plus de six quartiers prioritaires de la ville dans ma circonscription et je me félicite de l'annonce de l'augmentation de la participation de l'État dans le financement des PEC ; j'ai déposé un amendement visant à traduire dans les faits ces annonces que le Premier ministre a faites à vos côtés, madame la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. Bien sûr, nous poursuivrons aussi le plan d'investissement dans les compétences, et sa déclinaison dans l'insertion par l'activité économique.

Je suis convaincue, mes chers collègues, que dans ces conditions vous n'hésitez pas à voter ces crédits qui sont à la fois de bon sens, inédits, et à la hauteur de ce que nous pouvions espérer. Je tiens à remercier Mme la ministre pour son écoute et son engagement à nos côtés, au service des Françaises et des Français. Le chemin parcouru est long ; il a été et est encore semé d'embûches. Il reste beaucoup à faire mais je suis convaincue que nous réussirons. En tout cas, nous nous donnons les moyens de le faire, et je veux y croire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Thibault Bazin, suppléant M. Gérard Cherpion, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

M. Thibault Bazin, suppléant M. Gérard Cherpion, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Je vous prie d'excuser Gérard Cherpion, qui ne peut être présent ce soir parmi nous. Il m'a demandé de le remplacer pour faire

connaître en séance publique l'avis de la commission des affaires sociales sur les crédits de la mission « Travail et emploi ».

La discussion du projet de loi de finances pour 2021 intervient dans une période dramatique sur les plans sanitaire, économique et social. Face à cette situation, face à la nécessité pour le Gouvernement de prendre des mesures sous le sceau de l'urgence, l'exercice annuel d'autorisation d'engagement des dépenses par le Parlement perd un peu de son sens. Les annonces de nouvelles dépenses engagées par le Gouvernement, exprimées en milliards d'euros, ne semblent plus conditionnées par une approbation parlementaire préalable.

Il s'agit de limiter les conséquences de la crise sanitaire en préservant l'emploi. Si l'on peut saluer l'augmentation de 400 millions d'euros des crédits de paiement, qui porte le budget de la mission « Travail et emploi » à 13,38 milliards d'euros, force est néanmoins de constater que ce budget reste inférieur de près de 2 milliards à celui de 2018. Aussi nous interrogeons-nous sur les conditions d'équilibre du budget et sur la continuité de l'effort pour les suivants. Le budget du plan de relance s'ajoute à celui de la mission, pour un montant de plus de 10 milliards d'euros. Or l'activité partielle, y compris celle qui préexistait, est intégralement financée par le plan de relance. On peut de ce fait légitimement s'interroger sur le financement de l'activité partielle dans le prochain PLF. A contrario, la forte augmentation du budget de l'insertion par l'activité économique dans le présent PLF est bien intégrée dans la mission « Travail et emploi ». Nous saluons ce choix et le considérons comme un engagement pérenne du Gouvernement.

Madame la ministre, les débats en commission des affaires sociales ont cependant laissé subsister au moins six questions sans réponse.

Premièrement, concernant les moyens du service public de l'emploi, notamment les crédits versés à Pôle emploi, l'État poursuit son désengagement, à hauteur de 130 millions d'euros cette année, tout en versant deux subventions exceptionnelles, financées par les crédits du plan de relance. La dépendance croissante de Pôle Emploi aux ressources de l'assurance chômage pose de nouvelles difficultés à l'opérateur dès lors que l'activité ralentit, la baisse de ses ressources étant concomitante avec la hausse du nombre de demandeurs d'emploi à accompagner ; Gérard Cherpion l'avait souligné dans son rapport l'année dernière.

Deuxièmement, le financement de la formation professionnelle est mis en péril par la réforme : il souffre d'un déséquilibre structurel, mis en lumière par un rapport rendu en février dernier sur les finances de l'institution France compétences. À ce déséquilibre s'ajoute désormais une baisse des recettes, assises sur la masse salariale. Certes, le plan de relance prévoit une dotation exceptionnelle de 750 millions d'euros, mais à la condition que France compétences fasse adopter par son conseil d'administration un budget 2022 en équilibre. Or c'est une mission impossible, pour deux raisons : le paiement obligatoire des engagements du compte personnel de formation, d'une part, et les difficultés qu'engendrerait la baisse du coût du contrat d'apprentissage pour les organismes de formation, d'autre part. France compétences ne pourra pas remplir sa mission sans procéder à un emprunt et renforcer encore ses équipes.

Troisièmement, vous avez instauré des dispositifs de prime à l'embauche pour un grand nombre de publics : apprentis, jeunes, travailleurs handicapés. Ces primes facilitent

l'embauche immédiate mais, ces dispositifs prenant fin en mars 2021, on peut légitimement s'interroger sur la rentrée 2021 : ces mêmes publics risquent alors de rencontrer des difficultés pour trouver un employeur.

Quatrièmement, vous proposez d'augmenter l'aide financière prévue dans le cadre des emplois francs pour recruter un actif résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cependant, ce dispositif n'a pas rencontré son public, notamment du fait de son manque de lisibilité pour les employeurs locaux. Une revalorisation de la prime ne suffira pas à le rendre plus incitatif, alors qu'il faudrait traiter en priorité la question de la condition d'accès à l'emploi des bénéficiaires. Pourquoi ne pas étendre l'accès à ce dispositif à des zones moins denses, dans lesquelles le taux de chômage était supérieur à la moyenne nationale avant la crise, comme le bassin de Lunéville ou comme celui de Saint-Dié, cher à notre collègue Gérard Cherpion ?

Cinquièmement, le Gouvernement a annoncé une augmentation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Le coût de cette mesure, appréciable, est estimé à 191 millions d'euros pour la mission « Plan de relance. » Cependant, elle va entraîner une hausse des dépenses de rémunération tant pour les régions que pour Pôle emploi, dont la compensation n'est pas inscrite dans le projet de loi de finances. C'est un problème non seulement de financement mais aussi de méthode. D'une manière plus générale, le plan de relance laisse à l'écart les régions. Celles-ci seraient pourtant prêtes à jouer un rôle de pilotage de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, conformément à un engagement du Gouvernement qui n'est toujours pas mis en œuvre.

Enfin, quelle suite le Gouvernement entend-il donner au projet de loi ratifiant diverses ordonnances prévues par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et portant diverses mesures d'ordre social ? Cette question est restée sans réponse lors de l'examen du texte en commission. S'il faut saluer l'augmentation des crédits de la mission « Travail et emploi » parce qu'ils sont abondés par le plan de relance, il est à redouter de grandes difficultés si les questions structurelles de financement de la formation professionnelle ne sont pas rapidement résolues. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. Nous en venons aux porte-parole des groupes.

La parole est à M. Stéphane Viry.

M. Stéphane Viry. Je commencerai par souligner le soutien budgétaire apporté à la mission « Travail et emploi », dont les crédits connaîtront en 2021 une hausse de quasiment 3 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2020. C'est sur un budget de près de 13,7 milliards d'euros que cette mission pourra compter. Plusieurs crédits du plan de relance concernent aussi cette mission et pour des raisons de lisibilité de l'action publique, je déplore que la cohabitation de deux budgets distincts empêche d'avoir une vision d'ensemble des crédits disponibles pour la consolidation et l'accès à l'emploi, l'adaptation de notre économie et de nos entreprises ou encore l'amélioration de la valeur du travail. Ce manque de complémentarité entre les deux budgets est regrettable. Cependant, je note les efforts faits en faveur du financement du travail des personnes en situation de handicap et leur accompagnement ainsi que de l'emploi des jeunes et leur accompagnement à travers les crédits du programme 102.

La situation est telle que le plein emploi est devenu un objectif inaccessible, au point de rendre durablement caduque une des promesses républicaines de l'emploi pour tous. Les chiffres inquiétants du chômage publiés le 28 octobre dernier par Pôle emploi illustrent cette faille sociale : au troisième trimestre 2020, 5,7 millions de personnes sont à la recherche d'un emploi en France métropolitaine. La deuxième vague de l'épidémie de covid-19 et les mesures sanitaires qui y sont liées auront des conséquences sur l'emploi, qu'il nous faut dès à présent anticiper pour en éviter les pires effets.

Madame la ministre, la France ne saurait se résigner à un chômage de masse et à un chômage de longue durée et je déplore que le budget 2021 ne soit pas davantage tourné vers cet objectif. Il nous faut désormais aller de l'avant pour lutter contre cette fracture sociale qui s'aggrave de semaine en semaine et qui mine la cohésion nationale.

S'agissant du dispositif « territoires zéro chômeur longue durée », je me réjouis que la commission mixte paritaire ait réussi à trouver un consensus pour permettre sa prolongation et son extension. S'appuyant sur l'exemple de cet outil d'accès à l'activité professionnelle, les pouvoirs publics devraient prendre des initiatives destinées à créer des emplois à domicile et d'aide à la personne, tels que les auxiliaires de vie et les aides à domicile. Du fait du vieillissement de la population, de l'allongement de l'espérance de vie ou du choix du maintien à domicile, les besoins sont croissants. Dans ce secteur d'activité, des solutions de travail nouvelles sont à inventer à partir de moyens budgétaires dédiés.

Dans cet hémicycle, nous entendons souvent parler du monde d'après. Ce nouveau modèle de vie intégrerait une forme de souveraineté économique et reposerait sur une indépendance retrouvée du pays. C'est une bonne orientation qui nécessite cependant de se préparer. Cela implique de renouveler et de développer les industries manufacturières et les emplois dédiés. Or je constate qu'il n'y a aucune idée neuve sur ce sujet. La réindustrialisation de la France est essentielle mais il n'y a dans cette mission budgétaire aucun élément spécifique pour soutenir la mutation économique de notre tissu industriel et développer l'emploi industriel.

Toujours dans cette optique du monde d'après, la France doit résolument faire le choix des emplois liés aux transitions, notamment en stimulant l'économie sociale et solidaire génératrice de nouvelles situations de travail et de nouveaux emplois. Madame la ministre, dans cette mission budgétaire, où sont les crédits destinés à encourager ces emplois ?

Par ailleurs, je regrette que les maisons de l'emploi ne soient pas accompagnées par ce projet de loi de finances. Elles constituent pourtant des lieux fédérateurs et accélérateurs de l'action des partenaires publics et privés en faveur de l'économie de proximité au plus près des potentiels des bassins d'emploi. C'est un véritable acteur de l'emploi qui est ainsi mis de côté par le Gouvernement. Je note toutefois qu'un amendement nous a permis d'aller de l'avant, mais il appartenait, selon moi, au Gouvernement de prendre l'initiative.

Vous l'avez compris, madame la ministre, face au défi du chômage, il nous faut des crédits, certes, mais aussi des idées neuves. Lors de votre audition devant la commission des affaires sociales, vous avez dit vouloir encourager les nouveaux dispositifs favorisant l'insertion professionnelle.

Vous avez raison. Il y a des expérimentations à développer en ce sens au sein des territoires, en prenant en compte les différents bassins de vie et les forces vives de notre pays. La France compte environ 1,3 million d'associations et ce tissu associatif peut être un acteur majeur de l'insertion des bénéficiaires du RSA – revenu de solidarité active – et des chômeurs de longue durée. Nous pourrions mettre en place des dispositifs d'insertion par la vie associative allant au-delà de ce qui existe déjà.

Enfin, parfaire le suivi des demandeurs d'emploi est une exigence. Les agents de Pôle emploi sont compétents et remarquables : ils ont su répondre présent au moment de la crise sanitaire en poursuivant leur travail d'accompagnement mais ils sont aujourd'hui démunis face au chômage de longue durée et aux situations humaines qui en résultent.

Voici, madame la ministre, mes chers collègues, les quelques observations que je voulais formuler sur ce projet de budget de la mission « Travail et emploi », sur lequel, en l'état, le groupe Les Républicains s'abstiendra. *(M. le rapporteur spécial suppléant Thibault Bazin applaudit.)*

M. le président. La parole est à Mme Michèle de Vaucouleurs.

Mme Michèle de Vaucouleurs. Au nom du groupe Mouvement démocrate et démocrates apparentés, je souhaite tout d'abord saluer l'engagement de l'État en 2020 en faveur de la préservation de l'emploi et des compétences et sa résolution à soutenir coûte que coûte nos entreprises et nos commerces. Par ailleurs, il est heureux que le Gouvernement, dès 2017, ait pris le parti de simplifier le dialogue social et de mettre la formation initiale et continue au cœur de la politique de la législature. Des orientations fortes, associées à des moyens significatifs, ont ainsi pu être données afin que la compétence devienne à la fois le levier de la réussite des entreprises et le meilleur rempart contre l'exclusion. Réforme du financement et des modalités d'apprentissage, transformation des PEC avec obligation de formation, reconnaissance et soutien de l'insertion par l'activité économique, cadre rénové pour les emplois francs, dynamique nouvelle impulsée dans les trajectoires professionnelles des personnes handicapées, nouvelles modalités d'utilisation du compte personnel de formation, déploiement national et régional des crédits du plan d'investissement dans les compétences : voici autant de leviers performants que nous pouvons actionner afin de permettre à notre économie de redécoller, au sortir des nécessaires confinements sanitaires qui l'affectent profondément.

Pour faire face à la forte dégradation du marché du travail, les moyens de la mission « Travail et emploi » sont portés cette année à 14,14 milliards en autorisations d'engagement et 13,38 milliards en crédits de paiement, soit une augmentation respective de 2,98 % et 3,5 %, ce à quoi il convient d'ajouter les 13 milliards du plan de relance pour l'année 2020, soit un quasi-doublement des moyens affectés. Les crédits du plan de relance viendront à juste raison abonder principalement les mesures liées à l'activité partielle, que nous devons maintenir autant que de besoin en 2021, ainsi que la formation des salariés et des demandeurs d'emploi. Notons que 3,5 milliards seront spécifiquement dédiés au soutien à l'emploi et à l'accompagnement des jeunes, pour lesquels le recul du taux de retour à l'emploi en 2020 a été plus marqué – 2,2 points contre 1,8 en moyenne. Parce qu'ils sont plus durement touchés, nous soutenons le renforcement de l'ensemble des actions déployées en leur faveur dans le cadre du plan France relance, qu'il s'agisse du soutien aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage, des actions de formation, de l'aide à l'embauche des moins de

26 ans, des dispositifs d'accompagnement, de la création des parcours dédiés ou de l'abondement de 110 000 contrats aidés supplémentaires. Nous saluons également l'augmentation, dans les quartiers prioritaires, du taux de prise en charge des PEC de 48 % à 80 %. Cet effort exceptionnel devrait favoriser l'embauche par les associations, plus utiles que jamais à notre cohésion sociale.

Toutefois, dans un contexte aussi dégradé, il conviendra également de revoir les modalités du versement des allocations chômage. Les dispositions que nous avons à juste titre adoptées alors que l'activité économique était soutenue doivent être fortement révisées, au moins de manière transitoire. Madame la ministre, pourriez-vous à l'occasion de l'examen des crédits de cette mission nous faire part des discussions engagées avec les partenaires sociaux sur ce point ?

Dans le contexte d'une baisse des recettes et d'une augmentation du chômage, nos principaux opérateurs, France compétences et Pôle emploi, ainsi que les missions locales, seront également soutenus pour faire face aux pertes de recettes pour certains et à la nécessité de renforcement de l'accompagnement pour d'autres. À cet égard, nous saluons l'augmentation significative des effectifs de Pôle emploi. Celle-ci ne suffira toutefois pas à mettre en place les accompagnements rendus nécessaires par la hausse massive du nombre des demandeurs d'emploi. Quels autres outils comptez-vous déployer, madame la ministre, pour répondre à ces besoins d'accompagnement et de soutien ?

S'agissant de l'apprentissage, nous tenons à souligner que la préservation de la forte dynamique engagée en 2019 a relevé de la gageure. Grâce aux versements de subventions exceptionnelles aux employeurs, les objectifs d'entrée en apprentissage ont pu être maintenus. Toutefois, nous devons redoubler d'efforts pour que les contrats bénéficient prioritairement aux titulaires de formations de niveau bac et infra-bac. Nous nous devons en effet de souligner que ce public n'a pas bénéficié de la dynamique de recrutement liée aux subventions exceptionnelles : il représente moins de 60 % des signataires des contrats alors que l'objectif était de 71 %. Comment comptez-vous, madame la ministre, favoriser le recentrage ou le renforcement des recrutements en sa faveur ?

Notre groupe suivra avec attention le déploiement des crédits affectés à cette mission. Ceux-ci nous paraissent à la hauteur de la situation telle que nous la connaissons aujourd'hui. Nous veillerons toutefois tout au long de l'année à ce que toute évolution de la situation moins favorable que prévu donne lieu à des ajustements de moyens. Pour l'heure, et en responsabilité, notre groupe approuve les crédits de cette mission. *(Mme la rapporteure spéciale Marie-Christine Verdier Jouclas applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud. Depuis plusieurs mois, les députés du groupe Socialistes et apparentés ont soutenu les mesures prises par le Gouvernement en faveur de l'emploi ainsi que de l'activité partielle. Vous ne serez donc pas surpris si je vous dis que nous soutenons aussi les mesures comprises dans la présente mission, y compris celles placées dans le cadre de la mission « Plan de relance » dotée de 10,5 milliards d'euros en crédits de paiement, consacrés à la sauvegarde de l'emploi, aux aides à l'embauche et au développement de la formation professionnelle. Nous regrettons cependant le manque de visibilité de l'ensemble des politiques conduites, éclatées qu'elles sont entre plusieurs missions budgétaires.

Ce à quoi nous devons, toutes et tous, veiller particulièrement, c'est à ne pas nous payer de chiffres comme il arrive parfois à la majorité de se payer de mots. C'est vrai pour toutes les périodes et cela vaut a fortiori pour cette période de crise : il importe de nous assurer de l'effectivité des annonces formulées dans la loi, même lorsqu'il s'agit d'une loi de finances. Il ne s'agit pas seulement de voter des crédits de paiement : c'est une condition nécessaire mais non suffisante. Il convient de vérifier que les politiques publiques qu'ils financent sont bien concrétisées. Depuis trois ans, nous avons pu constater, plus souvent qu'à notre tour, que ce qui était réalisé n'était pas à la hauteur de ce qui était annoncé. Je pense, par exemple, aux parcours emploi compétence : les crédits, portés par un discours enthousiaste de la majorité et du Gouvernement, ont souvent été votés mais leur exécution a laissé à désirer. Vous aviez annoncé 100 000 contrats PEC mais, en réalité, vous avez plutôt détruit 200 000 emplois aidés.

Nous pensons qu'il aurait été plus efficace de consacrer 70 millions d'euros à la création de 10 000 « emplois de relance boost » tels que les propose le mouvement associatif. Il s'agirait de les flécher vers des activités comme la santé, la prévention épidémique, les solidarités intergénérationnelles, l'éducation populaire, l'agriculture durable et d'autres domaines à fort impact social et environnemental. L'État interviendrait via un fonds d'amorçage dégressif sur trois ans, sur la base de 75 % d'un SMIC brut chargé en 2021, 50 % en 2022 et 25 % en 2023. Les emplois seraient prioritairement ciblés vers les entreprises à but non lucratif ou à lucrativité limitée ainsi que vers les entreprises commerciales agréées solidaires d'utilité sociale. Ces emplois auraient, à notre sens, un effet immédiat sur le marché du travail pour les jeunes qui se retrouvent en grande difficulté. Ces investissements de l'État se feraient en échange d'un engagement portant sur la localisation de l'emploi et d'une mesure de l'impact social et écologique des activités ainsi développées.

Nous pourrions évoquer aussi le manque d'effectivité s'agissant des emplois francs. Notre rapporteur pour avis nous indique que l'objectif affiché de 21 500 créations en 2020 ne sera pas atteint. Nous doutons donc du bien-fondé des annonces faites dans le cadre du plan de relance, selon lesquelles ils seront substantiellement augmentés.

À titre d'exemple, une revalorisation de l'aide aux postes dans les associations intermédiaires, la faisant passer de 1 462 à 4 000 euros, nous paraîtrait un investissement beaucoup plus efficace. En effet, alors que ces structures sont, de très loin, le dispositif le moins aidé – elles reçoivent 3 % du budget consacré à l'IAE – elles représentent plus de 45 % des effectifs du secteur de l'IAE et affichent un des meilleurs taux de sortie positive dans l'emploi, selon le rapport de la Cour des comptes de 2019. Elles le doivent – et cela a de la valeur – à un niveau d'accompagnement très élevé, qui renchérit inévitablement le coût de chaque poste.

Une question éminemment démocratique se pose désormais, celle de l'exécution, de l'effectivité et de l'efficacité des mesures. Comment assurer le bon déploiement de nombreux programmes qui voient leurs crédits augmenter, alors que ceux du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion baissent ? La destruction des emplois se poursuit dans ce ministère : avec 795 équivalents temps plein – ETP – détruits en 2021, l'année prochaine sera la pire depuis le début du quinquennat. Au total, les suppressions de postes depuis 2017 atteindront 1 447 ETP, soit une baisse de 18 %. Évoquons également Pôle emploi, dont la subvention pour charges de service public diminuera de 86 millions d'euros en

2021, soit une diminution de 357,5 millions depuis 2017, qui n'est pas compensée par la dotation exceptionnelle de 250 millions. Des difficultés surviendront donc sans nul doute dans les années à venir.

Par ailleurs, alors que nous étions convenus, ensemble, d'élargir à au moins soixante territoires l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée » qui a cours depuis cinq ans, comment comprendre que la participation de l'État à cette initiative recule en 2021, à 22,61 millions d'euros ?

Nous nous trouvons dans une situation économique compliquée. J'espère que dans le débat qui s'ouvre, madame la ministre, vous aurez une oreille attentive aux propositions formulées sur les différents bancs des oppositions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme Annie Chapelier.

Mme Annie Chapelier. L'année difficile que nous traversons nous rappelle chaque jour l'importance fondamentale de la santé individuelle et publique ; il en est de même, dans une large mesure, pour le travail. Qu'on occupe un poste à responsabilité, qu'on télétravaille ou qu'on exerce une profession jugée essentielle, qu'on soit au contraire dans l'incapacité de travailler ou encore qu'on recherche un emploi – parfois en conséquence de la crise sanitaire – on voit très bien les effets psychiques et physiques que le travail ou l'absence de travail peut avoir.

Si beaucoup rêvent d'une vie où le travail ne serait plus une nécessité mais un plaisir, c'est bien parce que quand on se sent à sa place, valorisé et reconnu, le travail est une rare source d'épanouissement. Je pense en particulier aux soignants, qui affrontent une deuxième vague épidémique d'une grande violence après une première vague ayant déjà eu de lourdes conséquences sur leur santé physique et mentale, au point que certains remettent en question l'avenir professionnel qu'ils s'étaient imaginé.

Travailler, c'est aussi contribuer à un produit socialement utile, c'est faire société, tandis qu'on se sent exclu lorsqu'on est éloigné de l'emploi. Le chômage renforce les fractures, l'apparition d'une société à deux vitesses et une désunion qui nous sont défavorables à tous, car elles fragilisent notre démocratie. En paralysant la quasi-totalité des économies mondiales, la pandémie de covid-19 entraîne dans son sillage des destructions d'emplois et des licenciements. Elle porte en germe une colère sociale dont l'ampleur risque d'être inédite.

Le chômage pèse également sur notre capacité à réformer le pays et à l'entraîner vers un système plus durable écologiquement. Dans un contexte où l'inactivité crée tant d'inquiétudes et de difficultés, le grand écueil qui menace les États est de reléguer au second plan les choix ambitieux et nécessaires pour nous assurer, à nous et à nos enfants, des conditions de vie soutenables ; vous qui avez été, madame la ministre, chargée de la transition écologique et solidaire, ne pouvez qu'y être sensible.

Une action résolue et ambitieuse des pouvoirs publics en faveur de l'emploi est donc plus que jamais indispensable. C'est pourquoi le groupe Agir ensemble accueille favorablement la hausse des crédits de la mission « Travail et emploi ». En augmentation de 3,05 % en 2021, soit 434 millions d'euros supplémentaires, cette mission atteindra 13,38 milliards d'euros en crédits de paiement.

Par ailleurs, le budget du ministère du travail est renforcé pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, en particulier pour accompagner les plus jeunes : les ressources destinées au plan d'investissement dans les compétences sont ainsi augmentées, tandis que l'aide unique aux employeurs d'apprentis et l'insertion par l'activité économique sont soutenues. Des prêts garantis par l'État, à hauteur de 120 milliards d'euros, permettront de soutenir plus de 500 000 entreprises, dont 90 % de TPE et PME. S'y ajouteront 30 milliards d'euros de reports et d'exonérations de cotisations sociales, 31 milliards accordés au titre de l'activité partielle et 6 milliards engagés par le fonds de solidarité.

Nous saluons l'augmentation des moyens facilitant l'accès à l'autonomie économique des personnes handicapées, des demandeurs d'emploi habitant dans des quartiers défavorisés, ou encore des chômeurs de longue durée grâce à l'extension de l'expérimentation « territoire zéro chômeur ».

Alors que les conditions de leur insertion professionnelle s'étaient durcies depuis plusieurs années, les plus jeunes d'entre nous payent un lourd tribut dans la situation actuelle. La crise sanitaire et ses conséquences économiques renforcent encore davantage les incertitudes quant à leur avenir. Il était donc nécessaire d'accroître les moyens alloués à leur accompagnement, notamment par le biais des missions locales. Le curseur est porté sur l'émancipation, puisque le plan de relance consacre plus de 15 milliards aux jeunes et à la formation professionnelle, dont quelque 13 milliards en 2021. Pour faire face à la hausse probable du nombre de jeunes demandeurs d'emploi, le Gouvernement prévoit de mobiliser 1,6 milliard d'euros, dont 500 millions en 2021, afin de porter à 223 000 le nombre de formations certifiantes à des métiers présentant des perspectives d'embauche. Au total, 4,2 milliards d'euros sont donc mobilisés pour soutenir l'emploi des jeunes.

En accord avec ce choix, le choix du travail, de l'emploi et de l'insertion notamment des plus jeunes, le groupe Agir ensemble votera les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Agir ens. – Mmes Nathalie Bassire et Michèle de Vaucouleurs et M. Jean François Mbaye applaudissent.*)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Six.

Mme Valérie Six. Nous traversons une crise sanitaire et économique inédite. Je commencerai par saluer les efforts fournis par le Gouvernement : la mission « Travail et emploi » se voit affecter un budget de 13,3 milliards d'euros, et un budget similaire est prévu pour la mission « Plan de relance ». Pour faire face à la crise, nous devons tous nous mobiliser. De même, nous devons mobiliser tous les acteurs de l'emploi pour lutter contre le chômage : Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, Association pour l'emploi des cadres – APEC – et maisons de l'emploi. Je m'attarderai sur ces dernières : le projet de loi de finances ne prévoit pas de crédits pour subventionner leur fonctionnement, alors qu'elles sont des acteurs essentiels de la politique de l'emploi au niveau territorial, de véritables tremplins locaux d'accès à l'emploi. Le groupe UDI et indépendants proposera un amendement visant à stabiliser les financements de l'État dont bénéficiaient les maisons de l'emploi dans le budget pour 2020.

Je le disais, nous devons mobiliser les structures d'accompagnement dans l'emploi et l'insertion, et leur faire confiance. Implantées dans les territoires, elles sont les plus à même de recenser les problématiques de terrain. Nous souhaitons qu'elles aient des objectifs territoriaux

communs, afin qu'elles combinent leurs initiatives spécifiques, qui sont liées à leurs compétences propres. Nous devons encourager les différents opérateurs de la politique de l'emploi à créer des habitudes de travail en commun et à mutualiser les actions en faveur de l'emploi, afin de leur donner plus d'efficacité et d'ampleur, tout en plaçant les territoires de proximité au cœur de la dynamique.

Mon groupe souhaite mettre l'accent sur les expérimentations en matière d'emploi : la crise que nous traversons l'exige. Un de nos amendements, malheureusement déclaré irrecevable, proposait une expérimentation qui aurait fait bénéficier les quartiers de veille active du dispositif des emplois francs. Ces quartiers ont un revenu moyen par habitant légèrement supérieur à celui qui est requis pour être reconnu en tant que quartier prioritaire de la ville. Cependant, leurs habitants rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. L'expérimentation que nous proposons aurait permis de les soutenir.

Notre but est de ne laisser aucun territoire de côté. Aussi nous réjouissons-nous du renforcement des crédits relatifs à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée ». Nous espérons qu'au cours des cinq prochaines années, les territoires ayant des projets aboutis pourront intégrer ce dispositif. Ce serait la preuve d'une réactivité du Gouvernement, aux côtés des forces vives du terrain. À l'avenir, nous espérons que le Gouvernement fera preuve de bienveillance à l'égard d'autres initiatives émanant des territoires.

À la lecture du projet de budget, je constate que l'enveloppe destinée aux aides aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises est en baisse. Je le regrette, dans un contexte où nous devrions soutenir l'emploi de toutes les manières. N'oublions pas que parmi les demandeurs d'emploi, certains chercheront à créer leur propre emploi.

Je voudrais également dire un mot des indépendants, dont la plupart se trouvent dans une situation catastrophique. S'ils ont survécu grâce à leur trésorerie durant le premier confinement, un grand nombre d'entre eux seront malheureusement contraints de fermer définitivement, malgré les aides prévues par l'État. S'ils n'ont pas d'autre choix, il faudra alors les accompagner dans une reconversion professionnelle.

Je veux à cet égard insister sur la nécessité de proposer des formations courtes, afin de répondre au marché de l'emploi actuel. Il est de notre devoir de faire preuve de réactivité.

Par ailleurs, demain, les recrutements se feront en grande partie en visioconférence ou en audioconférence. Par conséquent, nous devons proposer des formations aux outils informatiques aux demandeurs d'emploi, jeunes et moins jeunes, y compris aux seniors.

Enfin, notre groupe proposera un amendement relatif à la formation des professionnels de santé, inspiré du rapport sur les mille premiers jours de l'enfant.

Je terminerai par une note positive : notre groupe se réjouit de l'augmentation des crédits de la mission « Travail et emploi » et du déploiement du dispositif d'activité partielle. Nous saluons également les larges incitations à l'emploi des jeunes et des personnes en situation de handicap. Nous voterons donc les crédits de cette mission.

M. le président. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon.

M. Jean-Hugues Ratenon. La crise sanitaire laisse présager une crise sociale sans précédent. Dans un tel contexte, nous aurions pu nous attendre à un budget de combat et à des mesures fortes pour limiter la casse au maximum. Malheureusement, les dégâts sont déjà là : selon l'Institut national de la statistique et des études économiques – INSEE –, le taux de chômage pourrait atteindre 10 % à la fin de l'année. Plus de 600 000 emplois ont été détruits au premier semestre, et ce n'est malheureusement que provisoire, puisque la deuxième vague et la politique du reconfinement sont là.

Les conséquences seront lourdes, et nous avons l'impression que vous naviguez à vue, au jour le jour ; il n'y a pas de perspectives claires, la stratégie est floue. Il ne suffit pas d'annoncer des milliards à longueur de temps pour que la situation s'améliore toute seule ! L'heure n'est pas à la com'. Le sentiment d'abandon grandit dans le pays, et personne ne peut prédire sur quoi il pourrait déboucher.

Ce n'est pas la mission « Travail et emploi » qui nous rassure. En dehors du satisfecit habituel provoqué par un budget en hausse, présenté comme l'un des gagnants du projet de loi de finances, les moyens sont-ils réellement à la hauteur des défis ? Ma réponse est non. Pourtant, la lutte contre le chômage est au premier rang des préoccupations des Français, juste devant l'environnement et la santé.

Les jeunes et les peu qualifiés sont et seront les plus touchés. Quel avenir leur proposez-vous ? Quel rayon de soleil leur apportez-vous ? Sans travail, il n'y a pas d'insertion sociale. Comment trouver un logement ? Comment fonder une famille ? Comment offrir des études à ses enfants ? Que faites-vous de la dignité humaine acquise par le travail ? Les millions de chômeurs de l'hexagone et de l'outre-mer sont-ils condamnés à regarder le soleil se lever et se coucher, sans rien faire ? Les personnes privées d'emploi ont toutes les peines du monde à retrouver une activité rémunérée.

Pourtant, dans le contexte actuel, vos perspectives sont plutôt à la réduction des dépenses qu'à la création d'emplois. Vous auriez pu augmenter bien davantage le nombre de contrats aidés, qui ouvrent des perspectives ; nous proposons ainsi la création de 300 000 emplois aidés payés au SMIC sur cinq ans dans les services publics, les services d'aide à la personne et les services à l'environnement. Certes, vous maintenez 100 000 PEC dans la présente mission, auxquels s'ajoutent 120 000 PEC et CIE – contrats initiative emploi – dans le plan de relance, mais quelle est la pérennité de ces mesures ?

Et face aux difficultés financières des collectivités, pourquoi ne revoyez-vous pas à la hausse la participation de l'État dans ces dispositifs, en le modulant entre 75 % et 95 % selon les territoires et la situation des personnes concernées ? Je pense ici très naturellement à l'outre-mer.

Après, vous aurez beau jeu de dire qu'il y a des contrats mais qu'ils ne sont pas utilisés !

La mission « Travail et emploi » de ce projet de budget pour 2021 prolonge aussi les tendances structurelles d'affaiblissement du service public de l'emploi. Là encore, la précarisation de nos services publics est masquée par votre plan de relance.

Le programme « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ne trouve pas grâce à vos yeux. Vous amputez son budget de plus de 10 % alors que son but est

justement d'améliorer le dialogue social et de veiller à la santé au travail, par exemple. Cette baisse est incompréhensible, compte tenu du contexte sanitaire.

Tout aussi incompréhensible est la forte baisse, de 45 %, des crédits dédiés à l'action « Études, statistiques, évaluation et recherche », alors que la situation incertaine entraîne justement un besoin accru de connaissance.

La crise sanitaire a remis en avant les conditions de travail, tant pour les protocoles sanitaires en présentiel que pour l'organisation du télétravail. Quels moyens de suivi prévoyez-vous pour les risques psychosociaux ? Quels sont vos moyens de contrôle en cas d'abus ?

Madame la ministre, vous êtes chargée de cette mission « Travail et emploi » : vous avez donc la responsabilité de tout mettre en œuvre pour offrir des perspectives à celles et ceux qui souffrent de la pénurie d'emplois. Oui, quelques avancées ont été obtenues grâce au travail des parlementaires – je pense notamment aux territoires zéro chômeur de longue durée, même si vous auriez pu aller beaucoup plus loin sur ce dispositif. Mais les personnes sans emploi ne veulent plus de paroles, mais des actes forts pour sortir enfin de la galère ; elles sont fatiguées d'entendre annoncer des milliards d'euros par ci, des milliards d'euros par là, quand leur situation reste inchangée. À La Réunion, nous avons un proverbe qui dit : « À force d'aller à l'eau, calebasse y pète. » Nos propositions et amendements visent à éviter cela.

M. le président. La parole est à M. Stéphane Peu.

M. Stéphane Peu. Nous pensons que ce budget 2021 ne sera pas en mesure de répondre à la crise économique et sociale d'une extrême violence que subit notre pays. En réalité, il n'est pas à la hauteur et il est caduc.

Il est caduc car il ne tient pas compte des conséquences du reconfinement, ni du fait que l'estimation de l'INSEE, qui prévoyait après le premier confinement la destruction de 730 000 emplois salariés en 2020, devra inévitablement être revue à la hausse.

Ce budget n'est pas à la hauteur. Après plusieurs années de réduction massive des crédits affectés à la mission « Travail et emploi », il ne prévoit qu'une timide hausse des financements de 600 millions d'euros, complétés par des crédits hors mission dans le cadre du plan de relance, à hauteur de 10,5 milliards d'euros. Quand on y regarde de près, le budget socle, dont le montant est fixé à 13,4 milliards d'euros en 2021, reste bien inférieur au niveau de 2018 qui était, je le rappelle, de 15,4 milliards d'euros. Il s'agit donc d'un mini-rattrapage.

Plus grave : malgré ces quelques moyens nouveaux, comment ne pas dénoncer le maintien de la réforme de l'assurance chômage, qui prévoit de faire plusieurs milliards d'économies sur le dos des privés d'emploi ? Comment comprendre que vous mainteniez contre vents et marées une réforme tellement dure pour les privés d'emploi que le contexte social vous a, cet été, contraints à la reporter ? Une seule décision s'impose : l'annulation définitive de cette réforme, comme le demandent l'ensemble des organisations syndicales.

Et puisque vous nous appelez souvent à nous adapter aux contraintes nouvelles, nous vous invitons en retour à tenir compte de cette insécurité économique et sociale nouvelle. C'est pourquoi nous avons besoin d'une réforme progressiste de l'assurance chômage, pour améliorer l'accompagnement et

l'indemnisation des privés d'emploi tout en affectant des ressources pérennes à son financement. Voilà la réforme qu'il est urgent d'engager, sous l'égide des partenaires sociaux !

Or ce n'est pas le choix que vous faites dans ce budget. L'État poursuit son désengagement dans le financement de Pôle emploi, avec une baisse des subventions de 130 millions d'euros au moment même où les ressources de l'opérateur provenant d'une fraction des cotisations chômage s'effondrent de 500 millions d'euros en raison du choc économique subi par cette même assurance chômage. Si Pôle emploi va bénéficier, pour faire face à la hausse exponentielle des demandeurs d'emploi, d'une enveloppe exceptionnelle de 250 millions d'euros dans le cadre du plan de relance, celle-ci est bien loin de compenser la baisse cumulée de 300 millions d'euros de ses subventions de fonctionnement depuis 2018.

Sur le volet de l'accompagnement des travailleurs et des privés d'emploi, nous continuons à déplorer la réduction drastique des emplois aidés décidée en 2018, avec des conséquences dramatiques aussi bien pour les bénéficiaires que pour le tissu associatif. Les 100 000 contrats budgétés dits « parcours emploi compétences » sont loin de permettre de retrouver le niveau antérieur des 300 000 contrats.

Certes, nous accueillons favorablement la progression des financements dédiés aux autres dispositifs d'accompagnement – c'est le cas de ceux en faveur de l'insertion des jeunes, avec un soutien renforcé au dispositif garantie jeunes, et de l'insertion par l'activité économique, dont les crédits progressent de 128 millions d'euros ; de même, les emplois francs des quartiers prioritaires de la politique de la ville voient leur enveloppe augmenter de 27 millions d'euros. Mais ces hausses, aussi satisfaisantes soient-elles, ne compenseront jamais la division par trois, depuis le début du quinquennat, des contrats aidés.

Enfin, nous regrettons fortement les baisses de dotations des moyens de fonctionnement de l'administration du travail. Cette amputation se traduit, comme les trois années précédentes, par la suppression de 210 postes dans le ministère et les DIRECCTE – les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi –, soit 944 postes en quatre ans. Année après année, ces coupes dans les effectifs fragilisent les missions assurées par le ministère du travail et les services déconcentrés, notamment l'inspection du travail, dont le rôle est pourtant essentiel pour garantir le respect des droits des salariés.

En résumé, notre appréciation est, comme les années précédentes, négative sur l'ensemble de cette mission. Sur fond de réforme de l'assurance chômage, qui prévoit plusieurs milliards d'euros d'économies sur le dos des chômeurs en 2021, ce budget ne rattrape que partiellement trois années d'austérité en matière de politique du travail et de l'emploi. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ces crédits.

M. le président. La parole est à Mme Christine Cloarec-Le Nabour.

Mme Christine Cloarec-Le Nabour. Je remplace aujourd'hui mon collègue Didier Baichère, qui ne peut être présent parmi nous – nous avons une pensée pour lui.

Le budget que vous nous proposez est offensif et protecteur. Il est à la hauteur de la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons.

La mission « Travail et emploi » s'inscrit dans ce contexte exceptionnel. Face à la crise sanitaire, nous voulons que la France tienne debout, socialement et économiquement. Cette mission progresse de manière significative, de 400 millions d'euros, et atteint ainsi 13,38 milliards d'euros. Les acteurs du service public de l'emploi, dont les prérogatives sont renforcées pour faire face à la crise, constituent des éléments essentiels de la mise en œuvre de cette mission. Les principales hausses concernent le plan d'investissement dans les compétences, l'aide à l'apprentissage et l'amélioration des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Depuis 2018, nous œuvrons pour consolider notre modèle social autour d'un triptyque « emploi, formation, accompagnement des plus fragiles ». Aujourd'hui, ce budget combine deux dimensions : assurer le développement des compétences de notre jeunesse et des salariés, dont les transitions professionnelles s'accroissent du fait de la crise ; préserver l'emploi.

Depuis le début de la législature, nous avons à cœur d'accompagner la jeunesse vers l'emploi. Nous l'avons fait, d'abord, avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la création de France compétences, qu'il faudra renforcer à l'occasion de ce budget, mais aussi avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont le déploiement se poursuit.

Parlons du plan « Un jeune, une solution ». Il prévoit à la fois le renforcement de l'existant et la création de nouveaux outils adaptés à la crise. Les territoires ont ainsi été invités à s'en saisir, sous la houlette des préfets de région chargés de mettre en place des gouvernances locales associant collectivités, service public de l'emploi, acteurs et partenaires sociaux.

En voici quelques mesures : l'augmentation de l'allocation PACEA – parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie –, les 2 000 places supplémentaires dans les écoles de la deuxième chance, les 35 000 parcours supplémentaires en insertion par l'activité économique en faveur des jeunes, les 110 000 contrats aidés supplémentaires dans le secteur marchand, les 100 000 parcours emploi compétences, le doublement de l'accompagnement intensif des jeunes de Pôle emploi, ou encore l'aide à l'apprentissage.

Nous saluons la croissance des crédits dédiés aux acteurs du service public de l'emploi, au travers de l'augmentation des effectifs de Pôle emploi, ainsi que la hausse des crédits consacrés aux missions locales afin d'accompagner les 80 000 entrées en PACEA et les 50 000 entrées en garantie jeunes supplémentaires. Au-delà du vote des crédits de cette mission, nous devons, mes chers collègues, faire connaître tous les outils de ce plan jeunes.

Nous souhaitons par ailleurs valoriser la qualité du dialogue social dans notre pays. Rénové grâce aux ordonnances Travail, il a permis des avancées majeures : je pense à la place des comités sociaux et économiques – CSE – dans l'analyse des financements reçus par les entreprises dans le cadre du plan de relance, ou encore au futur dispositif « transition collective » présenté la semaine dernière pour renforcer les reconversions professionnelles.

Le plan jeunes, l'activité partielle de longue durée ou encore la reconversion des salariés des entreprises subissant une baisse durable de leur activité vers les secteurs qui recrutent : voilà des mesures devant être élaborées dans le dialogue social.

À ce titre, 9 000 accords ont été signés sur les questions de prise en compte des mesures sanitaires dans les entreprises, et 3 600 accords sont en vigueur aujourd'hui sur l'activité partielle de longue durée. Les DIRECCTE en assureront la continuité et nous en suivrons l'application.

Nous pouvons aussi compter, bien entendu, sur le plan de relance pour soutenir notre politique en faveur de l'emploi. Il consacre près de 12 milliards d'euros à la cohésion sociale et à l'emploi : c'est un effort sans précédent. En outre, 2,4 milliards d'euros seront consacrés au financement de l'accompagnement vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail ; cela représente une hausse de 9,4 %, hors enveloppe de la mission « Plan de relance ». Citons ainsi la hausse des moyens dévolus à l'insertion par l'activité économique, le financement permettant la poursuite de l'expérimentation des territoires zéro chômeur de longue durée, l'augmentation du budget consacré à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap, ou encore le renforcement de notre action en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du dispositif emplois francs.

Certes, la crise sanitaire a très gravement fragilisé l'économie française, appelant l'État à soutenir financièrement les entreprises en difficulté. Toutefois, afin de ne pas aggraver la crise sociale, il est urgent que les entreprises accélèrent leur engagement social sur leur territoire, par le biais de l'apprentissage et des stages, de l'insertion par l'activité économique des personnes en situation de handicap et des personnes éloignées de l'emploi, et de l'inclusion des personnes prêtes à l'emploi ou proches de l'emploi dont les compétences sont en inadéquation avec les besoins actuels de recrutement ou qui sont soumises à des discriminations.

Nous voterons bien sûr en faveur des crédits de la mission « Travail et emploi ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Pancher.

M. Bertrand Pancher. Si le second confinement dans lequel nous sommes entrés se justifie d'un point de vue sanitaire, nous savons qu'il accélérera et amplifiera la vague des défaillances d'entreprises et des plans sociaux au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Après la peur qu'inspire l'épidémie, les principales inquiétudes de nos concitoyens concernent l'emploi et le travail.

Certains indicateurs démontrent que ces peurs sont fondées. Après un rebond artificiel de l'économie, les perspectives d'évolution du taux de chômage sont sombres pour cette fin d'année. Autre indicateur : la hausse de 10 % des dépenses au titre du RSA. L'Unédic prévoit l'indemnisation, fin 2020, de 420 000 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à la fin 2019, du fait de la destruction de 670 000 emplois salariés.

Il est donc peu de dire que le soutien à l'emploi doit être une priorité, avec une attention particulière à porter aux plus précaires, aux plus fragiles et aux jeunes. Or cette crise est intervenue alors que le Gouvernement avait procédé à une

réforme de l'assurance chômage sans accord des partenaires sociaux. Notre groupe était opposé à cette réforme par temps calme ; il l'est d'autant plus en pleine tempête.

La première suspension de la réforme était bienvenue, mais il aurait fallu qu'elle soit totale, qu'elle prévoie le rechargement des droits et qu'elle concerne également les personnes ayant perdu leur emploi entre novembre 2019 et août 2020. Un deuxième report a été décidé, jusqu'au 1^{er} avril 2021 : soit. Mais comme la crise sanitaire, la crise économique va durer. Madame la ministre, pourquoi ne pas abandonner définitivement cette réforme ?

Nous ne doutons pas de votre objectif – diminuer, notamment, la part des contrats courts –, mais nous ne partageons pas votre méthode, encore moins compte tenu du contexte. Cette réforme aura des conséquences néfastes pour les travailleurs exerçant une activité discontinuée comme les intermédiaires ou les saisonniers ; or ils sont aujourd'hui les plus pénalisés par la crise.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé que soient prorogés les droits aux allocations chômage des travailleurs saisonniers qui n'ont pas suffisamment travaillé ou qui n'ont pas pu signer de contrat de travail. Cependant, il faudra aller plus loin. Les enjeux de l'emploi et du travail débordent du cadre de cette mission.

J'en reviens aux crédits de la mission, précisément : nous saluons leur augmentation de plus de 434 millions d'euros, qui porte leur total à plus de 13 milliards. Comme l'an dernier, la principale hausse concerne le plan d'investissement dans les compétences. Nous vous retrouverons dans le soutien à la formation et dans le plan de relance en faveur de l'apprentissage.

En dépit de ces efforts, nous devons néanmoins constater que la crise sanitaire a affecté ces dispositifs. Exemple : l'accueil physique des stagiaires dans les organismes de formation et dans les centres de formation d'apprentis – CFA – a été suspendu pendant le premier confinement. Alors que le deuxième confinement débute, nous nous inquiétons donc des offres faites aux personnes en stage et en formation, ainsi que de leurs conditions d'accueil.

Surtout, une incertitude demeure quant à la réforme de la formation professionnelle enclenchée par votre prédécesseur, madame la ministre. Si les effets sont positifs en termes d'emploi et de croissance, l'Inspection générale des affaires sociales – IGAS – et l'Inspection des finances – IGF – estiment en revanche, dans leur rapport publié en septembre, qu'il manquerait 4,9 milliards d'euros pour la période 2020-2023. Il faut trouver des financements pour combler ces manques afin d'assurer la pérennité de cette réforme. Or votre projet de budget ne prévoit que d'octroyer à France compétences une subvention de 750 millions d'euros ; c'est nettement insuffisant.

Au-delà de la formation, le groupe Libertés et territoires est partagé sur l'avenir de l'expérimentation des territoires zéro chômeur de longue durée, non pas pour l'intérêt qu'elle présente mais parce qu'il est proposé de l'étendre à au moins soixante territoires. C'est certes une avancée mais, dans ce cas, la participation de l'État prévue pour 2021 n'est pas suffisante. Elle s'établira à 14 800 euros par emploi contre 16 200 euros en 2020, ce qui aura bien entendu comme conséquence de rehausser la contribution des départements, dont les capacités de financement sont déjà affaiblies.

Enfin, notre groupe s'inquiète de la réduction d'environ 500 ETP des effectifs du ministère et des opérateurs, réduction qui touche notamment Pôle emploi malgré l'augmentation de ses effectifs dans le plan de relance. Nous craignons que cette hausse ne soit que temporaire, alors que la crise durable à venir nous invite à proposer des accompagnements pérennes et renforcés.

Compte tenu de toutes ces incertitudes, le groupe Libertés et territoires s'abstiendra de voter sur les crédits de cette mission.

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Mme Elisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer aux Françaises et aux Français la solidarité du Gouvernement dans cette deuxième phase de confinement. Le ministère du travail a un rôle fondamental à jouer dans notre capacité collective à préserver les emplois et à accompagner les citoyens dans cette nouvelle étape. À cet égard, je salue l'engagement des agents du ministère et des opérateurs, qui sont très mobilisés.

Dans les secteurs en difficulté ou concernés par des fermetures administratives, nous amplifions les mesures exceptionnelles de soutien aux emplois et aux entreprises. Le projet de loi de finances rectificative présenté hier en conseil des ministres ouvre 20 milliards d'euros de crédits supplémentaires pour 2020, dont plus de 2 milliards seront consacrés à l'activité partielle. L'objectif est de maintenir des conditions très protectrices pour les entreprises et pour les salariés dont l'activité est partiellement ou totalement interrompue du fait du confinement.

Ce nouveau contexte rend d'autant plus indispensable le budget figurant dans le projet de loi de finances pour 2021. C'est un budget ambitieux qui mobilise des moyens sans précédent pour tout à la fois préserver des emplois, donner une place à chacun sur le marché du travail et préparer les compétences de demain.

Les crédits alloués pour 2021 au ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion se composent de deux volets. D'une part, les crédits de la mission « Travail et emploi » constituent le budget socle de mon ministère. Indépendamment du plan de relance, ce budget augmente de plus de 400 millions d'euros, s'élevant à 13,2 milliards pour 2021, conformément aux trajectoires prévues avant la crise en vue d'intensifier l'inclusion de tous dans l'emploi. Je répète à MM. Bazin et Peu qu'il n'y a évidemment aucun recul de l'engagement en faveur du travail et de l'emploi en 2021, car les chiffres que vous citez pour 2018 s'expliquent par des effets de périmètre, comme je l'ai expliqué devant la commission des affaires sociales. En complément, nous soumettrons au vote du Parlement de nouvelles mesures lors de l'examen du quatrième projet de loi de finances rectificative, dans le cadre du renforcement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté – mesures annoncées par le Président de la République et le Premier ministre.

Deuxième volet : les crédits exceptionnels de la nouvelle mission « Plan de relance » s'ajoutent à l'effort précédent. Ce sont 10 milliards d'euros en crédits de paiement qui sont alloués à mon ministère, sur les 22 milliards d'euros de crédits de France Relance pour 2021 – soit près de la moitié des crédits de relance. Ce budget de relance permettra

de renforcer considérablement le budget socle du ministère. C'est dire combien les politiques de l'emploi et de l'insertion sont un pilier essentiel du plan de relance.

Ces deux budgets se complètent pour renforcer l'efficacité du ministère dans sa mission d'insertion de tous dans l'emploi et pour déployer les priorités d'action que je vais vous présenter successivement.

Tout d'abord, face à la crise, nous apportons une réponse massive, un véritable bouclier anti-licenciement pour sauvegarder et développer les emplois. Dans le cadre de la relance, l'effort est substantiel : nous mobilisons 7,6 milliards d'euros, dont 2,2 milliards sont financés par l'Unédic, pour prendre en charge l'activité partielle et la formation des salariés pendant leur temps non travaillé. Une partie de ces fonds doit également financer les dispositifs de reconversion présentés lors de la conférence du dialogue social : ces moyens, monsieur Viry, sont disponibles pour former les salariés et accompagner leur reconversion ; 500 millions sont notamment utilisés dans le cadre du dispositif « transition collective » que nous avons élaboré avec les partenaires sociaux. À cet égard, je partage pleinement le point de vue de Mme Cloarec-Le Nabour : les accords concernant l'activité partielle de longue durée témoignent du dynamisme du dialogue social, dont nous avons plus que jamais besoin. Je rends hommage aux partenaires sociaux pour l'esprit de responsabilité dont ils font preuve dans la crise que nous traversons.

D'autre part, notre devoir consiste à donner à tous les jeunes, quelle que soit leur situation, des solutions d'insertion dans l'emploi. Sur les 6,7 milliards d'euros alloués au plan « Un jeune, une solution », qui relèvent de mon ministère mais aussi du ministère de l'éducation nationale et de celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, 5,7 milliards d'euros concernent le ministère du travail. Nous faisons le pari du soutien à l'embauche pour permettre l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Depuis l'été, nous avons mis en place des primes exceptionnelles pour encourager les embauches de jeunes et les signatures de contrats en alternance. Ensuite, tous les dispositifs existants d'accompagnement et d'inclusion des jeunes dans l'emploi sont renforcés. Grâce aux crédits du plan de relance, nous ouvrons 300 000 places supplémentaires en accompagnement et en inclusion à destination des jeunes. J'ai bien pris note, madame Six, des territoires que vous avez mentionnés – les quartiers dits de veille active – mais de façon générale, tous ces dispositifs sont destinés à être territorialisés et nous sommes prêts à les adapter en lien avec les collectivités locales, les associations et l'ensemble des partenaires sur le terrain.

En particulier, 50 000 nouvelles places sont prévues au titre de la garantie jeunes, soit une augmentation de 50 %, et 80 000 nouvelles places sont prévues au titre du parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie pour un montant de 22 millions d'euros, en plus des places déjà prévues dans le cadre du budget socle. En tout, l'objectif est d'accompagner 400 000 jeunes en 2021. Enfin, de nouveaux contrats aidés, notamment 50 000 contrats initiative emploi, sont prévus en 2021.

J'entends vos propositions concernant les emplois « boost », monsieur Vallaud, mais j'ajouterai que le ministère de l'éducation prévoit dans son budget 100 000 places supplémentaires en service civique.

M. Boris Vallaud. Il y a aussi la question de l'exécution !

Mme Élisabeth Borne, ministre. Toutes les propositions méritent d'être examinées, cependant : c'est le sens de la concertation que nous souhaitons mener avec les associations de lutte contre la pauvreté comme avec les partenaires sociaux. Le cas échéant, nous compléterons les dispositifs lacunaires dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances ou du projet de loi de finances rectificative.

Enfin, nous renforçons fortement le budget des missions locales en leur allouant 100 millions d'euros supplémentaires, ce qui porte leur enveloppe à 472 millions d'euros. Nous renforçons tous les dispositifs d'insertion sur mesure qui sont destinés aux publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi. En 2021, nous mettons en place 60 000 nouveaux parcours emploi compétences, qui s'ajoutent aux 20 000 parcours supplémentaires déjà prévus dans le budget socle. À la suite des annonces du Premier ministre, nous vous proposerons d'augmenter leur budget de 120 millions d'euros dans le projet de loi de finances rectificative. L'objectif est de renforcer le dispositif en faveur des quartiers prioritaires de la ville et des zones de revitalisation rurale en portant à 80 % le taux de prise en charge et en doublant la cible en nombre de places, avec 12 000 places supplémentaires.

Au total, nous augmentons de plus de 204 millions d'euros les crédits alloués aux dispositifs d'insertion par l'activité économique, dont 62 millions d'euros issus du plan de relance. Ces crédits permettront notamment de prioriser 35 000 places dans l'insertion par l'activité économique au bénéfice des jeunes et la création de 25 000 places dans la création d'entreprise. En outre, conformément aux annonces récentes du Premier ministre, nous proposerons au Parlement d'ouvrir 30 000 places supplémentaires et d'augmenter les crédits de la mission de 150 millions d'euros lors de l'examen du quatrième projet de loi de finances rectificative.

Nous augmentons également de 23 millions d'euros le budget alloué aux entreprises adaptées pour les personnes en situation de handicap, en favorisant les passerelles vers les entreprises de droit commun. Nous attribuons aux emplois francs 93 millions d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement pour 2021 ce qui correspond à plus de 33 000 nouvelles entrées. Je rassure tout le monde : cette année, nous atteindrons bien l'objectif de 21 500 emplois francs.

Nous dotons d'un budget supplémentaire, par rapport à l'exécution 2020, l'expérimentation des territoires zéro chômeur de longue durée afin d'en financer la deuxième étape. Je remercie à cet égard les parlementaires de tous les groupes qui se sont impliqués dans l'élaboration de la proposition de loi sur ce sujet, dont la CMP a été conclusive.

Les enjeux de mobilité sont majeurs pour l'insertion. La moitié des personnes en insertion ont refusé un travail ou une formation faute de pouvoir s'y rendre. Le Gouvernement soumettra donc au vote une mesure nouvelle pour faciliter la mobilité des personnes sans emploi.

Enfin, le service public de l'insertion et de l'emploi devrait se déployer dans trente territoires en 2021 puis dans trente-cinq territoires supplémentaires en 2022. Nous soumettrons au vote du Parlement la proposition d'y consacrer 30 millions d'euros dès 2021 dans le cadre du quatrième PLFR. Je précise à Mme de Vaucouleurs que de façon générale, nous nous préoccupons de la situation de toutes les personnes en difficulté du fait de la crise. Nous avons notamment décalé de trois mois supplémentaires la réforme de l'assurance chômage. Dans le cadre des concertations que nous

menons, nous accorderons une attention particulière aux chômeurs qui arrivent en fin de droits pendant la période du confinement, mais aussi – je sais que cette question préoccupe de nombreux députés – aux salariés précaires qui enchaînaient précédemment des contrats courts et des périodes de chômage. C'est une réponse globale qu'il faut apporter à ces demandeurs d'emploi en difficulté dans la période actuelle.

M. Jean François Mbaye. Très bien !

Mme Élisabeth Borne, ministre. Dans le cadre du budget socle, le plan d'investissement dans les compétences bénéficie d'un nouvel engagement de 3,3 millions d'euros en 2021. Dans le cadre de la relance, nous investissons plus de 1,7 milliard d'euros, dont 1 milliard dès 2021, dans les formations aux métiers porteurs ou en tension, sachant que 500 millions d'euros seront consacrés dès 2021 à l'ouverture de nouvelles formations aux métiers d'avenir s'adressant aux jeunes. Nous engageons également près de 500 millions pour financer un vaste plan de numérisation de l'offre de formation continue, ce qui permettra notamment d'assurer une meilleure continuité dans les périodes comme celle que nous traversons.

Le budget 2021 présente enfin de solides garanties d'exécution et d'efficacité. Tout d'abord, les conditions d'exécution seront souples : il sera possible de redéployer les crédits selon le niveau d'avancement des programmes grâce à un pilotage à la maille des territoires. Comme vous le savez, le ministère contribue à l'effort de maîtrise des finances publiques. Toutefois, compte tenu de la hausse des charges liées à la crise, j'ai veillé à ce que des recrutements soient possibles en CDD dans les services déconcentrés du ministère et à Pôle emploi. Au-delà, je m'assurerai que les secteurs bénéficiaires des fonds de France Relance s'engagent pour l'emploi, notamment en insérant des clauses en faveur de l'emploi et de l'insertion dans les marchés publics.

Déjà, des signes de mobilisation nous parviennent du terrain. En août et en septembre, nous avons enregistré près de 700 000 embauches de jeunes de moins de 26 ans recrutés en CDD de plus de trois mois ou en CDI, soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2019. Les primes à l'embauche des jeunes montent en charge ; les premiers chiffres montrent que la dynamique est engagée. Il nous appartient d'accompagner collectivement cette tendance à la hausse.

Les perspectives de l'apprentissage sont positives, même si les demandes formelles de prime à l'apprentissage ne font que commencer. Les derniers chiffres montrent une dynamique très positive des signatures de contrat, avec 314 000 contrats signés mi-octobre, ce qui devrait nous permettre d'atteindre le niveau historique de 2019. Je voudrais vous rassurer, monsieur Panher, les CFA restent bien ouverts pendant le confinement. De même, les organismes de formation professionnelle doivent continuer à dispenser leurs formations, de préférence sous forme numérique mais si nécessaire en présentiel.

Mesdames et messieurs les députés, la crise a rendu ce budget plus nécessaire que jamais. Face aux défis qui sont devant nous, il est indispensable d'être collectivement au rendez-vous de l'augmentation des moyens d'accompagnement, de formation et d'inclusion de tous dans l'emploi. Nous devons redonner des perspectives d'avenir à nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs des groupes Dem et Agir ens.*)

M. le président. Nous en venons aux questions des groupes. Je vous rappelle que les questions, comme les réponses, ne doivent pas durer plus de deux minutes.

La parole est à M. François Ruffin.

M. François Ruffin. Amazon se gave : ce n'est pas moi qui le dis, c'est la ministre de la culture. Et de nous donner ce conseil : à nous de ne pas les gaver et de ne pas acheter de livres sur les plateformes numériques. Le Premier ministre à son tour convie les Françaises et les Français à peut-être retarder ou décaler leurs achats ce mois-ci plutôt que de commander des produits sur un grand site étranger en ligne. Le ministre de l'économie s'y met, qui déconseille de commander sur Amazon, texto ! Ce n'est plus un gouvernement, c'est une équipe de chefs de rayon ! *Que Choisir ?* s'est installé à Matignon !

Votre rôle n'est pas de conseiller la clientèle : il est d'énoncer des règles et de les faire respecter. Pour les petits, petits citoyens ou petits commerçants, vous n'oubliez jamais d'énoncer des règles et de les faire respecter : interdictions et obligations, couvre-feu et confinements. Mais pour les gros, les Amazon et autres firmes numériques, les brigands des GAFA – Google, Apple, Facebook, Amazon – qui fraude avec les Îles Caïmans et le Luxembourg, qui ne payent même pas la TVA, vous vous contentez de faire des moulinets. En réalité, vous leur déroulez le tapis rouge, et même vous leur avancez le fauteuil et vous ajustez le coussin sous leurs fesses. Le PDG Jeff Bezos est reçu comme une star à l'Élysée pour discuter avec le président Macron climat, développement durable et préservation de la nature – véridique !

Mieux, le même Macron inaugure en VRP l'entrepôt Amazon de Boves et « remercie Amazon pour sa confiance ». Amazon ! Amazon qui nous vole des milliards, au détriment de nos hôpitaux et de nos écoles, Amazon est remercié pour sa confiance ! Vous qui ces derniers mois avez autorisé la floraison de centres commerciaux géants Open Sky à Sophia-Antipolis, Rennes, Plaisir, Saint Genis-Pouilly, etc, vous venez aujourd'hui pleurnicher sur les malheurs du petit commerce !

Pourquoi Amazon se gave-t-il, sinon parce que vous le laissez se gaver ? Vous êtes ses complices ! Ce n'est pas moi qui le dis mais le macroniste Mounir Mahjoubi, dans le rapport qu'il a intitulé « Amazon, vers l'infini et vers Pôle-emploi ». L'ancien secrétaire d'État chargé du numérique conclut son enquête par cette statistique : pour chaque emploi créé par Amazon en France, 2,2 sont potentiellement perdus dans nos commerces de proximité. Il évalue les pertes à venir à 26 000 emplois.

Pour l'emploi, pour l'environnement, pour nos finances, pour le commerce, quand l'État, si fort avec les faibles, se tiendra-t-il droit devant les géants du numérique ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Vous auriez pu aussi vous intéresser aux dispositifs qui permettent de préserver l'emploi de centaines de milliers, voire de millions de Français. Je pense aux dispositifs d'activité partielle, qui ont accompagné près de 9 millions de Français au plus fort de la crise, ou encore à ceux qui favorisent l'embauche des jeunes, au développement de l'insertion par l'activité économique, au plan d'investissement dans les compétences, qui contribue au développement des compétences des salariés. Mais manifestement ces sujets ne vous intéressent pas.

Je vous remercie cependant de me donner l'occasion de préciser que si nous avons dû en effet fermer les petits commerces, nous avons absolument souhaité leur permettre de maintenir une activité, grâce à un dispositif plus souple que celui en vigueur durant le premier confinement. Il permet notamment de retirer dans les magasins les produits qu'on aura commandés à distance, par téléphone, par courrier électronique ou en ligne. Je vous confirme que dans la période actuelle nous souhaitons développer de telles solutions et faire passer ce message auprès de tous les Français: plutôt que d'acheter sur de grandes plateformes internationales, allez vers les sites mis en place par vos commerçants de proximité. De nombreux élus accompagnent eux aussi les commerces de proximité – je pense au maire de Dourdan, à celui de Bastia.

Il existe donc aussi des solutions intéressantes pour soutenir nos petits commerçants dans la crise que nous traversons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM ainsi que sur quelques bancs du groupe Dem.*)

M. le président. La parole est à M. Dominique Da Silva.

M. Dominique Da Silva. La mission « Travail et emploi » revêt une importance capitale, cette année tout particulièrement, eu égard aux difficultés économiques que nous avons à affronter. Nous disposons, entre autres, d'un outil majeur pour aider les publics les plus éloignés de l'emploi: l'insertion par l'activité économique. Le pacte d'ambition pour l'IAE exprime la volonté d'Emmanuel Macron de porter à 240 000 le nombre de contrats d'insertion en 2022, soit 100 000 de plus qu'en 2018.

Aujourd'hui nous pouvons constater qu'en trois ans le nombre de CDD d'insertion – CDDI – connaît une croissance incontestable, avec 21 000 contrats d'insertion supplémentaires. Mais est-ce suffisant? Pour atteindre l'objectif quinquennal de 100 000 emplois supplémentaires, il nous faudrait environ 30 000 postes aidés supplémentaires en 2022. C'est un bond très important qu'il convient de bien préparer dès à présent.

Plusieurs avancées devraient nous y aider: la nouvelle structure que sont les entreprises d'insertion par le travail indépendant – EITI –, le déploiement de nouveaux dispositifs comme les contrats de professionnalisation inclusion ou les CDI seniors, auxquels s'ajoute cette année une aide de 1000 euros pour accompagner 10 000 créateurs d'entreprise.

Je m'interroge néanmoins sur la pertinence de cette dernière mesure qui, à ma connaissance, n'a pas été évaluée et qu'on ne peut pas assimiler à des postes d'insertion au même titre que des contrats d'insertion. Pour ma part, il me semble nécessaire d'encourager de nouveaux porteurs de projet de structure d'IAE, en renforçant l'attractivité de celles-ci par une meilleure implication des acteurs économiques et des financeurs locaux, à l'instar de ce que nous faisons pour l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée ».

Quels aménagements comptez-vous proposer, madame la ministre, pour aider davantage les porteurs de projets d'IAE, afin que nous soyons collectivement au rendez-vous fixé par le Président de la République de 100 000 contrats d'insertion supplémentaires en 2022?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Je vous remercie, monsieur le député, de souligner l'importance de l'insertion par l'activité économique dans la période que nous traversons. Vous le savez, l'objectif fixé par le Président de la République est de porter le nombre de salariés en parcours d'IAE de 140 000 à 240 000 d'ici à 2022. Pour ce faire, nous mobilisons des moyens conséquents puisque le projet de loi de finances augmente de 204 millions d'euros les crédits de l'IAE, auxquels le quatrième projet de loi de finances rectificative ajoutera 150 millions d'euros.

Par ailleurs nous avons souhaité diversifier les formes d'activité par la création du CDI seniors dans le cadre de la proposition de loi relative aux territoires zéro chômeur de longue durée. Nous souhaitons aussi développer l'alternance dans l'insertion par une aide à l'embauche en contrat de professionnalisation dans les structures d'insertion par l'activité économique. Nous menons de nombreuses expérimentations, par exemple l'IAE en milieu pénitentiaire, qui vise à assurer l'insertion professionnelle des anciens détenus. Nous développons en outre de nouvelles formes d'emploi grâce aux entreprises d'insertion par le travail indépendant et 25 000 accompagnements à la création d'entreprise pour des publics relevant de l'IAE.

Vous avez raison, il faut aussi soutenir le développement de ces structures d'IAE. C'est tout l'objet du renforcement important du fonds de développement de l'inclusion. Les crédits destinés à ce fonds ont été très substantiellement augmentés, à la fois pour soutenir les structures d'IAE et leur permettre de développer de nouveaux projets. Je suis convaincue qu'il faudra continuer cette dynamique en 2021. Enfin, il est très important aussi que ces structures d'insertion par l'activité économique se voient ouvrir des marchés. C'est tout le sens de la mission confiée à M. Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, pour développer les achats inclusifs.

C'est ainsi que nous pourrions tous ensemble réussir le développement attendu de l'insertion par l'activité économique. (*Mme la rapporteure spéciale et M. Dominique Da Silva applaudissent.*)

Mission « Travail et emploi » (état B)

M. le président. J'appelle les crédits de la mission « Travail et emploi », inscrits à l'état B.

La parole est à M. Boris Vallaud, pour soutenir l'amendement n° 2228.

M. Boris Vallaud. Cet amendement vise à revaloriser de 533,57 millions d'euros la dotation versée en 2021 par l'État à la sécurité sociale au titre de la compensation du coût du dispositif d'aide aux créateurs ou repreneurs d'entreprise, le dispositif ACRE, pour porter le montant de cette dotation à son niveau de 2020 et ainsi financer le gel de la réforme de l'ACRE entrée en vigueur au 1^{er} janvier dernier.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Je ne voudrais pas commencer l'examen des crédits de cette mission en rouvrant le débat sur l'ACRE. Le recentrage du dispositif a été décidé l'année dernière, en raison, vous le savez, du risque de dérapage financier et d'effets d'aubaine. Je propose qu'on en reste là. L'avis sera donc défavorable, à titre personnel puisque l'amendement n'a pas été examiné par la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. Ce sera le même avis, et d'abord pour une raison de forme, cette mesure relevant du niveau réglementaire. Par ailleurs, il est important que l'aide reste limitée dans le temps, de manière à accompagner de façon égale tous les statuts de travailleur indépendant sans créer de distorsion de concurrence au profit d'une forme de travail indépendant.

M. le président. La parole est à M. Thibault Bazin, rapporteur pour avis suppléant.

M. Thibault Bazin, rapporteur pour avis suppléant. Cet amendement me paraît très intéressant : il est essentiel de soutenir dans la durée ces nouvelles activités, dont l'espérance de vie est faible, au-delà de la première année. L'année en cours est compliquée pour ceux qui viennent de créer leur entreprise, et qui ont dû encaisser la première, puis la deuxième vague épidémique. Nous avons déjà investi dans leur projet : il est d'autant plus important de leur donner leur chance, de les laisser tenter le tout pour le tout pour que leur création réussisse.

(L'amendement n° 2228 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud, pour soutenir l'amendement n° 2224.

M. Boris Vallaud. Cet amendement vise à passer à deux ans la durée du bénéfice de la garantie jeunes. Je rappelle que la garantie jeunes est une spécificité du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, base de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Aujourd'hui, le contrat est conclu pour une durée d'un an, qui peut être prolongée de six mois maximum. Or il nous paraît important en effet de tenir compte des effets durables de la crise sur le marché du travail, sur l'emploi des jeunes en particulier. La durée de deux ans que nous proposons nous semble correspondre à la réalité des semaines et des mois à venir.

Nous estimons le coût de cet amendement à 621,27 millions d'euros. Eu égard à l'efficacité en période normale de ce dispositif plébiscité par la majorité et le Gouvernement, un tel investissement nous semble utile pour des jeunes qui risquent d'être la génération sacrifiée de cette crise.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous : je pense qu'une telle mesure dénaturerait complètement la garantie jeunes, sujet que je connais bien puisque, je l'ai dit tout à l'heure, depuis que je suis élue, je suis marraine de deux jeunes chaque année au sein d'une mission locale.

La garantie jeunes est un parcours, un sas visant à redonner confiance à ces jeunes et à les remobiliser autour d'un projet. Il dure douze mois, et éventuellement six mois supplémentaires. Le but est de proposer aux jeunes une orientation à l'issue de cette période : de l'apprentissage, de l'alternance, de la formation, un retour à l'école, voire un emploi.

Par conséquent, dix-huit mois me semblent largement suffisants : aller au-delà, cela voudrait dire que ces parcours se confondent avec autre chose. L'amendement n'a pas été examiné par la commission, mais à titre personnel, j'y suis vraiment défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. Je partage tout à fait les propos de Mme la rapporteure spéciale. Il est aujourd'hui possible de prolonger de six mois le dispositif de garantie jeunes. Cependant, celui-ci ne délivre pas de formation qualifiante et ne permet pas d'acquérir de compétences. Dans la période actuelle, je pense donc qu'il est important que nous parvenions à proposer au maximum aux jeunes des parcours sans couture, pour qu'à l'issue du dispositif garantie jeunes, ils puissent, le cas échéant, intégrer des prépas-formation, des prépas-apprentissage, ou des formations professionnelles.

Par ailleurs, nous avons déjà prévu de revaloriser la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, précisément pour les aligner sur un niveau de rémunération identique à celui des garanties jeunes. De la même manière, dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances, nous proposerons de prévoir une rémunération pour les jeunes des prépas-apprentissage ou des prépas-formation. Il me semble très important que l'on garde pour objectif de ne pas envoyer les jeunes dans des dispositifs « parkings », mais au contraire, de les accompagner vers l'emploi, grâce à la formation et à la qualification.

Continuons à renforcer les dispositifs visant à former et à donner des compétences aux jeunes, pour les accompagner avec succès dans l'emploi : en étendant la durée de la garantie jeunes jusqu'à deux ans, ce ne serait pas le cas. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud. Vous n'avez fait qu'asséner des arguments d'autorité, vous n'avez rien démontré du tout !

Vous auriez pu nous expliquer pourquoi les douze mois initiaux pouvaient être prolongés de six mois ; au vu de votre argument, autant décréter que le dispositif s'arrête définitivement après douze mois.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Non !

M. Boris Vallaud. Seulement, la situation est particulière et nécessitera peut-être que nous accompagnions certains jeunes un peu plus longtemps, car nous savons déjà que le retour à l'emploi ou en formation sera plus difficile – on peut d'ailleurs déjà constater une embolie dans certaines formations. Pouvoir accompagner plus longtemps les jeunes dans ce dispositif, que je connais moi aussi très bien, est une possibilité qui se discute.

En tout état de cause, vous avez proclamé, mais absolument pas démontré que cette extension dénaturerait le dispositif de quelque manière que ce soit. Pourtant, la crise économique est bel et bien là, et les difficultés aussi.

M. le président. La parole est à Mme Christine Cloarec-Le Nabour.

Mme Christine Cloarec-Le Nabour. Pour ma part, je ne me contenterai pas de proclamations : j'ai interrogé le réseau des missions locales, et il se trouve qu'il n'est absolument pas favorable à votre demande. En effet, ils disposent déjà d'une souplesse permettant de prolonger le dispositif jusqu'à dix-huit mois. Cette nouvelle extension dénaturerait effectivement l'accompagnement.

Tout ce qui a déjà été instauré, comme toutes les mesures prévues par le plan jeunes, offrira aux conseillers en insertion un éventail de solutions pour accompagner ces jeunes.

L'enjeu, c'est la fluidité du parcours et le travail de coordination avec les acteurs de l'insertion : c'est cela qui permettra d'emmener les jeunes vers des contrats aidés et des missions d'IAE. Peut-être les missions seront-elles courtes dans un premier temps, mais ce sont autant de paliers qui permettront une meilleure insertion dans le futur.

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud. Je précise que ce que je propose s'appelle une faculté : si ce n'est pas utile, il sera loisible de ne pas y recourir.

(L'amendement n° 2224 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud, pour soutenir l'amendement n° 2229.

M. Boris Vallaud. Cet amendement de crédits vise à financer la création d'une mesure d'urgence sociale exceptionnelle, consistant en une aide versée en 2021 aux jeunes bénéficiaires du PACEA. Son montant correspondrait à la moitié du montant de l'allocation PACEA ou de l'allocation garantie jeunes que ces jeunes perçoivent par ailleurs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Je comprends très bien le souci légitime qui vous anime, et nous faisons effectivement en sorte que la crise ne laisse personne sur le bord de la route. Mais nous discutons de la mission « Travail et emploi », pas de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » : le budget de cette mission est consacré aux politiques de l'emploi, dans une logique d'amélioration des dispositifs d'insertion et de toutes les mesures permettant de trouver un emploi.

La mesure que vous proposez procède d'une logique d'aide sociale, et dépend donc de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». Elle n'a pas d'objet dans le cadre de la mission « Travail et emploi », et j'émettrai donc un avis défavorable à titre personnel, car la commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. On retrouve le même esprit que le précédent amendement. Je continue à privilégier l'accompagnement des jeunes dans des dispositifs de formation ou d'apprentissage, des prépas-formation ou des prépas-apprentissage, qui leur permettent d'acquérir une qualification et d'apprendre un métier. Si les jeunes peuvent également être soutenus et accompagnés temporairement dans le cadre de dispositifs comme les PACEA ou la garantie jeunes, que nous venons d'évoquer, il me semble important que l'objectif donné aux missions locales soit d'accompagner ces jeunes vers des parcours qualifiants qui, à leur tour, les mèneront à l'emploi.

En dotant le plan jeunes de 6,7 milliards d'euros, on se donne le maximum de chances de pouvoir accompagner tous les jeunes.

Comme je l'ai déjà dit, à ce stade, il peut rester des trous dans la raquette, je ne prétends pas le contraire ; mais nous allons continuer de mener des concertations afin de vérifier que tous les jeunes sont bien pris en charge dans le cadre des dispositifs. Cependant, pas plus que la prolongation des garanties jeunes il ne faut encourager l'idée qu'on s'installerait dans les PACEA. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud. Il est nécessaire d'amener tout le monde vers une formation, et d'accompagner les gens vers l'emploi : je n'en disconviens pas. Mais il va y avoir 1 million de chômeurs supplémentaires...

Mme Élisabeth Borne, ministre. Non !

M. Boris Vallaud. Ah non ? Très bien, c'est une bonne nouvelle ! J'imagine que nous ne sommes pas non plus en récession, et que la crise ne s'aggrave pas. Très bien.

Cela étant, pour les jeunes qui ont déjà beaucoup de mal à trouver un emploi, cela sera encore plus difficile que d'habitude de s'insérer dans le marché professionnel. Beaucoup d'entre eux vont se retrouver dans une précarité plus grande encore, alors que la pauvreté chez les jeunes est déjà trois fois supérieure à celle des personnes de plus de 60 ans. Cela engendrera des situations auxquelles il va aussi falloir apporter une réponse sociale.

Je peux entendre que l'amendement n'est pas déposé sur la bonne mission, soit : si vous me garanzissez que l'amendement sera adopté lors de l'examen d'une autre mission, je le redéposerai volontiers. Mais vous ne voulez pas voir qu'il existe à la fois une question sociale et une question d'emploi : vous ne résorberez pas la précarité de la jeunesse uniquement par l'emploi. Vous n'y êtes déjà pas parvenus lorsqu'il y avait de la croissance...

Tout à l'heure, vous évoquiez les services civiques comme autre mesure pour accueillir la jeunesse, mais vous n'avez pas rempli les objectifs que vous vous étiez assignés ces trois dernières années, alors que tout allait bien. Même constat sur d'autres types d'emplois aidés. Par conséquent, on est en droit de s'interroger sur ce qui peut être instauré pour accompagner les jeunes sur le plan social. Il ne s'agit évidemment pas de les installer dans la précarité : à part dans votre imaginaire, personne n'espère vivre des allocations et des minima sociaux toute sa vie.

M. le président. La parole est à Mme Christine Cloarec-Le Nabour.

Mme Christine Cloarec-Le Nabour. Vous allez dire que je vous en veux, monsieur Vallaud, mais là non plus, il ne s'agit pas d'une demande du réseau. Le PACEA, c'est avant tout un contrat entre le jeune et la mission locale. Si durant le confinement, l'enveloppe PACEA a effectivement servi à payer, ponctuellement, des dépenses autres, par exemple des équipements répondant souvent à des problèmes de mobilité, celle-ci est aujourd'hui augmentée de 60 % – ce que les missions locales avaient effectivement demandé.

Mais les missions locales ne sont pas un guichet d'aide sociale : ce sont des structures d'accompagnement des jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle et vers l'autonomie, qui ont à leur disposition divers dispositifs pour répondre aux besoins des jeunes. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et UDI-I.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Monsieur Vallaud, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne sommes pas conscients de la difficulté de la situation économique, ou que nous ne faisons pas le maximum pour accompagner les jeunes. Dès le mois de juillet, nous avons présenté le plan « Un jeune, une solution », doté de 6,7 milliards d'euros, et qui soutient l'embauche des jeunes. Il aura probablement permis pas

moins de 450 000 ou 500 000 embauches, mais aussi 300 000 contrats d'apprentissage, 100 000 services civiques supplémentaires, 200 000 formations qualifiantes et 300 000 contrats ou parcours d'insertion supplémentaires. Nous avons bien conscience de la difficulté de la crise que l'on traverse, mais je pense que nous nous sommes donné les moyens d'accompagner chaque jeune, afin qu'aucun ne reste sur le bord de la route.

M. Boris Vallaud. Eh bien moi, je n'en suis pas sûr !

(L'amendement n° 2229 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Thomas Rudigoz, pour soutenir l'amendement n° 1847.

M. Thomas Rudigoz. Cet amendement, que je défends au nom de ma collègue Sandrine Mörch, concerne les écoles de production. J'explique, pour les collègues qui ne les connaîtraient pas, qu'il s'agit d'un dispositif éducatif singulier, qui existe depuis plus de cent ans et avait initialement été lancé par le catholicisme social, très présent dans certaines régions, comme Auvergne-Rhône-Alpes.

Le résultat des écoles de production est particulièrement impressionnant, puisque nombre d'entre elles atteignent des taux de réussite de près de 100 %, alors même qu'elles accueillent souvent des enfants en grande difficulté scolaire, ou des jeunes qui, après un décrochage, retrouvent une nouvelle vie de formation, grâce à des centres de formation dont la spécificité est d'accueillir, sur le même site, la formation théorique et la formation pratique.

Pendant des années, l'État ne s'est pas vraiment intéressé à ces écoles de production et ne les a pas subventionnées. L'an dernier, un certain nombre de députés, dont je suis, ont déposé un amendement visant à leur accorder une subvention de 4,75 millions d'euros. Grâce au soutien de Mme Muriel Pénicaud, alors ministre du travail, et de Mme la rapporteure spéciale, ici présente, il a été adopté, nous permettant d'obtenir enfin des aides pour ces écoles.

Cette année, n'ayant peut-être pas bien lu l'ensemble des documents budgétaires, nous avons cru que cette aide ne serait pas renouvelée. C'est pourquoi notre groupe avait déposé un amendement tendant à attribuer à nouveau aux écoles de production une aide du même montant. Le cabinet de Mme la ministre nous a ensuite précisé qu'il y aurait bien une subvention, les crédits alloués s'élevant à 2,88 millions d'euros.

Néanmoins, nous souhaiterions obtenir le même niveau de subventions que l'an passé, d'autant que trois nouvelles écoles de production ont été créées en un an sur le territoire national. L'amendement de ma collègue Sandrine Mörch vise donc à relever de 2 millions d'euros l'aide prévue, afin qu'elle atteigne un montant total de 4,88 millions d'euros. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Je serai brève, parce que vous avez très bien défendu votre amendement. Comme vous le savez, je suis tout à fait favorable à cette augmentation de budget, qui était d'ailleurs déjà prévue. J'en profite pour saluer Mme la ministre, qui a repris le travail qu'avec plusieurs de vos collègues, vous avez mené sur les écoles de production. La commission n'a pas examiné cet amendement mais, à titre personnel, j'y suis très favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. Favorable également. Je soutiens tout à fait le modèle des écoles de production, qui permet de réunir dans un même lieu l'alternance entre l'activité professionnelle et l'enseignement théorique. Comme vous l'avez dit, ces écoles rencontrent un beau succès, puisque le nombre de jeunes accueillis dans les trente-cinq écoles a augmenté en 2020.

Nous avons prévu de continuer à soutenir les écoles de production, puisque 2,8 millions d'euros étaient inscrits dans le texte initial. Vous proposez de compléter ce budget de 2 millions d'euros supplémentaires, et j'y suis favorable.

Il sera important que, dans la durée, ces écoles mobilisent également les dispositifs de droit commun auxquels elles peuvent avoir accès, ce qui permettra de doper encore le développement du modèle sur lequel elles sont fondées, qui est très intéressant.

M. le président. La parole est à M. Thibault Bazin, rapporteur pour avis suppléant.

M. Thibault Bazin, rapporteur pour avis suppléant. Je suis ravi de la position de Mme la ministre sur cet amendement, qui tend à compléter la somme de 2,8 millions d'euros qui était déjà prévue dans le document budgétaire. Je soutiens moi aussi cet amendement qui va dans le bon sens : en effet, en réussissant à insérer plus de 1 000 jeunes sans qualification, ce modèle est un vrai succès.

Mais je m'interroge : pourquoi l'enveloppe prévue n'était-elle pas, dès le départ, de 4,88 millions d'euros ? Sans préjuger du vote de la représentation nationale, je pense que ce dispositif fera l'unanimité, et je souhaiterais que Mme la ministre s'engage sur le même montant d'aides pour l'année prochaine, afin que nous n'ayons pas de nouveau à déposer un amendement pour compléter le dispositif.

M. le président. La parole est à Mme Michèle de Vaucouleurs.

Mme Michèle de Vaucouleurs. Merci, madame la ministre, d'avoir accueilli favorablement la proposition de Mme Mörch. Les rangs de la majorité avaient déjà soutenu le dispositif des écoles de production l'année dernière ; nous nous félicitons qu'il gagne de l'ampleur. Il serait effectivement intéressant d'en suivre le déploiement dans des territoires où il est encore méconnu.

(L'amendement n° 1847 est adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Christine Cloarec-Le Nabour, pour soutenir l'amendement n° 2422.

Mme Christine Cloarec-Le Nabour. Le réseau des missions locales fait partie des acteurs du service public de l'emploi, ne l'oublions pas. Il constitue un véritable service d'insertion et d'emploi territorialisé à destination des jeunes. Il accompagne chaque année près de 1,3 million de jeunes vers l'emploi et l'autonomie, avec des dispositifs tels que le PACEA, la garantie jeunes ou, plus récemment, l'obligation de formation jusqu'à 18 ans.

Fortement mobilisées durant la crise liée au covid-19, elles ont été confortées par le plan « Un jeune, une solution ». J'en profite pour saluer les conseillers en insertion des missions locales : ils font un énorme boulot, et sont à l'œuvre tous les jours, y compris en ce moment même. *(Applaudissements sur*

les bancs des groupes LaREM, Dem et UDI-I.) Je remercie aussi tous les nouveaux élus qui se sont impliqués dans les nouveaux conseils d'administration des missions locales.

Je salue l'augmentation de 27 % des crédits consacrés au fonctionnement des missions locales. C'est considérable. Néanmoins, l'ambition gouvernementale ainsi défendue trouve difficilement sa traduction concrète à l'échelle de chaque structure, qu'il s'agisse des objectifs ou des moyens afférents. Sans entrer dans les détails budgétaires et administratifs des missions locales, je souligne qu'en raison de leur statut associatif, leur trésorerie est limitée à trois mois. Le premier versement de l'année est le plus souvent effectué en avril, à hauteur de 50 % des crédits alloués, et le deuxième en juin, voire en septembre. De ce fait, il est difficile pour les missions locales de prévoir, de recruter ou encore d'investir dans de nouveaux locaux, alors qu'on leur demande d'augmenter leur activité d'accompagnement.

L'amendement vise donc à demander au Gouvernement qu'il s'assure que le versement aux missions locales de la moitié des crédits alloués par la mission « Travail, emploi » et le plan de relance soit effectué en janvier 2021. La DIRECCTE bretonne, que je salue également, a ainsi versé cette année dès janvier leurs crédits à toutes les missions locales de Bretagne.

Plus qu'une démarche politique, c'est une mesure de bon sens. Elle permettra aux missions locales de recruter et d'aménager leurs locaux, comme de bénéficier d'une meilleure visibilité quant aux actions qu'elles pourront mener.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Je comprends vos arguments. J'ai moi-même interrogé la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle – DGEFP – à ce sujet, après avoir reçu des alertes en ce sens. Elle m'a demandé de faire remonter les anomalies, car c'est ainsi qu'elle considère les situations que vous évoquez : 60 % de l'enveloppe globale est versée en janvier, comme 80 % de l'enveloppe PACEA ; seuls les crédits liés à la performance sont versés en milieu d'année.

Mme Christine Cloarec-Le Nabour. Non ! Ce n'est pas ce qui se passe !

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Je sais que vous n'êtes pas d'accord, je le comprends, et c'est pour cela que je vous invite à demander au président des missions locales de recenser les problèmes et de les faire connaître à la DGEFP, qui examinera les situations. Je vous demande donc de retirer l'amendement, sinon l'avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. Même avis. À mon tour, je rends hommage aux missions locales, pour leur engagement, plus que jamais nécessaire. En cette période, nous avons voulu maintenir l'ensemble du service public de l'emploi – Pôle emploi, Cap emploi et les missions locales. Je vous garantis que nous serons très attentifs à éviter l'apparition de problèmes de trésorerie au début de l'année prochaine : les missions locales doivent disposer des ressources nécessaires pour accomplir leur mission. La DGEFP est effectivement très mobilisée : n'hésitez pas, les uns et les autres, à nous faire connaître les éventuelles difficultés.

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Christine Cloarec-Le Nabour.

Mme Christine Cloarec-Le Nabour. Je vous fais confiance et je le retire. Je demande à la DGEFP de bien contrôler la situation : ces pratiques ont cours en Bretagne, il n'y a pas de raison que ce ne soit pas le cas ailleurs. Merci pour votre engagement.

(L'amendement n° 2422 est retiré.)

M. le président. La parole est à M. François Ruffin, pour soutenir l'amendement n° 2374.

M. François Ruffin. Au printemps, on s'est pris une première vague ; là, on est dans la deuxième ; le Conseil scientifique nous annonce la troisième pour l'hiver, et la quatrième en février. Dès cet été, l'INSEE – Institut national de la statistique et des études économiques – prévoyait la suppression de 800 000 emplois. Avec toutes ces vagues, c'est un tsunami social qui va nous arriver.

À temps exceptionnels, mesures exceptionnelles. Or, dans ce budget, on ne trouve pas les ruptures promises par Emmanuel Macron au printemps. Nous vous en proposons une : plutôt que d'arroser les entreprises avec 10 milliards en baissant les impôts de production, ou avec 3 ou 4 milliards dédiés à l'embauche de jeunes, en espérant que cet argent ruisselle sur le pays et fasse éclore des emplois, employez, sous forme de contrats aidés. Ces derniers ont eu une utilité et peuvent la retrouver. D'après la DARES – direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques –, leur efficacité pour intégrer le marché du travail est proche de celle d'une formation. Selon moi, les contrats aidés destinés à la jeunesse viseraient un double objectif : résorber le chômage, en permettant aux jeunes de gagner leur vie et de lui donner un sens dès maintenant, et, à l'échelle de la société, imaginer de nouveaux métiers tournés vers l'environnement, le soin, les liens – imaginer de quoi l'avenir sera fait.

Roosevelt en son temps a sorti l'Amérique de la crise avec une politique de grands travaux. Il me semble qu'aujourd'hui, on pourrait à l'inverse en sortir par une politique de petits travaux, en faisant émerger de nouveaux métiers.

M. Bruno Fuchs. C'est ce qu'on fait !

M. François Ruffin. Je crains malheureusement que vous ne soyez pas les Roosevelt capables de nous sortir de la crise, mais plutôt les Herbert Hoover du laisser-faire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. C'est l'un de vos amendements dans l'exposé sommaire duquel vous ne mentionnez pas Roosevelt, et pourtant vous le citez dans sa défense... Autre paradoxe, vous dénoncez dans l'exposé sommaire l'insuffisance qualitative des PEC, tout en nous demandant d'en augmenter le nombre. Je ne sais pas trop ce que je dois vous répondre. Vous dites qu'un temps exceptionnel exige des mesures exceptionnelles. Excusez-moi, mais si les mesures décidées par le Gouvernement et défendues par la majorité ne sont pas exceptionnelles, dites-moi ce qu'elles sont. Ou vous souffrez d'une mauvaise vue, et vous pouvez vous soigner,

ou vous faites preuve de mauvaise foi. Je ne peux pas vous laisser affirmer que nous ne prenons pas de mesures exceptionnelles, à la hauteur de la situation.

Quant aux contrats aidés, je rappelle qu'ils avaient cours dans le secteur marchand, et induisaient le plus souvent des effets d'aubaine. Notre objectif est de se concentrer sur la personne, or, les employeurs utilisaient ces contrats et les renouvelaient sans cesse, au mépris de la personne. Dans un parcours emploi compétences, la personne concernée est bien prise en charge, elle bénéficie d'un accompagnement pour ensuite obtenir un emploi pérenne. Selon moi, les moyens que nous mettons sur la table pour financer les parcours emploi compétences sont largement suffisants. Je donne donc, à titre personnel, un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. Monsieur Ruffin, vous n'avez sans doute pas eu le temps de vous pencher sur les dispositions votées dans les trois lois de finances rectificatives. Elles ont permis d'allouer 30 milliards d'euros de crédits au soutien à l'emploi, par le recours à l'activité partielle. Ces mesures seront prolongées en 2021 : 7,6 milliards d'euros sont prévus pour protéger les emplois, avec de l'activité partielle et de l'activité partielle de longue durée, ainsi que pour renforcer les qualifications des salariés, par la formation. Vous n'avez peut-être pas eu le temps de voir que 6,5 milliards d'euros étaient consacrés à accompagner les jeunes, pour n'en laisser aucun sur le bord de la route, malgré la crise que nous connaissons. Si ce ne sont pas des dispositifs exceptionnels, je ne sais pas comment les qualifier.

Nous souhaitons protéger les emplois, renforcer les compétences, accompagner tous nos concitoyens vers l'emploi, avec une attention particulière pour les jeunes : nous ne voulons pas les placer dans des emplois parking, mais les accompagner, au long d'un parcours de réussite, vers les emplois correspondant à leurs qualifications. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. François Ruffin.

M. François Ruffin. Je maintiens : il ne s'agit pas de mesures exceptionnelles, à la hauteur de la gravité de la situation. Que faites-vous ? Quel est le cœur de votre plan de relance ? Une baisse de 10 milliards d'euros par an des impôts dits de production, pendant douze ans ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. C'est ce qui permet d'employer des gens !

M. François Ruffin. C'est déjà ce que vous avez fait en transformant le CICE – crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – en baisse de cotisations : ça n'a pas marché. C'est aussi ce que vous avez fait en supprimant l'impôt de solidarité sur la fortune, et en instaurant la *flat tax*. En la matière, il existe une grande continuité entre vos mesures.

Vous dites que les contrats aidés étaient réservés au secteur marchand. Ce n'est pas vrai. Il existait des contrats aidés non marchands, dans les collectivités et les associations. Et il est faux de les qualifier d'emplois parkings.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Si, c'est bien ça !

M. François Ruffin. J'ai eu un emploi jeune. Vous me direz peut-être que le résultat n'est pas formidable. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. On n'oserait pas !

M. François Ruffin. Mon emploi jeune m'a permis d'avoir un parcours continu et il a participé à me faire arriver ici – vous pouvez le regretter, mais le fait est que les emplois jeunes ont contribué à faire émerger de nouveaux métiers. À Amiens, par exemple, et j'en reparlerai, l'association Buscyclette s'occupait de réparer les bicyclettes. Elle a été développée grâce aux emplois aidés, en particulier grâce aux emplois jeunes. À côté des baisses de cotisations pour les entreprises, pour soutenir l'emploi marchand, il serait bon de favoriser des emplois dans des secteurs ciblés pour structurer les métiers d'avenir.

M. le président. La parole est à Mme Michèle Victory.

Mme Michèle Victory. Je répondrai à Mme la rapporteure spéciale en allant dans le même sens que M. Ruffin. Effectivement, je crois que nous ne sommes pas d'accord du tout concernant les emplois aidés,...

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Non, c'est sûr !

Mme Michèle Victory. ...qui auraient selon vous été utilisés seulement dans le secteur marchand, ou à mauvais escient.

Dans le secteur associatif en particulier, dans le domaine sportif comme dans le domaine culturel, énormément de jeunes ont trouvé leur voie, parce qu'ils avaient été en contact avec des personnes capables de leur faire très bien connaître un secteur donné. Les associations ont profondément regretté la disparition des contrats aidés, qui a plongé beaucoup d'entre elles dans de grandes difficultés.

M. le président. La parole est à Mme Patricia Mirallès.

Mme Patricia Mirallès. Je n'ai pas eu un emploi jeune, mais j'ai eu un contrat de qualification – c'est ainsi qu'il s'appelait alors. Ensuite, on m'a fait un contrat d'adaptation. S'il avait été prolongé, je n'aurais peut-être pas eu un emploi, mais un autre contrat adapté. Comme il était limité dans le temps, et que mon employeur souhaitait me garder, ce dernier m'a proposé un contrat de travail. Il faut que les contrats de ce type offrent la possibilité de se faire une place dans l'entreprise, mais quand l'employé a prouvé qu'il était capable de rester, il faut que l'employeur lui propose un contrat pérenne.

M. le président. La parole est à M. Bruno Fuchs.

M. Bruno Fuchs. Dans 25 % des cas – par exemple dans celui de M. Ruffin –, ceux qui ont occupé un emploi jeune ont trouvé un emploi par la suite. Mais trois jeunes sur quatre n'ont pas eu cette chance, faute d'avoir été accompagnés comme ils auraient dû l'être par leur employeur, qu'il s'agisse de collectivités, d'associations ou d'entreprises commerciales. Autant dire qu'on peut invoquer quelques bons exemples mais aussi beaucoup de contre-exemples. Dans la politique que nous proposons, nous prévoyons un accompagnement plus fort qui aidera chacun, quel que soit son parcours, à s'insérer dans le monde du travail.

Mme Patricia Mirallès. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Stéphane Viry.

M. Stéphane Viry. Au-delà de l'amendement en discussion, j'ai l'impression que nous passons à côté du vrai sujet. Dans la situation actuelle, nous devons explorer toutes les voies possibles pour aider la jeunesse de France à trouver sa place

dans le monde du travail. Je vous entends regretter que le dispositif n'ait fonctionné que dans un quart des cas ; mais, si, grâce à un emploi aidé, un jeune sur quatre a trouvé une place durable dans l'emploi, cet argent n'a pas été perdu. Dès lors, il n'y a pas lieu d'instruire, comme vous tentez de le faire, le procès de ce dispositif, même s'il est certainement perfectible. De grâce, sortons de ce débat.

Le député qui vous parle appartient pourtant au groupe Les Républicains, dont certains membres pensaient mettre de côté toute forme d'emploi aidé ! Évitions les considérations dogmatiques à l'égard d'une solution qui – avec des contrats adaptés et des soutiens à l'embauche – aidera une jeunesse en difficulté à accéder à l'emploi. Dans la situation actuelle, le débat qui vient de s'élever dans l'hémicycle semble vraiment anachronique ! (*M. François Ruffin applaudit.*)

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. Je me souviens d'une émission de télévision réalisée pendant la dernière campagne présidentielle. Sur le plateau, Emmanuel Macron débattait avec des citoyens qui se trouvaient un peu partout en France. Au cours d'une séquence qui m'avait marquée, il avait expliqué à une dame qui occupait un emploi aidé qu'il ne prolongerait pas ce dispositif – ce qui s'est avéré exact, puisque vous l'avez beaucoup restreint par la suite – au motif que de tels contrats, insuffisamment sécurisés, pas assez bien payés, créaient trop d'effets d'aubaine pour les collectivités, les associations ou les entreprises. Autant d'arguments que vous venez d'utiliser.

Comme il expliquait qu'il allait supprimer ces emplois ou les réduire fortement, cette femme, qui n'était pas jeune – elle avait une cinquantaine d'années –, lui avait répondu : « Monsieur Macron, c'est mieux que rien, et si vous aviez comme moi à choisir entre un tel contrat et rien, vous choisiriez comme moi le premier. » On ne peut pas balayer d'un revers de main ce mécanisme, car, s'il est imparfait, il permet du moins de sortir de l'ornière des gens qui, aujourd'hui encore plus qu'hier, s'inquiètent pour leur emploi.

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. À vous écouter, on croirait qu'il n'y a plus aucun contrat aidé en France. Nous avons seulement changé de vocabulaire, puisqu'on parle désormais de parcours emploi compétences.

Monsieur Ruffin, dans ma circonscription, quand on a supprimé les contrats aidés, un maire m'a dit qu'il en avait signé dix, mais qu'à la réflexion, il aurait pu procéder différemment. De fait, il a transformé ces contrats aidés en dix embauches, que la commune avait largement de quoi financer. Loin de moi l'idée de faire de cette exception une généralité, mais tout de même !

J'ajoute que si nous avons supprimé les contrats aidés pour le secteur marchand, ce dont je me félicite, les associations ont la possibilité de créer des parcours emploi compétences. Samedi, le Premier ministre a annoncé de nouvelles mesures, notamment la prise en charge par l'État de 80 % des PEC dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV – et les zones de revitalisation rurale – ZRR. En tout, dans notre budget, il y a cette année 120 000 contrats aidés ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Pour faire face à la crise, nous nous abstenons de tout dogmatisme, monsieur Viry. Nous faisons feu de tout bois afin de trouver des emplois. C'est pourquoi nous avons créé des primes à l'embauche ou encore des primes pour soutenir la signature de contrats d'apprentissage. Il faut croire que nous avons été entendus, puisque 314 000 contrats d'apprentissage étaient signés mi-octobre ; cela n'allait pas de soi. En août et en septembre, 700 000 jeunes ont été embauchés en CDD de plus de trois mois ou en CDI. Cela non plus n'allait pas de soi. On peut y ajouter 100 000 services civiques et 50 000 garanties jeunes. Donc, oui, on peut dire que nous prévoyons 120 000 contrats aidés supplémentaires.

Cependant, il est un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur Ruffin. On ne peut pas répondre à l'arrivée de 750 000 jeunes sur le marché de l'emploi en créant 750 000 emplois aidés.

M. François Ruffin. Ce n'est pas ce que nous proposons !

Mme Élisabeth Borne, ministre. Les entreprises doivent aussi jouer leur rôle d'abord en protégeant leurs emplois – d'où le dispositif d'activité partielle que nous avons instauré –, ensuite en créant. Si nous prévoyons 120 000 contrats aidés supplémentaires, qui nous permettront de maintenir un accompagnement de qualité permettant de déboucher sur des emplois – selon le parcours dont vous avez bénéficié –, je ne pense pas que le développement massif des emplois aidés puisse constituer la seule réponse au problème de l'emploi des jeunes. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

(*L'amendement n° 2374 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud, pour soutenir l'amendement n° 2233.

M. Boris Vallaud. Cet amendement vise à mettre en œuvre la mesure n° 10 annoncée par le Premier ministre, le 24 octobre dernier, dans le cadre du plan pour prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté. C'est pourquoi je ne désespère pas d'obtenir un avis favorable de Mme la rapporteure spéciale et de Mme la ministre.

M. le Premier ministre a en effet indiqué qu'il souhaitait soutenir l'emploi dans les QPV et les ZRR – « via une hausse du taux moyen de cofinancement par l'État des parcours emploi compétences à hauteur de 80 %, et un doublement du nombre de PEC dans ces territoires en les orientant sur des secteurs en tension », notamment vers l'aide alimentaire.

Si le Premier ministre a annoncé la mesure, que nous soutenons, il n'en a pas encore prévu le financement. Nous proposons de dégager à cet effet 120 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Si je ne m'abuse, monsieur Vallaud, vous avez repris les annonces du Premier ministre ?

M. Boris Vallaud. Voilà ! Si je peux rendre service...

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Ce n'est pas le seul amendement de ce type... Je vous félicite de votre perspicacité ! En entendant M. Castex,

vous vous êtes donc exclamé : « Chouette ! Il fait plein d'annonces. Mon groupe va pouvoir les reprendre en son nom et les proposer sous forme d'amendements ! »

M. Boris Vallaud. Ses annonces ne sont pas financées !

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Très bien, monsieur Vallaud, aucun souci. J'ai fait comme vous, même si je me suis limitée à un seul amendement. Vos amendements ne trouvant pas leur place dans le cadre du vote de la mission « Travail et emploi », je vous invite à les redéposer quand nous examinerons le quatrième projet de loi de finances rectificative. À titre personnel, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. Je vous confirme, après Mme la rapporteure spéciale, qu'il s'agit d'une annonce du Premier ministre, qui verra sa traduction dans le quatrième projet de loi de finances rectificative. À mon tour, je suggère le retrait de l'amendement. À défaut, j'émets un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Thibault Bazin, rapporteur pour avis suppléant.

M. Thibault Bazin, rapporteur pour avis suppléant. Sur ces matières, je suis moins expert que Mme la rapporteure spéciale et M. Vallaud, mais ma lecture est que le PLFR 4 traitera des crédits pour l'année 2020. Or nous parlons de ceux prévus pour 2021.

Les annonces du Premier ministre relatives aux PEC dans les QPV et les ZRR, où ils constituent un véritable enjeu, méritent d'être regardées de près. Le 24 octobre, dans le cadre du plan pour prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté, le Premier ministre – que nous écoutons malgré tout, d'autant qu'en ce moment, il paraît qu'il faut être sympa avec lui – a annoncé qu'il mobiliserait plus de 1,8 milliard, dont 120 millions précisément pour les PEC dans les QPV et ZRR. C'est une bonne chose, d'autant que ces territoires souffriront particulièrement en 2021. Dans la Lorraine que connaissent bien M. Cherpion et M. Viry, on constate une baisse de 50 % des appels d'offres, très supérieure à celle qu'on observe dans le reste du pays. Pour ces territoires relégués que sont les ZRR et les QPV, non seulement il faut prévoir des crédits dans le cadre du PLFR 4 – le groupe Les Républicains a d'ailleurs soutenu toutes les mesures économiques d'urgence –, mais la représentation nationale s'honorerait en regardant l'amendement de M. Vallaud, qui porte sur l'année 2021.

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud. Il me semble que mon amendement est presque identique à l'amendement n° 2242 de Mme la rapporteure spéciale, qui sera appelé dans un instant. Comment celle-ci peut-elle me renvoyer au PLFR 4, alors qu'elle a déposé le même amendement que moi ?

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Dès que j'aurai défendu mon amendement, je le retirerai, monsieur Vallaud. Ne me faites pas de procès avant que je l'aie présenté !

M. Boris Vallaud. Madame la rapporteure spéciale, je m'intéresse à votre travail. Comment pouvez-vous en prendre ombrage ?

Sur le fond, en effet, cet amendement demande des crédits pour 2021.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Sans entrer dans la technique budgétaire, nous avons souhaité inscrire globalement les crédits tendant à renforcer le plan pauvreté dans le PLFR 4, parce que certaines mesures doivent entrer en vigueur dès 2020. Quoi qu'il en soit, je me réjouis que les annonces du Premier ministre relatives aux PEC dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale soient soutenues sur tous les bancs.

(L'amendement n° 2233 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud, pour soutenir l'amendement n° 1057.

M. Boris Vallaud. Cet amendement tend lui aussi à soutenir les annonces faites par le Premier ministre sur le plan de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de financer la création de 10 000 emplois de relance « boost », variante des PEC, réservés également aux jeunes, avec une dimension sociale et écologique. L'État financerait un fonds d'amorçage dégressif pendant trois ans sur la base de 75 % d'un SMIC brut chargé en 2021, de 50 % en 2022 et de 25 % en 2023, ce qui permettrait d'accompagner l'évolution des modèles économiques et leur viabilisation.

Conçu avec le secteur associatif, qui s'y intéresse particulièrement, ce dispositif permettrait de soutenir la jeunesse, car, si les 60 000 PEC supplémentaires prévus dans le plan de relance sont les bienvenus, je doute qu'ils soient suffisants.

La mesure compléterait celle que nous venons d'évoquer, et dont j'ai compris qu'elle sera financée dans le PLFR 4. J'imagine qu'elle sera soutenue par Mme la rapporteure spéciale et par Mme la ministre, puisqu'elle va dans le sens des annonces du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. Le classement de ces amendements est un peu particulier, puisque nous revenons à présent sur les PEC. Je vais me répéter : nous sommes bien sûr attentifs à tout ce qui peut permettre aux jeunes de se réinsérer dans le monde du travail ou de trouver un emploi. On l'a dit : beaucoup d'entre eux risquent de connaître des difficultés qu'il faudra bien résoudre. C'est pourquoi nous avons créé un plan « un jeune, une solution ».

Je tiens néanmoins à vous rappeler ce que nous faisons – certes, on peut toujours en vouloir davantage. Nous avons prévu, dès cette année, 20 000 PEC, avec un taux de prise en charge de 65 %, et 10 000 contrats initiative emploi, avec un taux de prise en charge de 47 %. En outre, nous accorderons une attention particulière aux secteurs sensibles, dont vous connaissez la liste : le secteur social et médico-social, la transition écologique, le numérique, la culture, le sport. En 2021, nous financerons 60 000 PEC et 50 000 CIE supplémentaires.

Rien n'empêcherait, effectivement, d'ajouter encore 10 000 PEC. Toutefois, il y a déjà tout ce qu'il faut ; utilisons ce qui est mis sur la table. Nous serons attentifs et pourrons y revenir si ce n'est pas suffisant. J'émets donc, à titre personnel, un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Élisabeth Borne, ministre. Nous avons prévu 60 000 PEC et 50 000 CIE supplémentaires en 2021. Je vous confirme, monsieur Vallaud, que les PEC seront ciblés précisément sur les métiers d'avenir, notamment ceux de la transition écologique, du numérique et du soin. Nous allons donc tout à fait dans le sens que vous souhaitez.

Quant au dispositif que vous proposez, si je comprends bien, il pourrait s'adresser à un public de jeunes qualifiés. À l'attention des jeunes qualifiés qui cherchent un emploi qui a du sens, nous avons créé le dispositif des VTE, les volontaires territoriaux en entreprise. Néanmoins, la mesure n'est peut-être pas suffisamment dimensionnée.

À cet égard, je vous confirme ce que j'ai indiqué tout à l'heure : nous allons poursuivre la concertation avec les associations de jeunes, les associations de lutte contre la pauvreté et les partenaires sociaux pour déterminer s'il convient de prendre des mesures supplémentaires en faveur des jeunes qualifiés.

Nous avons notamment confié à l'APEC le soin d'accompagner pendant quatre mois les jeunes diplômés qui ont des difficultés à trouver un emploi dans la période actuelle. Peut-être faut-il prévoir, en complément, un soutien financier en leur faveur, mais cela mérite que l'on prenne le temps de la concertation avec tous les acteurs concernés.

Je vous suggère de retirer l'amendement, au bénéfice de la poursuite de la concertation que nous voulons mener avec les acteurs que j'ai mentionnés. Bien évidemment, toutes les suggestions des députés seront les bienvenues dans ce cadre.

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud. La concertation avec les acteurs est une très bonne chose. Notre groupe a d'ailleurs discuté avec de nombreuses associations de jeunesse et un certain nombre d'associations qui travaillent dans les domaines que nous évoquons. Mais il serait bon qu'il y ait aussi, de temps en temps, une concertation avec les parlementaires,...

Mme Élisabeth Borne, ministre. Mais oui, bien sûr !

M. Boris Vallaud. ...notamment dans le cadre du débat parlementaire. Ce serait assez nouveau ! Il ne serait pas totalement incongru que des propositions formulées par les députés, quand bien même ceux-ci ne siègeraient pas sur les bancs de la majorité, trouvent un aboutissement, lorsque vous considérez que l'idée n'est pas mauvaise.

Je maintiens l'amendement et vous invite, mes chers collègues, à approuver cette bonne idée.

(L'amendement n° 1057 n'est pas adopté.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures :

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2021 :

Suite de l'examen des crédits de la mission « Travail et emploi ».

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu de
la séance de l'Assemblée nationale*

SERGE EZDRA